

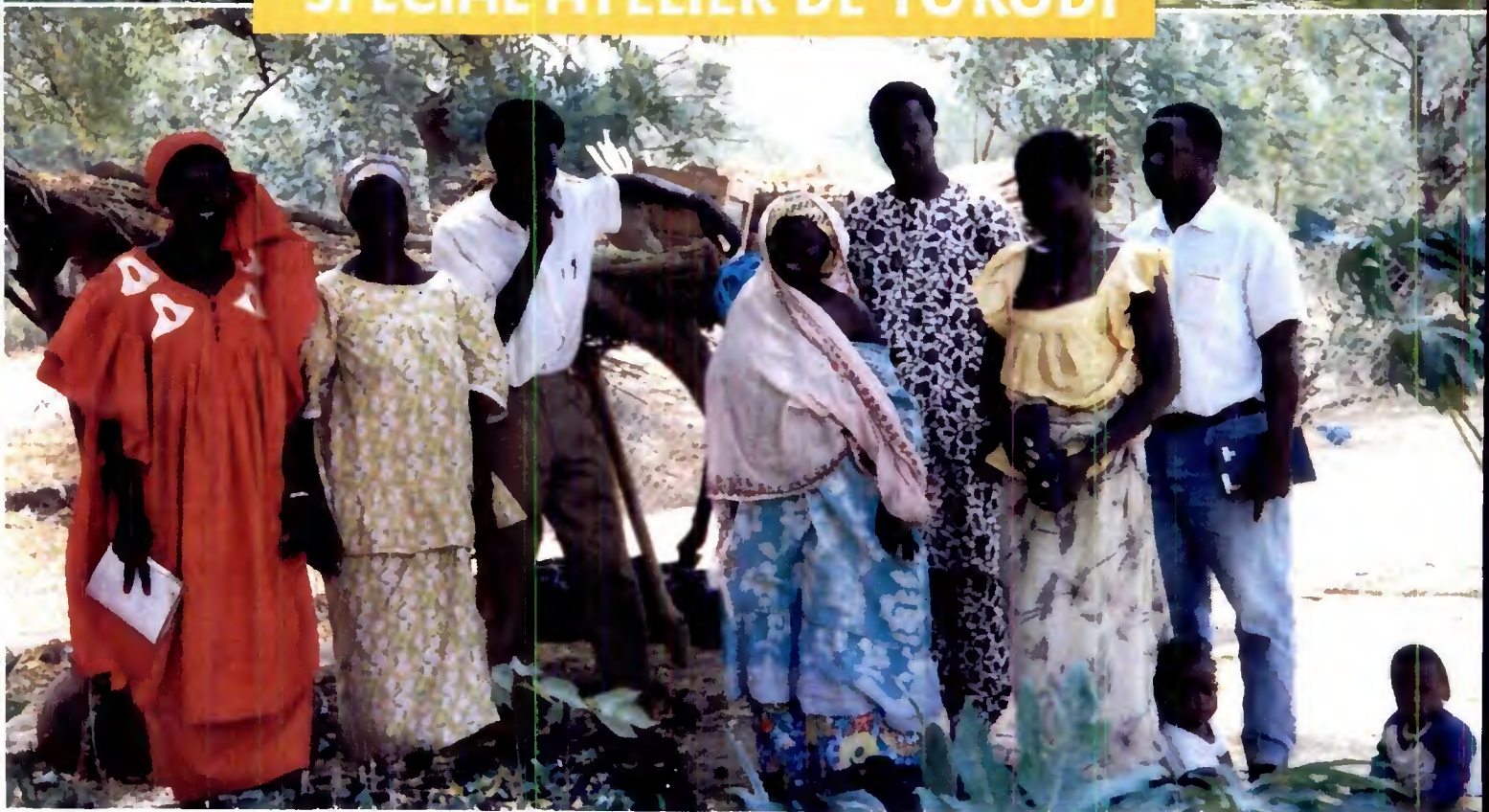
RÉSEAUX DE COMMUNICATION POUR LA PROMOTION DES FORÊTS ET DES ARBRES TROPICAUX



COMMISSION EUROPÉENNE



SPÉCIAL ATELIER DE TORODI



LE FLAMBOYANT

N° 45

N° ISSN : 1241 - 3712

Directeur de Publication :
Jean CLÉMENT.

Remerciements :
Alimou DIALLO,
C. Paul DJOGBENOU,
Boubacar GAMATIE,
José ILANGA LOFONGA,
Amadou KASSAMBARA,
Kouami KOKOU,
Hamoudou MAMOUDOU,
Cléto NDIKUMAGENGE,
Bourama NIAGATE,
Jean Pierre PROFIZI,
Guy ROULETTE,
Elvire ZOOUZOU.

Secrétaires de rédaction :
Viviane APPORA,
François BESSE.

Maquettiste : Paula BOURGOIN.

Impression : ARTECOM.

SECRETARIAT DU RÉSEAU ARBRES TROPICAUX

SILVA

21, rue Paul Bert
94130 Nogent-Sur-Marne
FRANCE

Tél. : 33-1 48. 75. 59. 44

Fax : 33-1 48. 76. 31. 93

E-mail : silva@cirad.fr

Ce numéro spécial "Atelier de Torodi" constitue les actes de l'atelier international "Réseaux de communication pour la promotion des forêts et des arbres tropicaux" qui s'est tenu du 17 au 23 novembre 1997 au Niger à l'occasion du dixième anniversaire du Réseau Arbres Tropicaux. La publication de ce document a été financée par la Commission européenne (DG VIII).

PHOTO DE COUVERTURE :

CIRAD-Forêt, SILVA,
PIERRE J. M., FAO.

SOMMAIRE

Numéro spécial Atelier de Torodi - mars 1998

- **Éditorial par Jean Clément**p 3

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE DES OFFICIELS

- **Ministre nigérien de l'hydraulique et de l'environnement.**p 4
- **Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA)** ...p 6
- **Coopération française**p 7
- **Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**p 8
- **Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD-Forêt)**p 9
- **Association française des volontaires du progrès (AFVP)**p 10
- **Office national (français) des forêts (ONF)**p 10
- **Association SILVA, Arbres, Forêts et Sociétés**p 11

LE RÉSEAU ARBRES TROPICAUX

- **Bilan du Réseau AT**p 12
- **Charte du Réseau Arbres Tropicaux**p 14
- **Perspectives du Réseau AT**
 - Synthèse des recommandations*p 15
 - Recommandations des groupes de travail*p 17
 - Synthèse des recommandations et orientations nationales*p 22
 - Orientations nationales par pays*p 24

LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER INTERNATIONAL DE TORODI

LISTE DES EXPOSÉS SUR LES EXPÉRIENCES ORIGINALES

ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES : ÉTUDES DE CAS

- **Visite de terrain groupe I : Madaoua**p 34
- **Visite de terrain groupe II : Gaya**p 36
- **Visite de terrain groupe III : Marché rural de Kankani**p 39
- **Visite de terrain groupe III : Parc "W"**p 41
- **Aménagement des forêts classées du Bénin**p 42
- **Gestion d'îlots de forêts naturelles par les collectivités villageoises au Togo**p 47

ÉCHOS DE LA PRESSE NIGÉRIENNEp 53

CALENDRIERp 55

La rédaction tient à remercier, au nom de tous les participants, les partenaires financiers qui ont permis la tenue de cet atelier : le CTA, la FAO, l'Union Européenne, l'IEPF-ACCT (Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français - Agence de la francophonie), la Coopération française, le CIRAD-Forêt, l'AFVP, l'ONF, l'association SILVA et le gouvernement nigérien. Nos remerciements vont également aux membres du comité local d'organisation de cette rencontre et à tous les participants qui ont contribué à sa réussite.

Notez qu'en supplément à ce numéro spécial "Atelier de Torodi", un numéro spécial "Index des articles parus de 1987 à 1997" est publié simultanément.

Cette année 1998 est pour le Réseau Arbres Tropicaux le début d'une nouvelle étape. La réunion de Torodi a jeté les bases de cette nouvelle étape en rédigeant et en adoptant une charte des membres et en élaborant des lignes directrices pour la constitution de réseaux nationaux à la fois autonomes et solidaires au sein d'un Réseau International

cours du dispositif et de la politique française de coopération basée sur le principe du partenariat. C'est cette notion de partenariat qu'il faut développer au sein de notre Réseau International.

Le secrétariat technique, basé à Nogent, ne doit plus être le seul moteur du Réseau, le seul lieu d'élaboration et de diffusion de l'information, le seul lieu de proposition d'idées et d'actions.

Photo : Y. KONATE.



Arbres Tropicaux. Cette évolution devrait faciliter le développement des activités au niveau de chaque pays : permettre l'accroissement et la diversification de adhérents ; aider au développement des moyens nationaux d'information, de communication et d'échange ; faire jouer aux réseaux nationaux un rôle de proposition auprès des décideurs politiques et techniques.

Cette évolution s'inscrit parfaitement dans la réforme en

Peu à peu, au cours des années, nombreux parmi vous sont ceux qui ont apporté leur contribution au Réseau, à sa revue, à ses activités. Cette participation à la vie du Réseau doit s'accroître et se concrétiser dans chaque pays par le développement d'un réseau national vivant et utile.

Le Burundi, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Sénégal ont d'ores et déjà formulé des propositions claires d'organisation institutionnelle, de programme et de budget pour les réseaux nationaux. Je me réjouis de ces propositions et engage tous les autres pays à organiser une assemblée de tous les adhérents afin d'élaborer à leur tour leurs propositions.

En tant que Président du Réseau International, je me porte garant de l'appui que le secrétariat technique de Nogent apportera à ces jeunes réseaux nationaux. Je leur souhaite plein succès et longue vie.

Jean CLÉMENT



Photo : J. P. PROFIZI.

ATELIER INTERNATIONAL "RÉSEAUX DE COMMUNICATION POUR LA PROMOTION DES FORÊTS ET DES ARBRES TROPICAUX"

Torodi, Niger, 17-23 novembre 1997

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

4

Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement

MHE Niger

Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Say,

Monsieur le Chef de la Mission Française de Coopération et
d'Action Culturelle,

Monsieur le Représentant de la FAO,

Monsieur le Représentant de l'Union Européenne,

Honorable Chef de Canton de Torodi,

Messieurs les Membres du Comité de Pilotage de l'Association
SILVA,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs les participants à l'Atelier International
sur le Réseau Arbres Tropicaux,

Le Peuple et le Gouvernement du Niger se sentent tout à fait
honorés du choix de notre pays pour abriter cette rencontre
d'une importance certaine dans la vie du Réseau « Arbres Tropi-
caux », dix ans après sa création.

Aussi nous tenons, en cette circonstance, à exprimer notre défé-
rente gratitude au Comité de Pilotage de l'Association SILVA,
pour cette marque de sympathie et de considération à l'égard
du Niger et de son peuple.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous vous en doutez, c'est avec un réel plaisir que
nous avons accepté d'accueillir, au Niger, le présent atelier et
ce pour plusieurs raisons.

Au nombre de ces raisons, il y a lieu de souligner :

- celle liée aux nobles objectifs poursuivis par le Réseau Arbres
Tropicaux ; objectifs qui s'articulent autour de la promotion de

l'arbre et de la forêt dans la zone tropicale à travers des
échanges d'expériences et d'informations scientifiques et tech-
niques entre professionnels du domaine de la forêt ;

- une autre raison, c'est qu'au regard des conventions internatio-
nales de Rio et post-Rio et du mandat du Forum Intergouverne-
mental sur les Forêts (F.I.F.) auxquels il a souscrit, le Niger
s'est résolument engagé pour un partenariat tous azimuts et
fécond en vue de la mise en oeuvre de ces instruments au
grand bénéfice des populations.

Aussi, il est tout à fait normal que nous apportions tout notre
appui à toutes les initiatives heureuses, genre celle du Réseau
« Arbres Tropicaux » qui se matérialise davantage avec la tenue
du présent atelier.

Mesdames et Messieurs les séminaristes,

Notre ferme engagement pour la promotion de l'arbre et de la
forêt est fondé sur les réalités écologiques et socio-écono-
miques de notre pays.

En effet comme vous le savez, le Niger avec 3/4 de sa
superficie en zone désertique n'est certes pas un pays de
forêts ; car seuls 7% du territoire national, soit environ neuf mil-
lions d'hectares, sont encore couverts par des formations végé-
tales exploitables.

Cependant, ces ressources forestières limitées jouent un rôle
stratégique au plan du maintien du potentiel de production alimen-
taire, de la satisfaction des besoins en énergie domestique et de
la préservation de l'environnement d'une manière générale.

Ce rôle stratégique est bien réel quand on sait que :

- premièrement, l'agriculture et l'élevage occupent environ 80%
de la population nigérienne ;

- deuxièmement, le secteur du développement rural contribue à concurrence d'environ 40% au Produit Intérieur Brut (PIB) ;

- enfin troisièmement, la dendroénergie représente plus de 86% de la consommation énergétique du pays. Du reste, à ce sujet et à titre d'exemple, faudrait-il rappeler que la ville de Niamey consomme annuellement plus de cent cinquante mille tonnes de bois de chauffe, soit l'équivalent de la production annuelle de plus d'un million d'hectares de nos forêts.

C'est donc dans ce contexte caractérisé par une exploitation minière des ressources ligneuses que le Niger a pris un certain nombre d'initiatives et engagé plusieurs actions au nombre desquelles on note principalement :

- Au plan des politiques et stratégies, les actions menées concernent :

- l'institutionnalisation depuis plus de deux décennies d'une Fête Nationale de l'Arbre qui coïncide avec le jour de l'anniversaire de l'indépendance nationale du pays ;

- l'organisation, en mai 1984, d'un débat national sur la lutte contre la désertification ;

- l'adoption de la loi d'orientation sur le Code Rural et une loi portant sur les Principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural ;

- l'adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires sur l'exploitation et la commercialisation du bois énergie ;

- le démarrage du processus d'élaboration du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) qui intègre notamment un Programme d'Action Nationale de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (P.A.N.-L.C.D./G.R.N.) ;

- le processus de révision du Code Forestier.

- Parallèlement à ces importantes réformes des politiques et stratégies, des actions concrètes ont été menées sur le terrain. L'évaluation de ces actions indique que des résultats positifs ont été enregistrés en matière de :

- gestion décentralisée et participative des ressources forestières suivant l'approche marchés ruraux de bois, un des axes de la Stratégie Énergie Domestique (S.E.D.) ;

- conservation des eaux et du sol ;

- reboisement de masse.

Ainsi depuis 1984, année au cours de laquelle a été organisé le Débat National sur la Désertification, on estime à plus de soixante dix millions le nombre de plants forestiers produits et plantés dans le cadre des campagnes successives de reboisement.

Mesdames, Messieurs les Membres du Réseau
«Arbres Tropicaux»,

Au cours de la présente rencontre à laquelle nous attachons donc un grand intérêt, vous aurez à échanger sur les expériences de vos Réseaux nationaux et partager vos expériences personnelles, ainsi que celles de vos institutions et pays respectifs.

Vous aurez aussi, fort utilement, à confronter toutes ces expériences avec celles des populations et des techniciens nigériens, des localités qui seront visitées en marge de la réunion.

Pour notre part et s'agissant de la stratégie future du Réseau, nous pensons qu'une attention particulière doit être accordée au système de communication tant au niveau des Réseaux nationaux, qu'à celui du Réseau Arbres Tropicaux dans son ensemble.

Par ailleurs, la vitalité du Réseau Arbres Tropicaux et sa viabilité passent nécessairement par son ouverture sur d'autres réseaux similaires ; par exemple la toute jeune Association des Forestiers Francophones qui vient de naître il y a à peine un mois à Antalya en Turquie, en marge du onzième Congrès Forestier Mondial.

Bien que d'importantes actions aient été accomplies par l'Association SILVA, il nous semble opportun de vous rappeler qu'un bilan sans complaisance des activités du Réseau doit être fait, et le cas échéant que vous devrez procéder à une redéfinition de la stratégie du Réseau, de son mécanisme de financement et de son cadre juridico-institutionnel.

Tenant compte de tous les enjeux ci-dessus évoqués, il apparaît donc clairement que les conclusions de l'atelier de Torodi seront d'un apport considérable à la recherche des solutions aux problèmes de gestion écologiquement rationnelle de nos forêts, dans l'optique d'un développement durable.

Mesdames et Messieurs les séminaristes,

Avant de terminer mon allocution, permettez-moi, au nom du Gouvernement du Niger, et en notre nom à tous, d'adresser nos vifs remerciements à l'ensemble des partenaires de coopération et de développement, pour les multiples efforts techniques, matériels et financiers qu'ils ont toujours consenti pour la promotion de l'arbre et des forêts pour un développement durable dans nos pays du Sud.

Tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert l'Atelier International sur le Réseau «Arbres Tropicaux».

JE VOUS REMERCIE.

Représentante du CTA



Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter la bienvenue, au nom du Dr. Cooke, directeur du CTA, qui n'a pas pu être avec nous aujourd'hui et de toute l'équipe du CTA, notamment de mes collègues du département des études et séminaires que je représente.

6 Je pense qu'une grande partie d'entre vous connaît déjà le CTA, ne serait-ce que par ses publications et, notamment, son bulletin d'information *Spore*. Je vais cependant vous rappeler brièvement le mandat du Centre et ses principales activités.

Le Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (CTA) a été créé en 1983 dans le cadre de la Convention de Lomé qui regroupe aujourd'hui les 15 États membres de l'Union Européenne et 71 États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) avec comme objectif principal de promouvoir le développement agricole et rural des pays ACP en encourageant l'acquisition, l'échange et l'utilisation de l'information dans ce domaine. Le Plan à Moyen Terme (PMT) du CTA (1997-2000) centre nos activités autour de deux objectifs généraux et quatre objectifs spécifiques servis par les quatre départements opérationnels du Centre :

- **améliorer l'accès à l'information sur le développement agricole et rurale** : il s'agit ici d'encourager les contacts et les échanges d'expériences par l'organisation de séminaires, co-séminaires ou ateliers et de fournir l'information sur demande, notamment au moyen du vaste programme de publications du CTA ;

- **renforcer les capacités ACP de gestion de l'information et de la communication** : il s'agit ici d'un volet très important puisqu'il suppose un appui à nos partenaires ACP dans leurs stratégies de développement technologique, technique, institutionnel et politique (niveaux national, sous-régional et régional). Dans cet esprit, la décentralisation de certaines activités est encouragée.

Les domaines d'activités et les priorités du CTA sont définis par nos partenaires ACP, plus à même d'identifier leurs besoins. En octobre 1996, le CTA a organisé un séminaire à Wageningen

sur "les thèmes prioritaires d'information pour l'agriculture des pays ACP" où nos partenaires ACP ont défini leurs priorités. La protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles figurent comme un des cinq thèmes prioritaires.

Le PMT du CTA privilégie aussi, là où cela est possible, l'objectif de renforcer le partenariat avec d'autres institutions ACP, européennes ou internationales de manière à accroître l'impact de nos activités. Le CTA a accepté de co-organiser et co-financer votre participation à cet atelier régional, pour trois raisons principales.

1. Tout d'abord l'idée de faire le bilan d'un réseau africain et de dégager les expériences originales de gestion des ressources naturelles, pouvant être utiles à d'autres pays membres et non membres du réseau rentre tout à fait dans la promotion des contacts et échanges d'expériences. Dans cet ordre d'idée, je me réjouis de la présence de la représentante du *Rural Development Forestry Network*, l'équivalent anglophone de ce réseau, et bien-sûr de la FAO.

2. Ensuite l'idée de favoriser l'autonomie structurelle des réseaux nationaux correspond à un autre objectif du CTA : le renforcement des capacités ACP.

3. Enfin la définition des potentialités de chaque région en matière de communication et de gestion de l'information constitue un thème vital pour la survie d'un réseau.

Le travail préalable que vous avez effectué en tant que représentant du réseau dans votre pays par l'identification d'expériences originales en matière de gestion des ressources naturelles et de bilan national du réseau va permettre à tous les participants une contribution active à ce séminaire.

Au nom du CTA, je souhaite plein succès à l'atelier sur les réseaux de communication pour les forêts et les arbres tropicaux.

Isolina BOTO

Représentant de la Coopération française

Excellence,
Mesdames et Messieurs,

L'Atelier international que nous avons l'honneur d'ouvrir, célèbre le dixième anniversaire du Réseau Arbres Tropicaux. Cet âge respectable pour un réseau devrait permettre de prendre suffisamment de recul pour évaluer son action et son impact en terre africaine.

Par ailleurs, à la lumière des grands débats internationaux actuels et des bouleversements institutionnels que connaît l'Afrique, le moment est bien choisi pour se projeter dans l'avenir et envisager pour lui une évolution qui lui permettra d'affronter les contraintes des prochaines décennies.

La tenue de cet atelier coïncide également avec la nomination par le Secrétariat d'État d'un nouveau président, M. Jean CLÉMENT, que les forestiers nigériens connaissent bien puisqu'il a été en poste au Niger au début des années 80 et, qui a ensuite poursuivi une carrière qui l'a conduit du Bureau forêts du Ministère de la Coopération, à la FAO à Rome en tant que responsable du Programme des Aménagements des Forêts Tropicales.

Le choix de M. Clément, dont la personnalité est bien connue par les milieux internationaux, montre l'importance que le Secrétariat d'État à la Coopération attache à cette dynamique de l'échange et à la mutation que le réseau devra opérer dans les années prochaines, à la lumière en particulier des résultats du séminaire que vous débutez aujourd'hui... c'est dire l'importance que nous attachons à vos réflexions.

Fondé en avril 1987 à l'initiative du Ministère de la Coopération, le Réseau Arbres Tropicaux fut conçu, dans un esprit d'aide au développement, comme un rassemblement de personnes et d'organismes soucieux de recevoir, de donner et d'analyser des informations relatives :

- à la conservation et la mise en valeur des écosystèmes forestiers ou sylvopastoraux ;
- et à l'utilisation de l'arbre dans les domaines agricoles.

Les objectifs précédemment assignés au Réseau étaient :

- de faciliter l'émergence au Sud de points de rencontre entre les représentants d'administrations, de la société civile et d'organismes de coopération internationale, sans oublier bien sûr la Coopération française ;
- de développer des réflexions individuelles ou collectives en vue de mettre en oeuvre des stratégies et des pratiques nouvelles de développement.

L'action que le Réseau s'est efforcé de développer depuis cette date peut être résumée par quatre mots :

COMMUNIQUER, INFORMER, FORMER, ET PROPOSER.



Excellence,
Mesdames et Messieurs,

La dernière décennie de ce siècle restera sans doute marquée par l'internationalisation des débats d'opinion relatifs à l'Environnement en général et à la forêt en particulier.

En effet, les grandes réunions qui se sont tenues ces dernières années, depuis le sommet de RIO jusqu'à celui plus récent de NEW YORK, témoignent de la prise de conscience par la communauté internationale de l'importance des questions de l'Environnement qui ont pris dans bien des cas une dimension globale et planétaire.

L'un des aspects majeurs concerne la désertification, enjeu primordial pour les pays sahéliens et tout particulièrement pour le Niger. Un autre concerne l'aménagement et la gestion durable des forêts tropicales humides et tout particulièrement celles de l'Afrique centrale.

Chacun des aspects touche de façon directe ou indirecte la préservation de la biodiversité et la valorisation rationnelle et optimale de l'ensemble des ressources des écosystèmes, forestiers, sylvopastoraux ou agrosylvopastoraux.

Malheureusement, en généralisant et simplifiant l'extrême complexité et diversité des situations, la forêt est devenue un enjeu d'actualité politique non seulement pour les professionnels, mais aussi pour le grand public et les hommes politiques... ce qui s'est parfois traduit par une paralysie face à l'action.

Cependant, les débats et les conventions mondiales qui en ont résulté :

- ont permis de confirmer que l'environnement et le développement sont un seul et même sujet et qu'il n'y a de développement que durable ;
- et ont entraîné les pays à mettre en oeuvre des programmes d'actions nationaux en associant l'État, la société civile, les populations locales et les autres partenaires du développement.

Ainsi, est-il clair que les nouveaux enjeux du développement sont plus larges que ceux qui ont été à l'origine de la création du Réseau Arbres Tropicaux, car l'environnement global comme la gestion durable des ressources sont devenus des thèmes incontournables qui doivent être appréhendés par les membres du Réseau.

Mais, dans le cadre de l'effort global de compréhension et d'inflexion des processus de développement, l'une des originalités du Réseau Arbres Tropicaux reste et demeure qu'il fasse entendre la voix du terrain.

Excellence,
Mesdames, Messieurs,

Pour relever le défi majeur de la prochaine décennie, la clef du succès réside probablement dans la capacité à renoncer aux processus traditionnels d'élaboration des politiques qui sont souvent autocratiques, sectoriels et discontinus, pour adopter des processus participatifs, inter sectoriels et continus.

Dans cette perspective, le Réseau doit être capable de mener une réflexion décloisonnée et non institutionnelle notamment :

- sur les problèmes de gestion et d'exploitation des espaces forestiers, sylvo-pastoraux et agro-sylvo-pastoraux, tout en maintenant l'arbre comme indicateur ou référence des évolutions socio-économiques ;
- sur le développement et la mise en place de critères et indicateurs de gestion durable des forêts ;
- et sur les grandes conventions internationales et leur déclinaison au niveau local.

Il devra bien sûr, poursuivre la diffusion de l'information, favoriser l'expansion des acteurs dans leur diversité et appuyer les groupes et réseaux qui se constituent au Sud en développant toutes les formes de partenariat.

Vos travaux seront donc suivis avec attention, car ce *challenge* passe par un renforcement et une autonomisation des groupes nationaux, tout en recherchant des formules de financements ori-

ginales. Ce qui vous amènera inéluctablement à réfléchir sur la structuration et l'organisation interne du Réseau, tout en maintenant une cohérence globale.

Excellence,
Mesdames, Messieurs,

Alors que le sommet de la francophonie s'achève à Hanoi, il va de soi que la Coopération française reste attachée au caractère francophone de ce Réseau, et dans cette optique nous vous engageons à réfléchir à la place et à la synergie que vous pourriez trouver en regard de l'Association des Forestiers Francophones, dont la constitution a été décidée à l'occasion du récent Congrès Forestier Mondial d'Antalya en octobre dernier.

Cependant il va de soi, (et le soutien technique et financier important de ce séminaire par le CTA, la FAO et l'Union Européenne, ainsi que la présence d'une représentante du réseau de la foresterie pour le développement durable financé par l'U.E et géré par l'ODI britannique montrent) que votre démarche ne peut se concevoir qu'à travers une ouverture d'esprit et une collaboration accrue et concrète avec tous les mouvements qui relèvent de la même approche.

Monsieur ASTIER,
Chef de la Mission Française de Coopération de Niamey

Représentant de la FAO

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

...Il est reconnu aujourd'hui par un nombre de plus en plus grand d'acteurs que les arbres et les forêts jouent un rôle culturel, social, économique et écologique majeur pour le quotidien de millions d'hommes, de femmes et d'enfants et pour l'avenir des générations futures. La sécurité alimentaire qui reste un des défis majeurs de notre temps dépend pour une grande part des arbres et des forêts dans de nombreuses communautés rurales ; les équilibres climatiques, la fertilité des sols, les ressources en eau sont dépendants de l'avenir des arbres et des forêts ; deux milliards d'êtres humains dépendent du bois pour leur énergie domestique quotidienne. On pourrait multiplier les exemples. Et pourtant, malgré cette prise de conscience, l'importance accordée aux arbres et aux forêts dans les budgets et les programmes internationaux et nationaux reste très limitée.

Les décideurs politiques semblent souvent convaincus de l'importance du problème mais beaucoup moins convaincus de la pertinence des actions proposées et de leur réelle faisabilité...

... En créant en 1987 le Réseau Arbres Tropicaux, le ministère français de la Coopération a voulu contribuer à lever ce para-

doxe et promouvoir largement à la fois la réflexion sur le rôle des arbres et des forêts dans les sociétés des pays tropicaux mais surtout les actions et méthodes ayant prouvé leur efficacité. Lieu d'information et d'échanges d'expériences, le Réseau Arbres Tropicaux s'est voulu aussi un lieu de formation et d'éducation dirigé vers l'action.

Piloté par une équipe dynamique soutenue par l'association *SILVA, Arbres, Forêts et Sociétés* et par le département Forêts du Centre International de Recherche pour le Développement (CIRAD-Forêt), le Réseau s'est largement développé dans le monde et en particulier en Afrique où il compte plus de 3 000 membres. La contribution des membres africains n'a cessé de croître en particulier pour la rédaction des articles du bulletin de liaison du réseau, la revue "Le Flamboyant". Cependant, il ne s'agit là que d'une première étape car force est de reconnaître que l'impact du Réseau au niveau de chacun des pays est resté limité.

Une nouvelle étape s'impose donc qui doit voir se créer de véritables réseaux nationaux autonomes qui démultiplieront dans chaque pays les excellentes initiatives, idées et actions développées dans le cadre international du réseau actuel...



... La FAO est particulièrement soucieuse de voir se développer un plus grand partenariat en faveur des arbres et des forêts de chaque pays. Ce partenariat doit exprimer le pluralisme des acteurs, le pluralisme des droits et des devoirs et le pluralisme des responsabilités.

L'émergence de réseaux nationaux de communication et d'échange est un préalable indispensable à toute forme d'accroissement de l'engagement en faveur des arbres et des forêts. Le réseau Arbres, Forêts et Communautés Rurales de la FAO est prêt à mettre sa réflexion méthodologique sur la participation au service de tels réseaux nationaux. De même, la FAO se réjouit de la collaboration du Centre Technique de

Coopération Agricole et Rurale de Wageningen et du Réseau "Foresterie et Développement Rural" qui, tous deux soutenus par la Commission Européenne de Bruxelles, ont un rôle important à jouer sur le plan de la diffusion des connaissances. Ce doit être l'objectif de tous ces réseaux que de soutenir et appuyer les réseaux nationaux de demain...

... Votre réunion est à cet égard d'une importance capitale pour l'avenir...

Jean CLÉMENT

9

Représentant du CIRAD-Forêt

Le CIRAD, que plusieurs d'entre vous connaissent, est le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement. Il est issu du regroupement de onze instituts de recherche français qui ont travaillé depuis une quarantaine d'années en zone tropicale, en Afrique, à Madagascar et en Asie. Il constitue actuellement un lieu où s'expriment complémentarité des démarches et pluridisciplinarité des approches au sein d'équipes permanentes.

Le CIRAD-Forêt, dont je fais partie, est l'un des programmes résultant de ce regroupement qui a également permis de concentrer l'ensemble des activités de recherche et de développement à Montpellier ; la direction générale restant à Paris.

L'objectif principal, j'allais dire la raison d'être, du CIRAD est le transfert des résultats de la recherche vers les acteurs de terrain.

Les actions de recherche sont menées en collaboration ou en partenariat avec les Centres de recherche nationaux, chacun conservant son autonomie de fonctionnement tant technique que scientifique. Cette recherche peut être très avancée, c'est le cas en génétique, en sciences sociales, en biométrie et en systèmes d'information géographique par exemple.

Le transfert des résultats obtenus se fait, par le CIRAD ou les partenaires impliqués dans ces recherches, au travers de publi-

cations ou de formations organisées en France ou dans les pays partenaires. Il est destiné aux ingénieurs et techniciens, institutionnels ou privés, engagés dans des actions de développement sur le terrain, au sein de projets ou de structures d'État. Mais ce transfert touche essentiellement les partenaires ou acteurs associés à ces recherches. La démarche de vulgarisation et de large diffusion est plus difficile à mener.

Le Réseau Arbres Tropicaux répond pour une large part à cette attente et le CIRAD apprécie et encourage les actions du Réseau qui :

- entretient des liens forts entre les acteurs du développement du Sud et du Nord et qui, grâce à une démarche commune entre les institutions et les privés, aussi bien qu'entre les institutions elles-mêmes, permet la transmission d'informations et de questions vers les chercheurs ;

- représente un lieu d'expression et d'échanges, y compris pour ceux qui n'œuvrent pas dans des structures pérennes tels que les groupements de paysans, les ONG locales et les privés ;

- permet à des acteurs engagés sur le terrain d'accéder à l'information et de l'alimenter.

François BESSE



Représentant de l'AFVP



L'Association Française des Volontaires du Progrès, que j'ai l'honneur de représenter ici, chers amis, est un opérateur de développement " généraliste ", présent actuellement dans la plupart des pays d'Afrique noire francophone.

10

Dès la création du Réseau Arbres Tropicaux, en 1987, l'AFVP s'est impliquée dans les différents comités, technique, de gestion. Ceci quand bien même les opérations menées par l'Association et principalement centrées sur l'arbre ou la forêt n'ont jamais représenté plus de 5 % de son portefeuille d'activité.

Il n'en reste pas moins que nombre de volontaires et de salariés africains de l'AFVP intègrent l'arbre dans leur travail au quotidien auprès des populations rurales : opérations de gestion de terroir, de gestion des ressources naturelles, de lutte contre la désertification voire de développement local en milieu rural ou urbain.

C'est à ce titre que l'Association soutient aujourd'hui cette manifestation, en ayant pris part au comité de pilotage. En effet l'expérience acquise ici et là, puis partagée dans notre revue " **LE FLAMBOYANT** " est indispensable à l'efficacité des actions menées par les équipes de l'AFVP sur le terrain.

Bien qu'il soit toujours difficile de demander à de jeunes professionnels, qui ont souvent tendance à préférer faire leurs propres expériences plutôt que de se caler sur celles des autres, cette approche faite d'écoute et de partage fait partie intégrante de la démarche opérationnelle du secteur " Arbres et Forêts " de l'AFVP que j'anime depuis plus de sept ans.

Pour l'avenir, le souhait de l'AFVP peut se résumer ainsi : que nos équipes de terrain et notamment les salariés africains de l'Association, qui sont de plus en plus nombreux, puissent venir rejoindre les groupes nationaux afin de les renforcer et permettre ainsi d'aller vers plus d'échanges, d'autonomie aussi, au sein des pays que vous représentez ici.

En venant ici à Torodi, l'AFVP m'a d'ores et déjà chargé de rédiger au moins deux articles, l'un pour " VP Info " le média interne de l'Association, l'autre pour la revue " Volontaires ", qui iront dans le sens de ce qui sera décidé ici, afin d'informer mes collègues et de renforcer, dans la mesure du possible, l'impact de cette manifestation pour le développement de notre, et demain sûrement, de vos réseaux Arbres Tropicaux.

Merci de votre accueil et plus particulièrement celui de nos amis et hôtes nigériens.

Didier MÜLLER

Représentant de l'Office National des Forêts



L'Office National des Forêts apparaît comme un nouveau venu en Afrique tropicale notamment dans les pays sahéliens, et beaucoup d'entre vous n'en ont probablement jamais entendu parler. Je vais donc d'abord vous le présenter.

L'ONF est un établissement public français chargé par la loi de gérer l'ensemble des forêts publiques françaises, qu'elles soient propriété de l'État (les forêts domaniales) ou des collectivités locales (les forêts communales). Cela fait au total plus de 4,4 millions d'hectares de forêts et d'espaces naturels en France métropolitaine ; ce qui génère une production annuelle de quinze millions de m³ de bois et un chiffre d'affaires de près de trois milliards de francs français, avec un personnel total de plus de 12 000 personnes. Héritier de l'Administration des Eaux et Forêts, l'ONF bénéficie donc d'une expérience séculaire.

Mais l'ONF est aussi un gestionnaire de forêts tropicales dans les départements d'outre-mer, avec notamment près de huit millions d'hectares en Guyane, soumis à une gestion plus extensive bien-sûr, adaptée aux contraintes du milieu tropical.

Pendant longtemps l'ONF est resté cantonné à son domaine d'activité français, mais depuis une dizaine d'années il a décidé de diversifier ses activités en s'ouvrant sur l'extérieur, et de faire bénéficier d'autres pays de son savoir faire en matière de gestion forestière ; ce que lui permet le volant d'ingénieurs et de techniciens dont il dispose (plus de 2 000) dont un certain nombre ont acquis au cours de leur carrière une expérience en forêt tropicale.

C'est ainsi qu'en Afrique, l'Office est déjà intervenu en appui technique, mais aussi administratif et organisationnel, dans plusieurs pays forestiers d'Afrique centrale ainsi qu'à Madagascar, mais surtout auprès de la SODEFOR ivoirienne. Dans les pays sahéliens la présence de l'ONF a été plus modeste jusqu'à présent, limitée au Mali (aménagement de forêts classées et appui institutionnel).

La présence de l'ONF à vos côtés dans le Réseau Arbres Tropicaux se justifie par cet engagement récent de l'ONF qui est prêt à mettre ses compétences et son expérience au service de la gestion et de la conservation des forêts africaines.

Une précision toutefois : l'Office National des Forêts est un organisme technique, mais ce n'est ni un guichet ni un bailleur de fonds ; il peut aider un pays africain à monter et réaliser des projets forestiers ou de gestion du milieu naturel ; mais il ne lui appartient pas de les financer.

Bernard VANNIÈRE

Représentante de SILVA, Arbres, Forêts et Sociétés



Vous qui connaissez bien le Réseau Arbres Tropicaux pour en faire partie, vous vous demandez peut-être quel est son lien avec l'association SILVA, Arbres, Forêts et Sociétés.

La fondation de SILVA s'est faite sur un double intérêt, pour les arbres - et les forêts dont ils constituent l'élément de base - et pour les hommes, avec en outre une double focalisation, sur la France et sur les pays tropicaux.

- le travail qui est mené en France avec les écoles pour les sensibiliser à la connaissance des forêts et à leur gestion. Un souci de notre part est de veiller à ce que les enfants ne soient pas limités à une étude naturaliste de la forêt mais appréhendent également leurs utilisations concrètes, matérialisant localement le lien entre les hommes et les forêts.

Créé tôt dans l'existence de SILVA, le Réseau Arbres Tropicaux représente une activité essentielle, qui a été assurée et maintenue en continuité malgré les changements de personnes inévitables.

Il y a un an, SILVA a fêté modestement ses dix ans d'existence. Les efforts ont plutôt été concentrés sur l'organisation de ce séminaire qui marque les dix ans du Réseau.

Et cela n'aurait pas pu se faire sans la contribution du gouvernement nigérian, du centre technique de coopération agricole et rurale, de la FAO, du ministère français de la coopération, de l'union européenne, de l'agence de la francophonie, du CIRAD, de l'AFVP et de l'ONF.

C'est dire que le Réseau est vraiment pour SILVA une activité fondamentale, dont il convient de faire un bilan sincère et sans complaisance.

Les nouvelles orientations, tirées d'une analyse critique, seront exprimées par les membres du Réseau eux-mêmes plutôt que par ses seuls animateurs français. Elle conduiront peut-être à modifier certaines habitudes, mais le Réseau gardera toujours, je le crois et je l'espère, sa force et son importance au sein de SILVA.

Lucie de FRAMOND



Hébergement au Centre forestier de formation de Torodi. Photo : J. P. PROFIZI.

Et SILVA s'est donné pour vocation de réaliser à partir de cela toutes sortes d'actions de communication et d'information. Elles ont pris effectivement la forme de publications, régulières ou ponctuelles, et de manifestations diverses, débats, conférences, sorties sur le terrain, voyages...

Je mentionnerai deux exemples des actions ne faisant pas partie du Réseau :

- les réflexions qui ont été menées dans le cadre d'un groupe de travail, depuis plus d'un an, sur le thème de la gestion durable et de l'écocertification des bois. Comme toujours, SILVA a tenu à garder une double échelle, ne limitant pas ses travaux au cas français, mais donnant aux questions tropicales une place que les autres instances françaises concernées par le sujet ne songeaient pas à leur accorder ;



Dans les cuisines. Photo : J. P. PROFIZI.

BILAN DU RÉSEAU AT

En raison de sa nomination toute récente comme président du Réseau Arbres Tropicaux, M. CLÉMENT m'a demandé de présenter le bilan du Réseau après dix ans d'existence. Après un bref rappel des origines et objectifs du Réseau, je vous propose de faire un bilan du fonctionnement puis des activités réalisées dans le cadre du Réseau AT.

1) Les origines

Sous l'impulsion de quelques forestiers français et africains, le Réseau Arbres Tropicaux a été créé en 1987 sur décision du Ministère français de la Coopération. M. le chef de Mission ayant évoqué les motivations de la création du réseau ainsi que ses objectifs, je ne m'étendrai pas sur le sujet.

Le Réseau AT est donc un réseau d'échanges et de communication pour la promotion des arbres et de forêts. Ses objectifs se résument par quatre maîtres-mots : COMMUNIQUER, INFORMER, FORMER, PROPOSER.

2) Fonctionnement du Réseau

a) Le Réseau AT est constitué de près de 4 000 membres qui reçoivent la revue *Le Flamboyant* et qui déclarent s'intéresser à la promotion des arbres et des forêts des zones tropicales. La majorité des membres se trouve en Afrique francophone, et essentiellement en zone sahélienne, en Afrique centrale et en zone guinéenne (Afrique de l'Ouest humide). Parmi ces membres, des antennes locales assurent une animation en vue de faire connaître le Réseau et de diffuser l'information relative aux arbres et aux forêts. Des animateurs nationaux ou locaux sont au cœur de la dynamisation du Réseau AT dans leur pays et constituent certaines de ces antennes locales. C'est le cas de plusieurs des délégués ici présents, qui vous expliqueront comment ils s'organisent.

Évolution des membres : le nombre de membres a cru de façon exponentielle durant les premières années. Depuis deux-trois ans, on observe un ralentissement de cette croissance. Entre 96 et 97, on compte une augmentation d'environ 350 inscriptions dans le fichier des membres, sachant que parallèlement des personnes sont éliminées du fichier. Le Réseau n'est donc pas figé. Je laisse les délégués nationaux détailler les types de membres qui constituent le Réseau.

b) À l'échelle internationale, le secrétariat technique, basé dans la région parisienne en France, doit exécuter les décisions du comité de gestion du Réseau. Ce comité de gestion décide des orientations du Réseau international. En font partie : un représentant de la Coopération française, M. HAMEL, un représentant du CIRAD-Forêt, M. BESSE, un représentant de l'Association française des Volontaires du Progrès, M. MÜLLER, un représentant de l'ONF, M. VANNIERE, et un représen-

Cérémonie d'ouverture de l'atelier sous la présidence de M. le Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement. Photo : Y. KONATE.



tant de l'association SILVA, Madame de FRAMOND, sans oublier le président du Réseau.

Le secrétariat technique est la cellule ouvrière du Réseau dont il doit assurer le fonctionnement.

Pour ce qui concerne l'équipe parisienne, on retiendra qu'en dix ans trois secrétaires techniques et cinq présidents se sont succédés.

c) Le financement du fonctionnement du Réseau a été assuré en totalité par le Ministère de la Coopération depuis dix ans tandis que quelques activités ponctuelles ont été soutenues également par d'autres structures (je pense aux fiches techniques par exemple). Ce financement est depuis 1987 géré par l'association SILVA. Lucie de FRAMOND vous expliquera plus précisément les relations entre SILVA et le Réseau AT.

3) Activités

Pour le secrétariat technique, les échanges avec les membres sont très importants : le volume et la diversité des courriers croissent sans cesse, deux à trois missions du secrétariat technique en Afrique ont lieu chaque année. Des échanges directs entre les membres se font aussi, et se développent de plus en plus. Une communication directe Sud-Sud s'établit donc progressivement grâce au Réseau. Cependant elle apparaît encore faible d'autant plus qu'elle est mal connue.

Mais ce qui marque l'identité du Réseau AT et apparaît comme l'activité principale, c'est la revue *Le Flamboyant*, qui est le bulletin de liaison des membres. À ce jour, 44 numéros ont été publiés. Quelques exemplaires sont disponibles dans la salle. De quelques pages les premières années, la revue est passée à une quarantaine de pages depuis 1996. De plus en plus de gens de terrain y écrivent. La revue est diffusée à 4 000 exemplaires.

Des groupes de travail ont été créés dans les années 91 et ont abouti à production d'ouvrages collectifs, dans lesquels le rôle du Réseau n'est pas toujours clairement mentionné. On peut citer le "Guide d'aide à la décision en agroforesterie", un document sur le commerce des bois tropicaux ("La compétitivité des bois d'œuvre africains"), un autre sur l'avenir de la zone inter-tropicale humide ("Les agricultures des zones tropicales humides - éléments de réflexion pour l'action"), etc.

Des actions de formation et de sensibilisation dans des structures de formations et sur les ondes ont été menées par le secrétariat technique en France mais aussi par des membres du Réseau en Afrique.

Des voyages d'études thématiques ont été organisés. Les pays hôtes en parleront certainement dans leurs exposés.

4) Conclusion

Des actions ont été menées en relation avec les objectifs de départ. Le Réseau a réussi à initier des dialogues inter-institutionnels ; des échanges affranchis de toute hiérarchie entre des interlocuteurs d'horizons divers. Mais la vie locale du Réseau AT est encore timide. Beaucoup de membres sont d'attentifs et fidèles lecteurs du *Flamboyant* mais n'ont aucune autre existence visible dans le Réseau.

Depuis plusieurs années, les membres réclament des assises nationales, pour mieux se connaître et des assises internationales afin d'échanger leurs expériences et de réfléchir sur la promotion des arbres et des forêts. Nombreux sont ceux qui souhaitent l'organisation de sessions de formation, de rencontres-débats. Certains voudraient que le Réseau AT s'engage davantage dans la vulgarisation en utilisant d'autres supports de communication que l'écrit. D'autres encore militent en faveur de la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le terrain par le Réseau AT estimant que se limiter à la diffusion d'information ne suffit pas. Certains envisagent carrément de faire du réseau un bureau d'étude...et j'en passe.

Toutes ces remarques, propositions ou questions, ont conduit le comité de gestion du réseau à s'atteler à la tenue de l'atelier auquel vous participez. L'objectif de cette rencontre est d'une part de faire un bilan et d'établir des perspectives pour l'avenir du Réseau AT, et d'autre part de permettre des échanges d'expériences dans le domaine de la gestion des arbres et des forêts en zones tropicales. Les expériences présentées traiteront de tous les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, de quelques pays d'Afrique centrale et de l'Est.

Nous tenons à ce que chaque délégué reparte avec des engagements précis quant aux activités à mettre en oeuvre dans son pays. Il importe aussi que

des recommandations soient faites sur ce que doit être le Réseau, ce que signifie être membre du Réseau, avec au moins une ébauche de charte du Réseau AT. L'autonomisation et la structuration du Réseau sont des points essentiels pour l'avenir et nous tenons à ce que vous puissiez bien en discuter et échanger sur ce sujet, sachant que des calendriers doivent être envisagés pour chaque pays. Enfin, notre Réseau ayant une vocation d'échange, il importe de réfléchir et d'élaborer une politique de communication. Aussi nous comptons sur vous pour proposer des stratégies de communications. Madame BOTO du CTA développera probablement cet aspect.

Cet atelier est le premier du genre qui soit organisé dans le cadre du Réseau AT. Il a pu se tenir grâce à plusieurs bailleurs de fonds que notre démarche a intéressés. À vous de ne pas les décevoir. L'avenir du Réseau se joue en grande partie ici, car nous sommes à une période charnière de la vie du Réseau. Dix ans, c'est l'âge de maturité pour une association, âge qui permet un bilan significatif et des références appréciables pour une réflexion sur l'avenir.

Cet atelier doit lancer une nouvelle ère pour le Réseau AT : l'ère de l'autonomisation des réseaux nationaux qui doivent se prendre en charge certes progressivement mais aussi rapidement. Au-delà du Réseau AT, cette réflexion concerne d'autres réseaux tant francophones qu'anglophones, hispanophones et lusophones.

La réussite de cet atelier dépend de vous, délégués nationaux.

Viviane APPORA
Secrétaire technique du Réseau AT

Ndlr : après ce bilan général, chaque pays a présenté le bilan et les perspectives nationales du Réseau AT. Les documents correspondants sont disponibles auprès des animateurs nationaux du Réseau et auprès du secrétariat technique.



Discussion en séance plénière. Photo : Y. KONATE.

CHARTRE DU RÉSEAU ARBRES TROPICAUX

Être membre du réseau Arbres Tropicaux c'est :

■ **Adhérer aux objectifs suivants :**

- promouvoir les multiples usages des arbres et des forêts pour le bien-être des sociétés humaines ;
- mettre en commun toutes les compétences et moyens disponibles pour une meilleure compréhension des rôles des arbres et des forêts ;
- diffuser une information pluraliste aux différents acteurs concernés ;
- former et sensibiliser à tous les niveaux de la société pour une meilleure prise en compte de l'arbre et de la forêt dans les actions de développement ;
- mettre au point des propositions d'action auprès des décideurs et pouvoirs publics qui prennent en compte la diversité des opinions.

■ **S'engager à :**

- participer à la vie du réseau au travers de ses activités ;
- partager sans exclusive son savoir et ses compétences ;
- susciter l'expression de l'opinion d'autrui et l'intégrer à la réflexion du réseau ;
- développer, par ses actions, des partenariats visant à promouvoir l'arbre et les forêts.

PERSPECTIVES DU RÉSEAU ARBRES TROPICAUX

Résumé

Les débats relatifs aux réseaux qui ont eu lieu du 17 au 23 novembre à Torodi ont été axés sur les quatre thèmes suivants :

- 1- raison d'être d'un réseau
- 2- être membre d'un réseau
- 3- structures et financement d'un réseau
- 4- stratégies de communication d'un réseau.

L'ensemble des recommandations concerne le réseau Arbres Tropicaux international

avec des implications particulières pour chaque réseau Arbres Tropicaux national.

Au-delà du réseau Arbres Tropicaux, les recommandations engagent les membres et invitent le secrétariat technique à s'ouvrir aux autres réseaux et structures ayant une thématique proche de celle du réseau Arbres Tropicaux (environnement et développement) partout à travers le monde. D'ailleurs, ces recommandations peuvent être utiles pour d'autres réseaux. Par ailleurs, une volonté d'ouverture à d'autres zones linguistiques voisines géographiquement et ayant des problématiques environnementales similaires a été exprimée.

Les recommandations ont fait l'objet d'engagements de la part de chacune des délégations nationales présentes à Torodi dans le cadre d'activités à mener à court terme avec les membres dans chaque pays, et de la part du secrétariat technique du réseau, notamment en ce qui concerne l'appui aux réseaux nationaux et l'organisation d'une rencontre pour faire le bilan de la mise en oeuvre des engagements nationaux d'ici trois ans.

15

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Le Réseau Arbres Tropicaux doit continuer d'exister

Après dix ans d'existence, la raison d'être du Réseau Arbres Tropicaux a été réaffirmée par tous les participants pour qui l'objectif global du réseau est de **"contribuer de façon significative à l'échange et à la diffusion d'informations relatives aux relations entre l'arbre et l'homme d'une part et entre la société et la forêt d'autre part, dans une perspective de gestion durable des ressources forestières tropicales"**.

Le Réseau Arbres Tropicaux demeurera donc un réseau d'échange et de communication pour la promotion des arbres et des forêts des zones tropicales. Son champ d'intérêt ne se limite donc pas à l'Afrique tropicale. Au-delà des espaces tropicaux de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique, le réseau peut rassembler des personnes s'intéressant à l'arbre et aux forêts tropicales partout dans le monde.

Des objectifs spécifiques ont été arrêtés qui orientent les activités à mener par les réseaux nationaux à court, moyen et long termes selon une stratégie de communication précise.

La raison d'être du réseau implique l'existence de **réseaux nationaux** dynamiques, organisés et structurés, qui oeuvrent chacun dans leur pays respectif, en collaboration avec le **secrétariat technique de Nogent**. Ce dernier a une vocation de coordination et d'appui au processus d'autonomie des réseaux nationaux, de coordination entre les réseaux

nationaux africains et les instances sous-régionales qui seront éventuellement mises en place par les réseaux nationaux. Le secrétariat de Nogent doit également assurer l'existence et la visibilité internationales du Réseau Arbres Tropicaux.

Notons que l'on parle de réseaux nationaux et pas simplement d'antennes locales qui seraient les "antennes de Nogent". La notion de réseaux nationaux implique la mise en place d'unités structurées et autonomes, qui aient une identité et soient reconnues (cf. supra). Les délégués nationaux présents à Torodi ont pour mission de faire émerger ou de conforter un noyau de personnes ressources susceptibles de mettre en oeuvre ce projet, plus ou moins avancé selon les pays .

Une charte du Réseau Arbres Tropicaux

Désormais **sera membre du Réseau Arbres Tropicaux tout individu qui déclare adhérer à la charte** élaborée et adoptée à l'occasion de l'atelier de Torodi ; chaque membre du réseau recevra systématiquement le bulletin de liaison. On distinguera une catégorie particulière pour les destinataires institutionnels du Flamboyant qui ne seront pas des membres à part entière puisqu'il s'agit de structures et non d'individus, il s'agit de simples lecteurs ; cela concerne les instituts, administrations, projets, associations, bibliothèques, etc.

La charte du Réseau Arbres Tropicaux définit les objectifs auxquels adhère tout membre du réseau et ses engagements (cf. p 14).

Si la distinction entre membres actifs et passifs ne peut être ignorée, elle ne sera pas un critère d'exclusion, car il est reconnu que tout individu peut s'impliquer plus ou moins activement dans la vie du réseau national selon les périodes ; les participants ont convenu que toute situation est évolutive. S'il est clair que les actions précises, nécessitant une certaine disponibilité, ne pourront être mises en oeuvre que par les membres dits actifs, il est clair également que les membres dits passifs ont un rôle à jouer aussi discret soit-il (dans la diffusion de l'information par exemple) et peuvent devenir actifs, tandis que certains actifs peuvent se trouver moins disponibles et classés parmi les passifs. Notons que dans toute association, il y a un noyau dynamique et une assemblée plus "passive"...

Outre les engagements, on reconnaît au membre des attentes vis-à-vis du réseau national (activités et identité "réseau") et du secrétariat technique de Nogent (cf. liste consignée dans les recommandations du groupe II en page 19).

Des réseaux nationaux structurés, de plus en plus autonomes

L'existence de réseaux nationaux dynamiques pérennes implique leur structuration afin notamment qu'ils aient une identité et puissent ainsi trouver des financements. **Plusieurs types de structures sont possibles (avec ou sans personnalité juridique) : à chaque pays de choisir la formule qui lui paraît la plus adaptée à son contexte.** On retiendra que la création d'une structure reconnue juridiquement n'est pas forcément prioritaire dans certains pays ; mais il est indiscutable qu'**à terme tous les réseaux nationaux devront soit être rattachés à une structure juridique reconnue, soit se constituer en une structure ayant une identité juridique.** Il a également été retenu que les réseaux nationaux devaient opter pour une structuration compatible avec les objectifs du réseau (ce qui exclut *a priori* les organisations à caractère lucratif).

Diverses modalités de financement (autofinancement ou soutien extérieur, mécanismes) ont été citées. À chaque réseau de définir son mode de financement. Il a été convenu que plusieurs réseaux nationaux avaient encore besoin d'un soutien financier du secrétariat technique de Nogent ; mais, cette aide extérieure ne constituerait qu'une partie de leurs sources de financement. Les réseaux nationaux devront assez rapidement apporter au moins un autofinancement (contribution en nature ou pécuniaire) et, selon les contextes, trouver des sources de financements extérieurs.

Une stratégie de communication à améliorer

La stratégie de communication pour le Réseau Arbres Tropicaux a été abordée à différents niveaux.

Il faut d'abord **améliorer la communication au sein du réseau** : il importe que les membres se connaissent mieux entre eux, qu'ils reçoivent une information qui leur soit utile tant

sur le plan technique que sur celui des expériences et des idées, qu'ils puissent produire de l'information relative à la vie et à la thématique du réseau.

Il importe ensuite de **communiquer avec l'extérieur tant à l'échelle nationale qu'au niveau international** : en faisant connaître le réseau auprès de structures et personnes concernées par sa thématique mais aussi auprès du grand public ; en diffusant les expériences et les avis des membres du réseau, ce qui ferait du réseau une force de proposition pour influencer les décisions dans le domaine de la gestion de l'arbre et des ressources naturelles. Différents publics sont donc concernés selon le contenu du message à communiquer : sensibilisation du grand public, information-formation-proposition auprès des acteurs impliqués dans la promotion des arbres et des forêts tropicales, du vulgarisateur au décideur politique.

Plusieurs outils ont été proposés comme supports de communication à choisir selon les pays ; des recommandations pour le secrétariat technique (échelle internationale) ont été formulées. Au-delà du support écrit, toujours recommandé, l'utilisation des techniques modernes de l'audiovisuel et aussi des techniques traditionnelles de communication orale a été souhaitée. Outre les outils (et produits) matériels, l'organisation de rencontres doit être un moyen de communication préférentiel pour les réseaux nationaux et le secrétariat.

L'équipement des antennes locales des réseaux nationaux en matériel de communication de base se révélera nécessaire à un moment ou à un autre pour le bon fonctionnement des réseaux nationaux, dont la vocation est d'abord de recueillir et faire circuler l'information. Une intensification des relations du secrétariat technique avec les réseaux nationaux supposera probablement aussi un renouvellement des moyens de communications du secrétariat technique.

L'ouverture à d'autres sphères linguistiques paraît indispensable. À l'échelle internationale, en parallèle au français, il a été recommandé d'utiliser l'anglais pour des informations majeures. Au niveau des réseaux nationaux, l'utilisation des langues locales a été également recommandée pour la diffusion d'informations via les journaux, la télévision, les radios nationales ou rurales.

Des engagements nationaux et internationaux

En conclusion, en corollaire aux recommandations relatives au fonctionnement et à la stratégie de communication du Réseau Arbres Tropicaux tant à l'échelle internationale qu'aux échelles locales, il est inévitable, dans un premier temps, que le budget alloué par le secrétariat technique aux réseaux nationaux prenne de l'ampleur afin de leur permettre de mettre en oeuvre certaines recommandations. Parallèlement, ceux-ci doivent chercher activement les moyens de diversifier leur sources de financements et devenir autonomes par rapport au secrétariat technique.

Pratiquement, il a été convenu que chaque pays établirait un programme de travail et un budget pour ces activités ; des propositions de cofinancements seront ensuite soumises au secrétariat technique qui s'est engagé, par la voix du président du Réseau, à contribuer, dans la limite de ses possibilités, au financement des activités de structuration des réseaux nationaux et au soutien des animateurs nationaux dans leur mission de recueil et de diffusion de l'information.

Outre ces aspects financiers, chaque délégation nationale s'est engagée au travers des orientations nationales consignées par écrit à Torodi, à informer les membres des décisions prises lors de l'atelier et à les inciter à mettre en oeuvre les activités proposées pour chaque réseau national à court terme. Le secrétariat technique mettra en oeuvre les recommandations de l'atelier sur le plan international et organisera une nouvelle rencontre internationale d'ici l'an 2000.

Ce qui va changer après Torodi ...

Ainsi le secrétariat technique aura de plus en plus un rôle de centralisateur-coordonnateur international tandis que les réseaux

nationaux s'exprimeront davantage et de manière plus visible dans la prise de décisions tant au niveau du bulletin "Le Flamboyant" que de leur fonctionnement et financement internes : Nogent ne décidera plus seul de ce que doit faire chaque réseau, mais décidera du niveau des moyens disponibles à son niveau et chaque pays décidera de l'affectation de ses moyens ; les nationaux sélectionneront davantage les informations à faire remonter à Nogent, la rédaction du Flamboyant n'intervenant plus qu'en aval.

Le réseau international se rapprochera d'associations professionnelles en Europe et à l'échelle internationale comme cela a été amorcé à Torodi. Il se tournera également vers de nouveaux bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne.

Si les recommandations de l'atelier s'appliquent au Réseau Arbres Tropicaux, les participants sont convaincus qu'elles peuvent concerner d'autres réseaux qui oeuvrent avec des objectifs similaires.

La rédaction

17

RECOMMANDATIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe I.

Groupe II.

Groupe III.

Groupe IV.

Raison d'être du Réseau

Les membres au Réseau

Structures et Financement

Stratégies de communication

GROUPE I : À QUOI DOIT SERVIR LE RÉSEAU ARBRES TROPICAUX ?

La raison d'être du Réseau Arbres Tropicaux s'exprime dans l'objectif global du Réseau AT. Cinq objectifs spécifiques précisent cet objectif global et constituent la ligne directrice des activités à mener par le Réseau AT. Pour atteindre ces objectifs, les réseaux AT nationaux doivent mettre en oeuvre un certain nombre d'activités dont la liste a été établie par ordre de priorité temporelle. Il a également paru nécessaire de préciser les stratégies à adopter dans la mise en oeuvre de ces activités.

1.1 Objectif global du Réseau Arbres Tropicaux

Contribuer de façon significative à l'échange et à la diffusion d'informations relatives aux relations entre :

- l'arbre et l'homme
- la société et la forêt

dans une perspective de gestion durable des ressources forestières tropicales.

1.2 Objectifs spécifiques

Cinq objectifs ont été retenus.

1) Constituer un cadre d'échanges techniques de réflexion et de concertation entre les membres et entre ceux-ci et les partenaires (politiques, décideurs, acteurs) impliqués dans la gestion des forêts tropicales.

2) Informer l'ensemble des membres sur les expériences et acquis en matière de gestion des forêts (expérience, recherche/développement). Cette information doit être adaptée à un large panel de lecteurs (contenu technique) intervenant dans le développement rural et la vulgarisation - popularisation qui doit permettre une approche systémique des interventions.

3) Améliorer la perception de l'arbre : auprès de toutes les personnes impliquées dans la gestion des ressources naturelles (politiques, leader d'opinion, chercheurs, décideurs,

exploitants, utilisateurs, techniciens, médias...) qu'elles soient des cadres ou des agents de terrain.

4) Susciter des échanges horizontaux et verticaux au niveau hiérarchique et sans barrière de langue (entres autres, s'ouvrir aux autres réseaux) ;

5) Capitaliser les expertises nationales et sous régionales afin de faciliter les échanges entre zones biogéographiques semblables (établir une liste détaillée des membres avec leurs domaines d'expériences). Exploiter ces expertises dans le domaine de l'information, de la formation et de la sensibilisation (élaboration de supports adaptés au public cible, prestation de service).

18

I.3 Activités

Les réseaux nationaux auront à mener des activités programmées à court, moyen et long termes. Les actions à court terme visent à structurer chaque réseau national.

1) Structurer le réseau national à court terme

- Mettre à jour de la liste des membres et la publier.
- Identifier les personnes ressources.
- Élaborer en assemblée, les objectifs spécifiques du réseau.
- Identifier le(s) coordonnateur(s) et animateur(s) locaux voire nationaux.
- Définir le mode de circulation de l'information entre les membres du réseau national et la périodicité des rencontres.
- Rechercher les voies et moyens pour la reconnaissance locale du réseau national (cf. groupe *ad hoc*).
- Répercuter les étapes de la structuration à Nogent.
- Définir les conditions d'adhésion des membres (cotisation...).
- Faire le point sur les personnes ressources et les organisations qui travaillent dans le domaine des arbres et des forêts au sens large.

2) À moyen terme

- Élargir le profil des membres à un maximum de compétences (médias, sciences humaines, juristes, spécialistes du domaine foncier).
- Dynamiser le réseau national à travers l'élaboration d'une lettre ou d'un bulletin de liaison ou tout autre moyen de communication original et spécifique.
- Autonomiser la vie du réseau national sur les plans financier, juridique et politique.
- Impliquer le réseau dans les manifestations (séminaires, congrès, journée de l'arbre) touchant au domaine de la gestion forestière et répercuter l'information aux membres (organisation de débats...).
- Capitaliser les documents techniques à la disposition de chacun des membres et susceptibles d'aider les autres membres, voire d'être publiés dans le *Flamboyant* (listes, bibliographies thématiques, études, rapports d'activités, évaluation...).
- Rechercher les synergies avec les différents intervenants dans le domaine de la gestion forestière, au niveau de l'information, de la formation et de la sensibilisation.

3) À long terme

- Constituer un réseau dynamique reconnu pour ses compétences dans le domaine de la gestion forestière et plus particulièrement dans le cadre de la diffusion d'une information objective et pertinente.

I.4 Stratégies

1) Stratégie participative

Au sein du réseau il importe d'impliquer l'ensemble des membres dans la définition des objectifs des réseaux nationaux par l'élection d'un comité de pilotage.

2) Stratégie d'ouverture

Il est vital de faire connaître et reconnaître le réseau national par les autorités, les opérateurs privés, les organisations non gouvernementales et les acteurs du développement.

3) Stratégie d'échange

Diffuser l'information au niveau local et vers Nogent doit devenir un réflexe des animateurs et coordinateurs en particulier.

GRUPE II : QUE VEUT DIRE ÊTRE MEMBRE DU RÉSEAU ARBRES TROPICAUX ?

Ce groupe a réfléchi sur le rôle et les relations entre les individus et entre les individus et les instances internes et externes au réseau.

II.1 Préalable

Avant de définir les droits et les devoirs d'un membre du réseau, il paraît nécessaire de définir le réseau et d'améliorer la fiche d'inscription en conséquence.

- *Définition du Réseau* : chaîne de membres qui communiquent sur l'arbre et la forêt tropicale.

- *Concernant l'inscription au Réseau* :

- notifier sur la fiche d'inscription que l'abonnement est une inscription à un réseau de communication et d'échanges ;
- révision de la fiche d'inscription en précisant au membre qu'il doit définir son domaine de compétence sur lequel des avis peuvent lui être demandés.

II.2 Charte du Réseau

À l'issue d'une discussion animée sur ce qu'est un membre du Réseau aujourd'hui et ce qu'il devrait être au regard des objectifs du Réseau, deux profils ont été retenus : le membre (individuel) du Réseau et l'abonné (institutionnel) au *Flamboyant*. Une charte précise ce que veut dire être membre du Réseau AT au niveau national et international.

II.3 Apport du membre au Réseau

(adhésion et engagement du membre)

* Inscription individuelle

Le membre s'engage à signer la charte du réseau (national/international) qui lui sera envoyée sur demande.

En signant cette charte, il s'engage à :

- lire le bulletin et le faire connaître aux autres ;
- porter des remarques et suggestions sur les articles ;
- proposer des articles sur des thèmes intéressants ;
- être disponible pour le réseau national au niveau de son antenne locale ;
- pouvoir trouver dans son entourage des personnes dont les compétences peuvent être utiles au réseau.

* Inscription pour un service ou une bibliothèque : dans ce cas, l'adhésion à la charte ne sera pas exigée ; il s'agira d'un simple abonnement au Flamboyant.

II.4 Attentes du membre

Le membre du réseau (national/international) espère du réseau un certain nombre d'avantages :

- la continuité de réalisation d'un bulletin à périodicité prévue ;
- la réception régulière du bulletin ;
- la diversification du contenu du bulletin à l'intérieur des rubriques actuelles. En élargissant, dans la mesure du possible, vers les approches sociologiques, économiques, ethno-botaniques, phyto-pratiques, etc...
- le développement des contacts entre les réseaux nationaux à travers : des ateliers, des séminaires ... ;
- l'aide à la mise en place et au fonctionnement d'une organisation au niveau national ;
- l'organisation ou l'aide à l'organisation de voyages d'études thématiques ;
- l'organisation de rencontres internationales de l'ensemble des membres du réseau (comme l'atelier de Torodi).

II.5 Relations entre les membres du réseau

Les membres doivent pouvoir :

- mener des discussions sur les articles parus dans le bulletin et ceux que l'on souhaite proposer à la publication ;
- au niveau de l'antenne locale, guider et orienter la lecture et la relecture des articles suivant les compétences requises ;
- faire un tri et un classement des articles. Ces articles et débats devraient faire l'objet d'une lecture locale avant d'être proposés au niveau international ;
- prévoir des rencontres des membres à un rythme régulier.

II.6 Relation entre les individus et les instances

1) Types d'instances

- administratives ;
- ONG, projets, entreprises privées ;
- partenaires du développement ;
- secrétariat à Nogent.

2) Types de relations

Préalable : ces relations passent nécessairement par l'existence d'une forme d'organisation propre au réseau sur le plan national qui entretiendra les relations avec les instances précitées :

- relation de sensibilisation et d'information des instances sur le fonctionnement et l'organisation du réseau ;
- pouvoir faire circuler le bulletin au niveau de ces instances ;
- organiser des rencontres entre le secrétariat de Nogent et les instances ;
- utiliser pour cela les voies de communication existantes.

II.7 Au niveau juridique et institutionnel

Le membre du réseau désire aujourd'hui être reconnu (identité juridique, etc.) et il y a donc :

- nécessité de créer une organisation bien structurée au niveau national. Cette antenne nationale s'organisera ensuite selon le contexte de chaque pays afin de pouvoir structurer les échanges entre les membres du réseau ;
- ou alors si la création d'une association ne peut être faite, l'affiliation à une ONG ou un collectif d'ONG existant pour permettre d'utiliser ses moyens logistiques à condition que le réseau garde son autonomie.

GROUPE III : COMMENT FINANCER ET STRUCTURER LE RÉSEAU ?

III.1 Structuration du Réseau

1) Constat

- Après dix ans, le réseau comme tel n'existe pas dans beaucoup de pays.
- Le réseau ne dispose pas de personnalité juridique.
- Le problème se pose tant au niveau du secrétariat qu'au niveau de chaque pays.

2) Pourquoi se structurer ?

- Pour ne pas être un récepteur passif.
- Pour mieux contribuer à la vie du réseau.
- Par souci de mieux coordonner et de mieux agir.
- Pour s'assurer une autonomie et une durabilité.

3) Quelle structure pour le réseau ?

Plusieurs types de structures envisageables sont proposées ci-dessous. À chaque réseau national de choisir la formule qui lui convient le mieux.

Structure sans personnalité juridique

- Le réseau peut être rattaché à :
 - * l'administration ;
 - * des structures de recherche ;
 - * des projets.
- Contraintes :
 - * absence d'autonomie ;
 - * contrainte de gestion financière ;
 - * absence de continuité au cas où la structure d'accueil se disloquerait.

Structure avec personnalité juridique

- **Organisation à caractère lucratif** : Il s'agit de bureaux d'études, d'entreprises, etc.

Contraintes : cela entraîne l'absence de subventions, la recherche de l'intérêt économique immédiat et l'éloignement des objectifs de base du réseau.

- **Organisation à but non lucratif** : Il s'agit d'une association ou d'une ONG.

Avantages :

- * autonomie de gestion financière (souplesse et indépendance) ;
- * représentativité ;
- * possibilités d'être subventionné, de recevoir des dons, legs, etc. ;
- * large éventail d'adhésion (État, institutions, individus, ONG, projets).

- **Organisation à but non lucratif insérée dans une ONG ou une association** : Il s'agit alors d'une structure informelle rattachée à une structure ayant une personnalité juridique (cas actuel pour le secrétariat technique).

Les avantages et les inconvénients sont :

- * simplification des démarches administratives ;
- * bénéficie de l'appui de la structure d'accueil ;
- * risque d'être absorbé par la structure d'accueil.

4) Fonctionnement du réseau

Niveau national

Chaque réseau doit pouvoir assurer :

- * la programmation d'activités ;

- * la collaboration avec d'autres structures ;
- * la mobilisation de ressources propres.

Au niveau sous régional

Il importe de désigner un point focal tournant par zone écogéographique.

Au niveau international

Le secrétariat du Réseau Arbres Tropicaux doit assurer :

- * un appui et la coordination des niveaux sous régionaux et nationaux ;
- * un appui à la recherche de financement par les programmes nationaux et sous régionaux ;
- * une ouverture aux autres réseaux et organisations.

III.2 Financement

1) Possibilité de financement

Plusieurs possibilités existent. Chaque réseau national devra identifier celles qui sont le mieux adaptées à son contexte.

- L'autofinancement peut se faire par :
 - * adhésion, cotisation
 - * prestation, ventes
 - * collectes.
- Les appuis extérieurs peuvent se trouver au moyen de : subventions, prêts, dons et legs.

2) Mécanismes

Au niveau des appuis extérieurs, divers mécanismes peuvent être utilisés :

- les coopérations bilatérales ;
- les organismes internationaux ;
- les organismes sous-régionaux et régionaux ;
- les structures d'appui (volets spécifiques) ;
- les gouvernements, collectivités, projets.

GRUPE IV : COMMENT COMMUNIQUER AU SEIN DU RÉSEAU ?

Le groupe a établi comme préalable à une activité porteuse de communication, un statut clair du réseau dans les pays. Il est nécessaire d'élaborer une stratégie spécifique de communication.

IV.1 Comment communiquer ?

On constate que jusqu'à présent, le Réseau Arbres Tropicaux est insuffisamment connu, cela à trois niveaux :

- les membres se connaissent peu ;
- les structures nationales sont peu connues ;
- le réseau est peu connu sur le plan international.

La stratégie de communication doit viser les objectifs suivants :

- la connaissance des membres entre eux ;
- à faire connaître le réseau sur le plan national et international ;
- à informer et former (les membres et autres) ;
- à échanger les expériences de laboratoire et de terrain en matière d'arbre et de ressources naturelles ;
- à être une force de proposition pour influencer les décisions nationales et internationales dans le domaine de l'arbre et de la gestion des ressources naturelles ;
- à promouvoir l'arbre et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

IV.2 Que communiquer ?

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de diffuser :

- des informations utiles aux membres ;
- des informations techniques dans le domaine de la vulgarisation de nouvelles techniques et technologies, etc. ;
- des expériences de terrain ou de laboratoire, et des idées.

IV.3 Qui communique et vers qui communiquer ?

Les personnes actrices de la communication sont :

- les membres actifs ;
- les membres passifs et les autres membres institutionnels que sont les ONG ;
- les décideurs nationaux ;
- les individus ;
- les publics cibles .

IV.4 Quels moyens de communication ?

Deux niveaux d'utilisation des moyens de communication ont été identifiés : le niveau national et le niveau international.

1) Au niveau national

L'objectif est de renforcer la connaissance des membres et du réseau au niveau national, et de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles.

Les outils qui peuvent être utilisés sont les suivants (ils ne sont pas listés par ordre d'importance) :

* **Lettre des membres du Réseau Arbres Tropicaux**
C'est un petit bulletin de liaison de 4 à 8 pages, à reprendre le plus simplement (photocopie). Elle relate la vie du réseau national et quelques informations sur les autres antennes en obéissant à la loi de la proximité en matière de communication. Cette lettre peut être encartée dans d'autres publications.

* Rencontres

Trois types de rencontres ont été identifiées, qui pourraient améliorer la connaissance des membres et du Réseau.

- **Rencontres entre membres.** Elles pourraient être périodiques et peu espacées. Elles pourraient préparer la lettre du réseau et la contribution nationale au *Flamboyant*.

- **Rencontres thématiques.** Elles seront occasionnelles autour d'un thème d'importance nationale ou internationale lié à l'esprit du réseau.

- Voyages d'étude, rencontres intervillageoises

Ces voyages pourront se faire autour d'un thème et sous l'angle de l'échange d'expériences.

* **Plaquettes.** Il s'agit de produire un outil de présentation succinct du Réseau national sur support écrit ou vidéo. La plaquette vidéo n'est pas forcément pour la seule diffusion TV. Les plaquettes pourront être distribuées au cours de certaines manifestations ou déposées au siège du réseau.

* **Gadget publicitaires.** Notamment logo autocollant, tee shirts, etc.

* **Médias de masse.** Toutes les occasions doivent être recherchées pour parler du réseau et de l'arbre à la radio et à la télévision ou écrire dans les journaux nationaux.

Il serait opportun aussi d'obtenir une "tranche radio" du réseau ; surtout sur les radio FM souvent à la recherche de temps d'occupation antenne.

* **Sketches.** À utiliser en milieu scolaire.

* **Cassettes audio.** À produire en langues locales sur des thèmes touchant directement les populations. Leur diffusion peut se faire dans les marchés et autres lieux de rencontre.

2) Au niveau international

Il s'agit ici de faire connaître le réseau dans le monde. Les actions se situent au niveau du secrétariat de Nogent.

a) *Le Flamboyant* est à poursuivre en tenant compte de la diversité des préoccupations des membres et des populations.

b) Plaquette TV : cette plaquette doit présenter le réseau et ses acquis à placer sur CFI ou Azimut (PNUD) avec des copies aux antennes nationales.

c) Doter les points focaux nationaux de moyens de communication : téléphone, fax, courrier électronique, Internet.

d) Voyages d'échange/d'étude entre membres du réseau, visites régulière du secrétariat de Nogent aux antennes nationales ; cela renforce l'esprit d'appartenance au réseau.

IV.5 Langues recommandées

Pour être compris, le réseau doit diversifier ses langues d'expression :

- le français et l'anglais sur le plan international ;
- les langues locales à l'intérieur des antennes nationales. ■

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ET ORIENTATIONS NATIONALES

22

Les participants de l'atelier se sont regroupés par pays (ou par groupe de pays ayant les mêmes contraintes sociologiques et physiques de développement).

Il s'agissait, pour chaque groupe, de retranscrire sur le plan national ou régional et de manière opérationnelle, les recommandations générales de l'atelier : objectifs, outils de développement du réseau, organisation nationale ou régionale, modes de financement adaptés aux réalités locales et de préciser ce que signifie appartenir au Réseau, dans le contexte local.

Cette réflexion "nationale" aboutit alors à définir les axes majeurs d'intervention et d'évolution de chaque réseau.

1. COMPOSITION

Les réseaux nationaux représentés à l'atelier de Torodi sont de taille variable, mais les effectifs sont généralement compris entre 60 et 300 membres.

La composition est relativement constante pour tous les pays représentés. Une forte proportion d'ingénieurs et de techniciens, de l'administration forestière mais plus généralement du secteur public qui touche de près les problèmes environnementaux et de gestion des ressources naturelles. Les organisations non gouvernementales et les projets sont également représentés à titre d'institution ou par des personnes.

À ceux-ci, il convient d'ajouter des représentants du milieu de la recherche, de l'enseignement et des institutions ayant en charge la formation.

Enfin, une mention particulière doit être faite pour les centres de documentation rattachés à des administrations, des institutions d'enseignement ou des projets.

2. OBJECTIFS

La très grande majorité des participants se reconnaît autour d'objectifs communs simples à énoncer et riches d'engagement :

- valoriser les acquis nationaux et régionaux.

Il s'agit là de rassembler les résultats des expériences menées localement, de collecter les savoirs et les savoir-faire du monde rural et d'en exploiter les enseignements, aussi bien localement que dans les pays voisins ;

- **favoriser la communication** entre les différents niveaux d'intervention (national, régional, international). Le réseau occupe une situation privilégiée entre les différents acteurs du développement impliqués dans la gestion des ressources naturelles. Il peut, de ce fait, constituer une plate-forme de réflexion, un lieu de capitalisation des expériences et une force de synthèse des interventions ;

- **promouvoir les innovations** qui peuvent apparaître ici ou là. En leur assurant une large diffusion auprès de groupes confrontés à des problèmes semblables, le réseau peut ainsi constituer un appui à l'expérimentation et à la recherche en apportant le concours et la critique des acteurs de terrain ;

- **former les agents de terrain**, quels que soient leur niveau et leur lieu d'action. Sans oublier les agents de l'administration et les décideurs qui assureront alors un appui éclairé et constant à l'administration dans les décisions qu'elle doit prendre ;

- **militer en faveur d'une certaine idée** du rôle de l'homme dans la gestion des ressources qu'il exploite. Il s'agit bien pour tous les membres des réseaux représentés :

• **de collecter, produire et diffuser une information objective** sur les acquis, les contraintes et les perspectives de la gestion des ressources naturelles en général et forestières en particulier ;

• **d'initier, asseoir et encourager la réflexion** relative aux principes et politiques de gestion de l'arbre et de la forêt afin de permettre à la population rurale de se forger une opinion et d'influencer les orientations politiques ;

• **d'apporter l'information** à tous ceux qui peuvent jouer un rôle dans la gestion des ressources (communautés, décideurs, administrations...).

3. OUTILS

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs outils sont disponibles ou à créer.

- **Le fichier des membres** est un outil de connaissance que plusieurs souhaitent rendre accessible à tous ceux qui le souhaitent, qu'ils soient membres du réseau ou non.

- **La publication d'une feuille nationale**, indépendante (comme *Irvingia* au Congo) ou intégrée à une autre publication.

Les rapporteurs des quatre groupes de travail et le président du Réseau.
Photo : SILVA.



Cette publication est ressentie comme un support de communication indispensable pour établir ou resserrer les liens de proximité entre les membres et toutes les personnes intéressées.

- **Le Flamboyant**, bulletin dans lequel l'ensemble des membres se reconnaissent. Mais également toute revue nationale comme au Mali.

- La rédaction et la diffusion de **fiches** ou de **documents techniques** élaborés par le Réseau international mais également par des projets. La publication d'ouvrages de portée nationale ou générale est un moyen d'exploiter la richesse que représente la diversité d'origine des membres.

- Les **rencontres** nationales ou régionales, les voyages d'études, les séminaires qui sont des lieux d'échanges.

- Les **conférences** et particulièrement les interventions dans les écoles.

- L'appui apporté aux **bibliothèques** des écoles, des universités, des projets et des administrations par la diffusion du *Flamboyant*, la recherche documentaire ou la distribution d'ouvrages.

- La **journée de l'arbre** qui assure une sensibilisation très médiatisée et permet de faire passer des messages forts qu'il convient de bien préparer et cibler.

- Les **média nationaux** (journaux, radio y compris par les émissions en langues nationales secondaires, télévision) qui sont souvent très demandeurs de sujets d'actualité traités par des professionnels.

- Les prestations de **formation** assurées par certains membres du réseau, auprès de demandeurs divers, et qui représentent l'occasion de financer tout ou partie du fonctionnement de la structure nationale.

4. ORGANISATION, FINANCEMENT

La plupart des réseaux nationaux sont organisés ou envisagent de s'organiser autour d'une structure nationale (ou régionale

le comme au Togo et au Bénin) comportant un coordonnateur national qui entretient des liens forts avec le secrétariat du réseau international et des comités régionaux, en général calqués sur les limites administratives, et qui assurent les liens de proximité et le transfert de l'information entre les acteurs de terrain et les responsables nationaux et internationaux.

L'intégration à une autre ONG ou à un collectif poursuivant les mêmes objectifs est présentée comme une solution intéressante mais provisoire.

La recherche d'une structure juridique propre est souvent engagée tant pour asseoir une reconnaissance nationale que pour faciliter la gestion financière et matérielle du réseau national.

Il n'est pas nécessaire de rechercher à tout prix une structure financière unique. Différentes options ont été citées :

- le réseau national est accueilli dans les locaux d'une ONG dont les objectifs sont proches de ceux du réseau. Celle-ci assure le fonctionnement du réseau local. Le secrétariat du réseau international assure la gestion du fichier des membres ainsi que la diffusion du *Flamboyant*. Il peut prendre en charge tout ou partie des frais de fonctionnement, en particulier les frais de déplacement des responsables ainsi que les frais inhérents aux rencontres nationales. Cet appui, indispensable dans le court terme, peut évoluer vers une prise en charge de ces frais par le réseau national, sur des financements locaux ;

- l'État fournit les locaux, l'institution d'accueil et certains projets assurent le fonctionnement et le secrétariat du réseau international apporte son appui pour les frais de déplacement, les rencontres nationales et les voyages d'études.

Les moyens proposés pour assurer la prise en charge des frais de fonctionnement par les membres du réseau eux-mêmes sont peu nombreux. Ils vont des cotisations récoltées (auxquels certains ajoutent les dons et legs, mais on voit bien les limites de ce système) aux prestations de services (essentiellement formation, mais aussi expertise) que certains membres peuvent assurer.

5. MEMBRE

Pour l'ensemble des groupes nationaux, être membre d'un réseau national, c'est un acte volontaire exprimé au travers de gestes simples : adhésion et paiement d'une cotisation, rédaction d'articles pour publication dans *Le Flamboyant*, respect de la Charte édictée à Torodi.

Il suffit donc de remplir le questionnaire d'adhésion, d'être une personne ressource et de se comporter comme tel (diffusion des idées, valorisation du réseau et de ses activités), d'adhérer à la Charte édictée à Torodi, de participer à la vie du bulletin national et du *Flamboyant*.

La rédaction

ORIENTATIONS NATIONALES BÉNIN - TOGO

1. Le Réseau Arbres Tropicaux Bénin-Togo

Le réseau AT regroupe 247 membres au Bénin et 116 au Togo qui sont pour la plupart des géographes, des agronomes, des forestiers, des professeurs, des élèves et des chercheurs.

Le Réseau est un réseau d'échange d'expériences et de communication entre ses membres.

Les membres du réseau Bénin-Togo s'investiront dans des **actions d'information et de formation** (voyages d'études, ateliers, actions de sensibilisation dans les écoles et sur les médias).

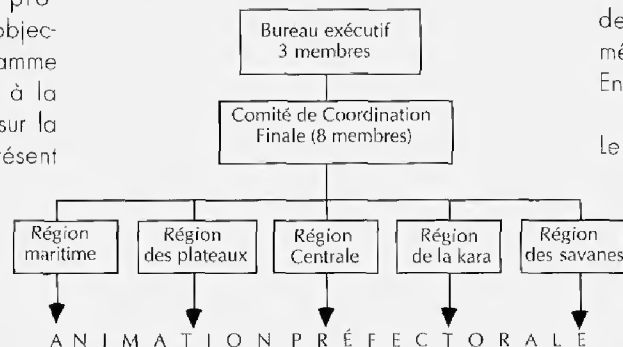


Les délégations béninoise et togolaise. Photo : V. APPORA.

4. Organisation

Le Réseau Arbres Tropicaux Bénin est intégré à un collectif d'ONG (AFCD-ASED). Il est mis en place un comité à trois niveaux (national, départemental et local).

Au Togo, le Réseau a une organisation similaire. Il est intégré à une ONG (Togo-Énergie-Environnement). Le Togo est divisé en sous-régions économiques, comme l'indique le schéma ci-dessous.



2. Objectifs

Les objectifs sont ceux du réseau international, à savoir échanger des expériences de terrain, favoriser, faciliter et améliorer les échanges d'information en vue de contribuer à une gestion rationnelle et un aménagement durable des écosystèmes tropicaux ; auxquels il faut ajouter "associer à la diffusion de l'information d'autres services ou programmes, basés sur les mêmes objectifs, notamment le PACIPE [programme régional d'assistance technique à la communication et à l'information sur la protection de l'environnement] présent dans les deux pays".

3. Outils

Les **fichiers des membres** sont ouverts aux partenaires locaux (PNUD, ambassades, départements, régions, préfectures, sous-préfectures, communes et villages) et aux ministères qui interviennent dans les questions environnementales et dans l'éducation.

Le **bulletin d'information** reste "Le Flamboyant". La diffusion du bulletin sera centralisée au niveau du point focal constitué par la coordination nationale, qui se chargera de la diffusion aux membres.

Il sera créé une lettre du Réseau Arbres Tropicaux - Bénin-Togo qui sera le bulletin d'information propre aux membres des deux pays.

Les **documents techniques** tels que ceux édités par le réseau international seront également utilisés.

Le secrétariat exécutif de la coordination au Bénin et le bureau exécutif de la coordination au Togo sont chargés de :

- tenir le fichier des membres et assurer la liaison entre les membres du réseau,
- soutenir les animateurs (niveau départemental, local...);
- organiser les réunions, les rencontres périodiques entre les membres du réseau Bénin-Togo ;
- diffuser *Le Flamboyant*, éditer et diffuser la lettre du Réseau Arbres Tropicaux Bénin-Togo ;
- sélectionner les articles à paraître dans *Le Flamboyant* et dans la lettre du réseau ;
- être en relation avec d'autres organismes et d'autres revues et bulletins ;

- faire connaître le réseau et communiquer toutes informations utiles au secrétariat du Réseau international.

5. Financement

Au Bénin le réseau a bénéficié d'un local que le collectif d'ONG met à sa disposition. Ce local est situé au siège de l'ONG ACFD à Porto Novo. De même au Togo, l'ONG Togo-Énergie-Environnement offre un local au réseau.

Le financement du réseau est prévu au travers :

- des cotisations des membres actifs,
- de l'appui institutionnel et organisationnel du secrétariat du réseau international (matériel didactique, petites fournitures de bureau, timbres postaux, frais de poste et de communication, frais de déplacement des délégués locaux, frais de subvention et d'hébergement),
- de subventions à rechercher auprès des partenaires locaux au développement.

6. Devenir membre du Réseau

Pour devenir membre du Réseau AT Bénin, il suffit :

- d'en faire la demande auprès de la coordination nationale,
- de compléter le bulletin d'abonnement à la revue *Le Flamboyant* et
- d'adhérer à la charte.

ORIENTATIONS NATIONALES BURKINA FASO

1. Le Réseau Arbres Tropicaux au Burkina Faso

Le réseau AT au Burkina Faso compte environ 300 personnes.

Il regroupe :

- les cadres techniques du développement rural (agents des Eaux et Forêts, de l'Agriculture et de l'Élevage, les chercheurs scientifiques),
- les cadres de l'enseignement, de la santé, de la communication et de l'administration,
- les représentants d'ONG, de projets et d'associations,
- les instituts de formation (Université, EIER, ETSHER, ENEF, Inades formation, CESAO, IPD/AOS),
- des centres de documentation (ORSTOM, CID),
- des structures d'enseignement professionnel.

2. Objectifs

C'est un réseau d'échange d'expériences et de communication entre individus, pour échanger des expériences de terrain, favoriser et améliorer les échanges d'information en vue de contribuer à une gestion rationnelle et un aménagement durable des ressources naturelles du pays.

Au Burkina Faso, il existe plusieurs sources de diffusion de l'information sur la gestion des ressources naturelles. En français on trouve : "Arbres & Développement", "Promotion rurale" sur la gestion des terroirs, "L'aménagiste" pour les forestiers, "EUREKA" pour la vulgarisation scientifique, "Consoil" sur la conservation des eaux et des sols. D'autres publications sont en langues vernaculaires : "Manegd Zanga" et "Venegre" en mooré, "Hokli Fale" édité par l'INADES en dioula et "Diodimen" en peul.

Ces sources d'information travaillent de manière isolée, et le réseau doit être le trait d'union entre toutes ces sources, afin de créer la synergie nécessaire à une meilleure gestion des ressources naturelles.

Plusieurs personnes impliquées dans la gestion de l'arbre et intéressées par les informations pourraient trouver un cadre d'expression qui soit le réseau.

Les membres du réseau burkinabé adhèrent aux objectifs du réseau international déclinés ci-dessous.

Apporter l'information à tous ceux qui peuvent avoir un rôle

dans la gestion des forêts. Tous les acteurs doivent donc être touchés directement ou indirectement (communautés locales, paysans, administrations, associations et ONG, projets de développement, exploitants forestiers - intermédiaires - industriels de la filière bois, décideurs politiques, médias, associations écologistes internationales, agences de coopération et bailleurs de fonds).

Diffuser une information objective qui présente les acquis et les problèmes de la gestion des forêts tropicales sur le plan technique forestier, sur le plan économique, sur les plans social, juridique, politique et sur le plan culturel.

Encourager la réflexion sur ces questions pour permettre aux citoyens de se forger une opinion et pouvoir faire des propositions d'orientation politique et de coopération. Dans cette optique, les membres du réseau national peuvent évaluer et débattre de certaines actions de coopération, notamment en matière de développement local comportant un volet forestier.

Promouvoir la diffusion de l'information par les membres du réseau international à partir d'un réseau national dynamiques qui pourra :

- réagir "en temps réel" à des demandes locales et solliciter les interlocuteurs spécifiques au milieu,
- réaliser des études, documents de base pour discussion,
- organiser des réunions d'information, des formations techniques, des débats-réflexions, à travers les médias ou des rencontres,
- produire des documents à l'usage soit des décideurs politiques ou administratifs, soit des praticiens du terrain,
- rédiger des articles à paraître dans *Le Flamboyant*.

3. Outils

Les principaux outils sont constitués par le fichier des membres, le bulletin de liaison "*Le Flamboyant*" et les documents techniques produits et édités par le réseau international (fiches techniques) et d'autres organismes (PRÉCONS - Programme régional de boisement et de conservation des sols au Sahel- par exemple).

Ces supports seront complétés par la production et la diffusion d'une "Lettre des membres du réseau". Celle-ci pourrait être encartée dans le bulletin "Arbre et dévelop-

pement" de la Direction générale des eaux et forêts. La première parution fera la restitution de la rencontre de Torodi, dans le numéro à paraître au début de l'année 1998.

Le réseau utilisera la formation continue auprès des différents acteurs du monde forestier, rural et environnemental. Il mettra à profit les dynamiques nationales très présentes au Burkina Faso dans le domaine rural.

4. Organisation

Le réseau au Burkina Faso est organisé autour d'une coordination nationale basée à Ouagadougou et de dix correspondants régionaux répartis sur l'ensemble du pays.

La coordination nationale est chargée de :

- tenir le fichier des membres,
- assurer la liaison entre les correspondants et organiser les réunions et les rencontres,
- rédiger la lettre du réseau,
- diffuser *Le Flamboyant* et faire connaître le réseau,
- être en relation avec le secrétariat du réseau international Arbres Tropicaux et d'autres organismes, revues et bulletins techniques,
- assurer la coordination des actions liées à l'arbre et à la gestion des ressources naturelles.

Les correspondants régionaux :

- assurent la liaison avec les membres des provinces relevant de leur région,
- organisent les rencontres décentralisées,
- assurent la remontée des informations vers la coordination nationale.

5. Financement

Le réseau va entrer dans une phase de restructuration. Si bien que pour les premières actions et pour renforcer son implantation, il aura besoin d'un soutien du secrétariat technique, notamment en ce qui concerne l'édition de la lettre et des moyens de communication.

Un programme d'activité et le budget correspondant sera proposé d'ici la fin de l'année 1997.

Néanmoins, la prise en charge future des activités sera un sujet important à discuter avec les membres.

6. Devenir membre du Réseau

Il suffit de remplir le bulletin d'adhésion et d'adhérer à la charte du réseau.

ORIENTATIONS NATIONALES BURUNDI

1. Le Réseau Arbres Tropicaux au Burundi

Le réseau Arbres Tropicaux compte une centaine de membres dont 60% sont dans le domaine forestier de l'administration.

2. Objectifs

26

Il faudrait ouvrir et élargir le cercle des membres aux secteurs non forestiers (groupements d'éleveurs, ONG, groupements de femmes, associations communales...) et au secteur privé (exploitants forestiers, charbonniers, bûcherons, scieurs...).

Dans le contexte de restructuration du secteur forestier qui est actuellement en vigueur au Burundi, le Réseau doit appuyer l'administration en diffusant les informations, en organisant des rencontres nationales et régionales.

L'information doit porter sur :

- la poursuite de la valorisation des méthodes agroforestières pour lesquelles le Burundi peut servir de modèle pour la région,
- la gestion communautaire des plantations industrielles,
- la réflexion et la mise en place de structures adaptées pour la gestion des ressources forestières (marchés ruraux...),
- la formation des populations et des acteurs du secteur forestier dans des domaines variés (valorisation du bois dans la construction, carbonisation améliorée, vulgarisation du code forestier et du code foncier, lutte contre les feux de forêts en s'attaquant aux causes et non aux effets).

3. Outils

On retiendra cinq outils pour atteindre les objectifs du réseau national.

Le fichier des membres dont la mise à jour doit être assurée sur place.

Le bulletin international "Le Flamboyant" en incitant les gens à rédiger des articles.

La publication d'une "Feuille de liaison" au niveau national, trois fois par an (en novembre et mars, respectivement au début et à la fin de la campagne sylvicole, et en juin sur la gestion).

La constitution d'une bibliothèque technique dans le cadre du réseau national (à l'image de la bibliothèque ouverte au secrétariat technique du réseau international).

La mise en oeuvre de rencontres, séminaires et conférences (en milieu scolaire et universitaire) sur les rôles de l'arbre, de la forêt et des plantations.

4. Organisation

Actuellement le réseau fonctionne avec les structures du Département des forêts.

Il est géré par trois personnes (deux animateurs et un secrétaire) et assure au moins deux réunions par an.

Il serait souhaitable de finaliser la constitution de l'association "Bois-nature" par l'acquisition d'une personnalité juridique. Le Réseau serait alors rattaché à cette association.

5. Financement

Un fonds de lancement pour trois ans permettrait d'assurer une réelle implantation du Réseau.

Le Réseau assurerait une participation aux frais de fonctionnement par les frais d'inscription des membres, la rémunération de prestations de services assurées par des membres du réseau (en formation par exemple) ainsi que par des dons et legs.

La contribution nationale portera sur la mise à disposition d'un bureau, la prise en charge d'un secrétaire et des frais de publication de la lettre de liaison nationale.

La contribution du secrétariat technique du réseau international est constituée par les frais d'investissement en matériel de communication (fax) et de secrétariat, ainsi que de fonctionnement (communication).

6. Devenir membre du Réseau

Le Réseau est ouvert à toute personne adhérent à la Charte nationale qui décrit l'esprit national et international du réseau.



La délégation burundaise. Photo : V. APPORA.

ORIENTATIONS NATIONALES CAMEROUN ET CÔTE D'IVOIRE

1. Le Réseau au Cameroun et en Côte d'Ivoire

Actuellement, le réseau AT compte 360 membres au Cameroun et 344 en Côte d'Ivoire.

2. Objectifs

Les objectifs s'articulent autour de deux thèmes.

Renforcer et dynamiser les comités nationaux pour des échanges d'expériences de terrain.

Obtenir un statut juridique :

- élaboration d'un statut (Association en Côte d'Ivoire ou GIC au Cameroun),
- désignation d'un coordonnateur national par le secrétariat technique du réseau international à Nogent-sur-Marne sur proposition du réseau national, pour la coordination des activités,
- choix d'un secrétaire, chargé de la réception des avis du secrétariat technique de Nogent, de la diffusion du bulletin "Le Flamboyant" et de la tenue et diffusion du fichier des membres.

3. Outils

Mise en place de comités régionaux dont le nombre dépendra de la répartition des membres sur l'ensemble du pays.

Édition d'une feuille de liaison nationale ou régionale.

Réalisation de cassettes audiovisuelles pour l'information, la vulgarisation et la formation.



La délégation burkinabé. Photo : V. APPORA.

Pour le Cameroun, réalisation d'un livre sur la foresterie camerounaise (déjà entamé depuis 1996).

4. Organisation

Les comités régionaux mis en place auront pour tâches l'animation du réseau dans leur région.

Ils se chargeront de :

- la préparation de rencontres périodiques des membres ;
- la recherche de sujets à thèmes originaux, à développer et diffuser sur le plan national par un feuillet à diffuser auprès des structures adéquates et sur le plan international par une publication dans "Le Flamboyant" ;
- l'organisation de sorties de terrain à thème pour les membres ;
- la promotion du réseau par les moyens de communication locaux (journaux, radiodiffusion, télévision) ;
- la préparation d'articles pour le feuillet (à créer) et "Le Flamboyant" ;
- la sensibilisation auprès de structures de développement et d'entreprises sur l'opportunité de faire connaître leurs travaux par la voie du Réseau ;
- l'organisation de visites dans les pays membres du réseau ayant des expériences originales à présenter (si possible) ;

- sensibilisation auprès des Clubs des amis de la nature des lycées, des universités et grandes écoles (afin de les amener à participer à des actions de reboisement, des sorties de terrain, etc.) ;

Les délégués mauritanien, camerounais et nigérien. Photo : V. APPORA.



- l'identification de thèmes pour la rédaction d'articles à paraître dans "Le Flamboyant" ;

- la préparation et la rédaction d'un rapport d'activités annuel.

5. Financement

Dans un premier temps, le financement viendra du réseau international et couvrira :

- des frais de fonctionnement (association, déplacements, frais de courrier, de communication, d'organisation de réunions, d'édition et de diffusion du feuillet national),

- des frais de participation à des séminaires, des voyages d'études, des visites de terrains.

Cette phase de dynamisation devrait permettre de renforcer la représentation du réseau et de voir ainsi augmenter le nombre de membres et donc d'envisager la mise en place d'un autre mode de fonctionnement.

6. Devenir membre du Réseau

Il suffit d'en faire la demande auprès des animateurs nationaux ou des comités provinciaux et de compléter un questionnaire d'abonnement à la revue *Le Flamboyant*, questionnaire qui stipule l'adhésion à la charte du réseau international.

ORIENTATIONS NATIONALES CONGO DÉMOCRATIQUE ET CONGO

1. Le Réseau AT au Congo et au Congo démocratique

Les membres des deux réseaux sont concernés par la promotion et la défense des forêts tropicales et la constitution du capital forestier. Ils sont motivés par les échanges d'expériences dans les domaines précités.

28

Les effectifs sont de 56 membres pour le réseau de la République démocratique du Congo (RDC) et 183 membres pour la République du Congo (Congo).

Des institutions étatiques, para-étatiques et des ONG constituent des banques de données.

Le réseau national est fonctionnel au Congo et en voie de structuration en RDC.

2. Objectifs

Le réseau Arbres Tropicaux national est un outil de communication et de valorisation des acquis nationaux en matière forestière au niveau sous-régional voire international. Il sert de plate-forme pour l'échange des expériences de terrain en matière de gestion et d'aménagement durable des forêts du bassin de la cuvette congolaise et de reconstitution du capital forestier dans les zones de savane.

C'est un outil d'information, de conscientisation et de sensibilisation des décideurs politiques et des utilisateurs des forêts (paysans, charbonniers, exploitants forestiers).

Les objectifs sont de :

- mettre à la disposition de tous les acteurs (décideurs politiques, utilisateurs de forêt) de l'information utile pour une meilleure gestion de l'arbre et des forêts ;
- permettre la réflexion sur la problématique de la gestion des forêts ;
- assurer une large diffusion de l'information et des expériences acquises dans le domaine de la foresterie par l'organisation de réunions d'informations, d'ateliers de sensibilisation et de concertation et par la production d'un bulletin d'information et la rédaction d'articles à

paraître dans "Le Flamboyant" ;

- élargir le cercle de réflexion par l'intégration de nouveaux membres et de nouvelles institutions concernées par la gestion et l'utilisation de l'arbre et/ou des forêts tropicales.

3. Outils

Les outils sont divers :

- bulletin d'information : il existe déjà au Congo le bulletin *Irvingia* créé par des membres du réseau ;
- fichiers des membres ;
- bulletin de liaison du réseau international "Le Flamboyant" ;
- concertations périodiques (comme en janvier, février et avril 1997 pour le Congo, par exemple) ;
- ateliers périodiques (en programmation) ;
- expériences acquises par des membres en matière de gestion et de l'utilisation des forêts ;
- médias nationaux (journaux, radio, télévision).

4. Organisation

Cas du Congo

Le réseau se constitue en ONG (loi 1901) et comprend deux animateurs nationaux et quatre antennes locales (Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie, Ouesso). La gestion est assurée par un comité exécutif et des assemblées générales.

Cas de la RDC (en projet)

À court terme, élaboration d'une plate-forme de concertation avec un secrétariat permanent puis constitution en ASBL (association sans but lucratif) avec les organes suivants : assemblée des délégués (de différentes institutions nationales étatiques ou privées ou ONG), comité exécutif, 22 animateurs pour 11 provinces, 11 coordonnateurs provinciaux et un coordonnateur national. La coordination des activités de l'ASBL sera assurée de façon rotative par les différentes structures représentées en son sein.

Pour bien asseoir le réseau Arbres Tropicaux national, la délégation de la RDC souhaite vivement la visite du secrétaire technique du réseau international comme cela a été le cas dans tous les pays qui ont des réseaux nationaux bien organisés. La visite sera prise en charge par Nogent, tandis que son organisation

(contacts, visites, etc.) sera du ressort du réseau national.

5. Financement

Cas du Congo

Le financement du réseau national proviendra de deux sources : cotisations des membres (très insignifiantes) et soutien du réseau international (substantiel).

Cas de la RDC

Le financement du réseau congolais dépendra de deux types de sources : les cotisations des membres et les subventions. Pour les subventions nous comptons particulièrement sur l'appui du gouvernement congolais et le soutien du réseau international.

Appui du gouvernement congolais :

- par la mise à la disposition du réseau national d'un local devant servir de secrétariat technique d'animation et de centre de documentation au niveau de Kinshasa (à court terme) et de locaux devant servir de bureaux provinciaux (à long terme) ;
- il pourra aussi accorder des subsides pour la réalisation d'ateliers et autres animations de sensibilisation ;
- enfin le gouvernement congolais appuiera le réseau pour la diffusion des informations à travers certains médias nationaux.

Appui du secrétariat technique de Nogent :

- aide financière pour l'équipement du secrétariat national en moyens de communication et de fonctionnement (machine à écrire, ordinateur, imprimante, fournitures diverses, etc.) ;
- financement et dotation en matériel pour la préparation et l'organisation des ateliers périodiques et autres rencontres nationales et/ou internationales ;
- prise en charge de la participation des délégués nationaux aux ateliers ou séminaires organisés par le réseau à travers des pays membres.

6. Devenir membre du réseau

Il suffit d'adhérer à la charte du réseau et d'envoyer un bulletin d'adhésion rempli et le versement des frais d'abonnement au bulletin "Le Flamboyant" le cas échéant.

LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER INTERNATIONAL DE TORODI - NIGER

▲ Délégué national

▲ ABDALLAH Younous
 Chef délégation forestière adjoint Direction des Forêts & de la Protection de l'Environnement
DFPE, BP 447 Ndjamena TCHAD
 Tél : 235 - 52 31 28 / 50 32
 Fax : 235 - 52 38 39

▲ AGBENOKO Idiamego Philippe
 Chef division sylviculture & aménagements forestiers/Ministère de l'Environnement et des ressources forestières
Division Sylviculture et Aménagement forestier, BP 7405 Lomé TOGO
 Tél : 228 - 22 39 24
 Fax : 228 - 21 58 50

■ ALGRABIT Ousmane
 Documentaliste Unité Technique d'Appui à la Direction de l'Environnement
Direction de l'Environnement, BP 578 Niamey NIGER
 Tél : 227 - 72 26 13
 Fax : 227 - 73 27 84

■ ALL Harouna
 Directeur adjoint de la faune, pêche et pisciculture
DFPP, BP 721 Niamey NIGER

● APPORA Viviane
 SILVA/Réseau Arbres Tropicaux
SILVA, 21 Rue Paul Bert, 94130 Nogent-sur-Marne FRANCE
 Tél : 33 - 1 - 48 75 59 44
 Fax : 33 - 1 - 48 76 31 93
 Email : silva@cirad.fr

■ BALLE Seyni
 Responsable Centre de formation de Torodi/Direction nationale des forêts
Centre forestier de formation de Torodi, BP 578 Niamey NIGER
 Tél : 04

BASSIROU Karimou
 ONG : ABC-Écologie
BP 10034 Niamey NIGER
 Tél : 227 - 72 28 82

■ Comité d'organisation

● BESSE François
 CIRAD-Forêts département forestier du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement/Programme agroforesterie
CIRAD-Forêt Baillarguet, BP 5035, 34032 Montpellier cedex 1 FRANCE
 Tél : 33 - 4 - 67 59 37 62
 Fax : 33 - 4 - 67 59 37 33
 Email : besse@cirad.fr

BILA Maïna
 Conservateur Parc National W
Direction de l'Environnement, BP 578 Niamey NIGER
 Tél. : 227 - 78 41 12

▲ BOH M. Aldiouma
 OFADEC, Office africain pour le développement et la coopération
OFADEC BP 1887 Dakar SENEGAL
 Tél. : 221 - 821 87 59

● BOTO Isolina
 CTA Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale / Programme des séminaires
CTA, Postbus 380, 6700 AJ Wageningen PAYS BAS
 Tél : 31 - 317 - 46 71 00
 Fax : 31 - 317 - 46 00 67
 Email : boto@cta.nl

● CLEMENT Jean
 FAO/Département des Forêts Unité de coordination des programmes forestiers
FAO-Forêt, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome ITALIE
 Tél : 39 - 6 - 57 05 35 89
 Fax : 39 - 6 - 57 05 21 51
 Email : jeanclaude.clement@fao.org

■ DAN BARIA Soumaila
 Directeur projet Énergie II/Energie domestique/Direction de l'Environnement
Projet Energie II/Volet GRF, BP 12860 Niamey NIGER
 Tél : 227 - 72 21 95/72 27 92
 Fax : 227 - 73 47 09

● Comité de pilotage

▲ DIALLO Alimou Kola
 Direction nationale des Eaux & Forêts
BP 624 Conakry GUINEE
 Tél : 224 - 46 32 48

▲ DIALLO Thierno Oumar
 Chargé de projets /Administration & Contrôle des Grands Projets
ACGP, BP 2069 Conakry GUINEE
 Tél : 224-41 53 00/52 00/47 21 40
 Fax : 224 - 41 16 18

▲ DJOGBENOU C. Paul
 Président ASED association pour la sauvegarde de l'environnement et le développement/Directeur Projet Bois de Feu/Direction des forêts
Direction des Forêts et des Ressources Naturelles, BP 393 Cotonou BENIN
 Tél : 229 - 33 13 19/33 06 62
 Fax : 229 - 33 21 92

● de FRAMOND Lucie
 SILVA association SILVA Arbres Forêts et Sociétés/Secrétariat exécutif
SILVA, 21 Rue Paul Bert, 94130 Nogent-sur-Marne FRANCE
 Tél : 33 - 1 - 48 75 59 44
 Fax : 33 - 1 - 48 76 31 93
 Email : silva@cirad.fr

■ GAMATIE Boubacar
 Coordinateur de l'Unité Technique d'Appui à la Direction de l'Environnement
Direction de l'Environnement, BP 578 Niamey NIGER
 Tél : 227 - 72 26 13
 Fax : 227 - 73 27 84

■ GAMBO Ahmadou
 Unité technique d'appui/Direction des forêts/ONG CDR
Direction de l'Environnement, BP 578 Niamey NIGER
 Tél : 227 - 72 26 13

■ **GAMBO** Saïley

Directeur départemental de l'environnement de Gaya/Coordinateur du programme d'appui aux initiatives de gestion locale des roncraies PAIGLR
Service Environnement PAIGLR
Gaya NIGER

GILBERT Valérie

AFVP Niger
AFVP, BP 11468 Niamey NIGER
Tél : 227 - 75 30 69
Fax : 227 - 75 29 66

▲ **GOUMA** Raphaël

Chercheur Unité de Recherche sur la Productivité des Plantations Industrielles UR2PI, BP 1291 Pointe Noire CONGO
Tél : 242 - 94 31 84
Fax : 242 - 94 47 95
Email : ur10@calvacom.fr

● **HAMEL** Olivier

Ministère français de la Coopération / Sous-direction du développement & de l'environnement - gestion des ressources naturelles
Ministère de la Coopération,
1 bis avenue de Villars
75007 Paris FRANCE
Tél : 33 - 1 - 53 69 31 31
Fax : 33 - 1 - 53 69 30 06
Email : olivier.hamel@cooperation.gouv.fr

▲ **HAROUN** Ngarsidi

Chef division pêche/Direction des pêches et aquacultures
Direction Pêches,
BP 447 Ndjamena TCHAD
Tél : 235 - 52 31 28/22 47
Fax : 235 - 52 38 39

▲ **ILANGA LOFONGA** José

Expert agroforestier auprès du Service Inventaires & Aménagements Forestiers SPIAF
S/C Madame Urbina ILANGA, Consulat du Chili, BP 11315 Kinshasa I Gombe CONGO DEMOCRATIQUE
Tél : 243 - 34 012 / 83 195
Fax : 243 - 88 46 627 / 12 33 142

▲ **KASSAMBARA** Amadou

Chef service organisation & rationalisation des approvisionnements en bois-énergie à la cellule de combustibles ligneux Stratégie énergie domestique de la DNAER au Ministère du développement rural
DNAER - CCL, BP 275 Bamako MALI
Tél : 223 - 23 47 22
Fax : 223 - 23 48 29

▲ **KOKOU** Kouami

Enseignant - chercheur
Département de botanique
Faculté des Sciences Université du Bénin
Fac. Sciences - Dép. botanique,
BP 1515 Lomé TOGO
Actuel ENGREF, BP 5093,
34033 Montpellier FRANCE
Tél : 228 - 25 50 94
Fax : 228 - 21 85 95
Email : kkokou@syfed. tg.refer.org

▲ **KONATE** Yacouba

Secrétaire de rédaction revue Arbre et développement/ Direction Foresterie Villageoise & Aménagement Forestier DFVAF, BP 6429 Ouagadougou BURKINA FASO
Tél : 226 - 32 46 44
Fax : 226 - 32 46 45
Email : delphine@conagese.mee.bf

▲ **El Hadji LAOUALI** Mahamane

Directeur départemental de l'Environnement de Tahoua
Direction Départementale de l'Environnement, Tahoua NIGER

■ **LAOUALY** Ada

Directeur de l'Environnement
Direction de l'environnement,
BP 578 Niamey NIGER
Tél : 227 - 73 33 29
Fax : 227 - 73 27 84 / 73 55 91

▲ **MALU-MALU** Mankwaka Jean Paul

Secrétaire Général AIPE Action intégrée pour la protection de l'environnement
C/O IFAK-Kikwit
BP 7245 Kinshasa Gombe
Province de Bandundu
CONGO DEMOCRATIQUE
Tél : 00- 871 683 026 025
Fax : 00- 871 683 026 026

■ **MOHAMADOU** Mahamane

Unité Technique d'Appui à la Direction de l'Environnement
Direction Environnement,
BP 578 Niamey NIGER
Tél : 227 - 72 26 13
Fax : 227 - 73 27 84

▲ **MOHAMED MOKHTAR**

al Mohamed Ahmed
Organisation mauritanienne pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification
OMPELD, BP 2012 Nouakchott MAURITANIE
Tél : 222 - 2 53 945/dom : 59 502
Fax : 222 - 2 55 696

▲ **MONTAGNE** Pierre

CIRAD Forêt / Projet Energie II
BP 10544 Niamey NIGER
Tél : 227 - 72 27 92/73 52 15
Fax : 227 - 73 47 09/73 52 15
Email : montagne@intnet.ne

● **MULLER** Didier

AFVP Association Française des Volontaires du Progrès / Programme Forêts/ATF Applications Techniques Forestières
1 rue des Genêts,
33980 Audenge FRANCE
Tél : 33 - 5 - 56 26 84 15
Fax : 33 - 5 - 56 26 85 84

▲ **NDIAYE** Ibra Sounkarou

Division Reboisement et Conservation des Sols/Direction des Eaux et Forêts
DRCS, BP 1831 Dakar Hann SENEGAL
Tél. : 221 - 83 20 856
Fax : 221 - 83 22 789

▲ **NDIKUMAGENGE** Cléto

Directeur département des forêts
Département des Forêts,
BP 631 Bujumbura BURUNDI
Tél./fax dom. : 257 - 21 19 39
Fax : 257 - 22 78 24/ 22 10 80

▲ NIAGATE Bourama

Chargé de l'aménagement & gestion de la faune & aires protégées à la Direction Nationale Aménagement & Equipement Rural (DNAER) Responsable éléphants-lamantins-reptiles d'utilité économique & réserve de Bafing
DNAER, BP 275 Bamako MALI
Tél : 223 - 22 58 50/59 73
dom : 23 49 22
Fax : 223 - 22 11 34
Téléx : 2615 MJ

▲ NTOUPKA Mama

Chercheur IRAD Institut de Recherche Agronomique pour le Développement IRAD, BP 222 Maroua CAMEROUN
Tel : 237 - 29 11 64/24
Fax : 237 - 29 29 76
Email : coton.maroua@camnet.cm

▲ NYAKAGENI Boniface

Département Eaux, Pêches et Piscicultures - Lac Tanganyika
BP 1489 Bujumbura BURUNDI
Tél : 257 - 22 26 38
Fax : 257 - 22 97 61

▲ OUEDRAOGO Delphine Bernadette

Chargée du suivi de la convention internationale de lutte contre la désertification SP CONAGESE Conseil National Gestion de l'Environnement
CONAGESE, 01 BP 6486
Ouagadougou 01 BURKINA FASO
Tél : 226 - 31 24 64
Fax : 226 - 31 64 91
Email : delphine@conagese.mee.bf

▲ OUNTENI Issaka

Coordonnateur du FTTP - Programme arbres, forêts et communautés rurales
Direction de l'Environnement,
BP 578 Niamey NIGER

● PROFIZI Jean-Pierre

Conseiller Cellule de coordination du PAFT Gabon/Direction de l'organisation
BP 7701 Libreville GABON
Tél : 241 - 76 05 70/73 56 65
Fax : 241 - 73 56 65
Email : 101663.2020@compuserve.com

● SCHRECKENBERG Kathrin

Coordinatrice du Réseau Foresterie pour le Développement Rural
Forestry Programme,
Overseas Development Institute,
Portland House, Stag Place
London SW1E 5DP
UNITED KINGDOM
Tél : 44 - 171 - 393 1651
Fax : 44 - 171 - 393 1699
Email : k.schreckenbergo@odi.org.uk

■ SANI Maïgochi

Chef du Service environnement Projet Basse Vallée
Projet Basse Vallée de la Tarka,
BP 42 Madaoua NIGER
Tél : 227 - 610 053
Fax : 227 - 610 059

■ SEYNI Seydou

Directeur de la faune de la pêche et pisciculture / Direction nationale de la faune, pêche et pisciculture
DFPP, BP 721 Niamey NIGER
Tél : 227 - 73 40 69/33 29
Fax : 227 - 73 27 84

■ SOULEY Aboubacar

Directeur adjoint de l'Environnement
Direction de l'Environnement,
BP 578 Niamey NIGER
Tél : 227 - 73 33 29
Fax : 227 - 73 27 84

▲ TOURE Adikarim

Association malienne pour la protection de l'environnement (AMPF)/chef Division études et planification à la Direction nationale de l'aménagement et de l'équipement rural
DNAER, BP 275 Bamako MALI
Tél : 223 - 22 58 50/22 59 73
Fax : 223 - 22 11 34
Téléx : 2615 MJ

● VANNIERE Bernard

ONF Office National (français) des Forêts/Direction technique & commerciale/département international
ONF, 2 avenue Saint Mandé,
75012 Paris FRANCE
Tél : 33 - 1 - 40 19 58 00
Fax : 33 - 1 - 40 19 58 78
Email : onfinternat@calva.net

WATTA Issouf

Directeur des études de la programmation et de l'intégration régionale
BP 10252 Niamey NIGER
Tél : 227 - 72 38 89
dom : 72 39 06
Fax : 227 - 72 40 15

▲ ZOHOUN Appolinaire

Directeur national ACFD association pour la campagne contre la faim & pour le développement/ professeur biologie
Ministère de l'Education
ACFD, BP 1865 Porto Novo BENIN
Tél : 229 - 22 31 69
Fax : 229 - 21 25 25

▲ ZOUZOU Elvire Joëlle

ONG : Côte d'Ivoire Nature
CINature, 08 BP 2046 Abidjan 08
COTE D'IVOIRE
Tél : 225 - 08 38 30
Fax : 225 - 64 37 20/44 87 74

Délégués nationaux n'ayant pas pu se déplacer mais ayant participé à la préparation et au suivi de l'atelier :

- BOUNDZANGA Georges Claver
Direction régionale Eaux & Forêts,
BP 98 Brazzaville CONGO
Fax : S/C 242 - 83 49 07

- LORNG Jean Paul
SODEFOR, 01 BP 3770 Abidjan 01
COTE D'IVOIRE
Fax : 225 - 44 99 07

- LOUMETO J. Joël
S/C ORSTOM, BP 1286
Pointe Noire CONGO
Fax : 242 - 94 39 81

- TAHER Moustapha
Université de Nouakchott,
BP 688 Nouakchott MAURITANIE

LISTE DES EXPOSÉS SUR LES EXPÉRIENCES ORIGINALES

BÉNIN

DJOGBENOU P., ZOHOUN A. L'aménagement des forêts classées au Bénin. 8 p.

BURKINA FASO

KONATE Y. Gestion participative des ressources naturelles au Burkina Faso: des paysans responsables de leurs forêts. 3p.

BURUNDI

NDABIRORERE S. *Peut-on gérer durablement les ressources renouvelables sans l'État ?*. 4 p.

CONGO

BOUNDZANGA G. C., MATINGOU B., MBOUSSA B. La gestion d'une réserve forestière dégradée en système agroforestier. 10 p.

BOUNDZANGA G. C. IRVINGIA, feuille de liaison du Réseau Arbres Tropicaux Congo. 8 p.

CONGO DÉMOCRATIQUE

ILANGA LOFONGA J., MALU-MALU J.P. L'agroforesterie et ses limites dans l'amélioration de la structure des sols et la fertilisation des cultures vivrières.

CÔTE D'IVOIRE

LORNG J.P. Bilan de la politique de cogestion des forêts classées avec les populations rurales en Côte d'Ivoire. 9 p.

GUINÉE

DIALLO T.O. L'aménagement des réserves forestières et la gestion des terres agricoles des zones périphériques : cas de Diécké-Ziama. 11 p. + 3 cartes

MALI

KASSAMBARA A. Gestion participative des forêts. Expérience du Projet Aménagement des ressources forestières dans le cercle de Kita. 7 p. + 2 cartes

MAURITANIE

MOHAMED EL MOCTAR Ould M. Organisation de la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement (OMPELD). 5 p.

NIGER

MAGHA M.I., TIEGA A. Gestion communautaire des écosystèmes et conservation de la biodiversité (cas de la rônèraie de Gaya). 11 p.

SANI M. Contribution du Projet Bâsse Vallée de la Tarka. 5 p.

MAURET C., GILBERT V. Dynamiques sociales et environnement. L'exemple des cuvettes oasiennes du sud-est nigérien. 12 p.

WATA I. Problématique des aménagements de forêts au Niger et la gestion de l'arbre. 12 p.

BASSIROU K. L'arbre dans les systèmes agroforestiers de la zone semi-aride du Niger. 7 p.

KAKA D. Plantes et médecine traditionnelle. 6 p.

ANONYME Aménagements forestiers villageois pour une exploitation optimale des ressources ligneuses. 4 p.

SÉNÉGAL

BOH A. L'expérience de l'OFADDEC du reboisement dans la vallée du fleuve sénégal, de 1983 à nos jours. 11 p.

TCHAD

NGASIDI H., ABDALLAH Y. Expérience de gestion communautaire des ressources naturelles. Cas du massif forestier de l'Assalé. 6 p.

TOGO

KOKOU K. Gestion d'îlots de forêts naturelles par les collectivités villageoises au Togo. 8 p.

Ces documents sont disponibles auprès des rédacteurs ou du secrétariat technique du Réseau. Certains textes seront publiés dans un document technique à paraître. Les contributions béninoise et togolaise sont reproduites dans ce document.

ORIENTATIONS NATIONALES GUINÉE

La délégation guinéenne. Photo : V. APPORA.

I. Le réseau Arbres Tropicaux en Guinée

Le réseau se constituera en association à but non lucratif disposant d'un statut juridique.

Cette situation lui permet d'avoir une autonomie de gestion financière, de disposer de la représentativité nécessaire pour assurer des prestations et agir en association avec des tiers, d'être subventionné ou de réaliser des collectes, de s'ouvrir à l'adhésion de membres d'horizons divers (administrations, individus, institutions, ONG, Projets).

2. Objectifs

Fournir de l'information à tous ceux qui s'intéressent à la protection de l'arbre et de la forêt dans le pays ou qui peuvent y jouer un rôle.

Collecter, produire et diffuser une information objective sur les acquis, les contraintes et les solutions perspectives aux problèmes de la gestion des ressources naturelles en général et forestières en particulier.

Constituer une base de données sur toutes les informations disponibles sur l'arbre et la forêt.

Initier, asseoir et encourager la réflexion sur les questions relatives aux principes et politiques de gestion de l'arbre et de la forêt afin de permettre à l'homme rural de se forger une opinion, d'assurer des responsabilités et d'influencer les orientations politiques et les principes de coopération en matière de gestion des ressources naturelles.

Promouvoir la diffusion de l'information par les membres du Réseau, à partir des structures déconcentrées du réseau qui permettront :

- de réagir rapidement à des demandes locales et solliciter des partenaires spécifiques au milieu ;
- de réaliser des études, d'analyser des documents de base pour leur discussion ;
- de faire de la sensibilisation et de l'animation ;
- de prodiguer de l'information, des



29

débats/réflexions, des émissions radio-diffusées au travers des radios rurales ;

- de sensibiliser les décideurs sur le respect et la mise en oeuvre des textes de lois et des conventions liés à l'arbres et à la forêt.

3. Outils

Les membres du réseau : le fichier sera ouvert à tout le monde.

Les partenaires : institutions, associations, administrations, projets et organismes.

La documentation : tous les documents techniques, banques de données, etc.

La formation assurée avec le bulletin de liaison "Le Flamboyant", les documents techniques (diffusés dans une plaquette de liaison semestrielle), des ateliers et réunions techniques et de concertation, des actions de sensibilisation dans les écoles, les villages, auprès de projets...).

4. Organisation

Le Réseau Arbres Tropicaux Guinée sera dirigé **au niveau national** par un bureau national composé d'un animateur national, d'un animateur adjoint et d'un secrétaire et **au niveau local**, par un animateur pour chacune des quatre régions naturelles et un point focal pour chacune des 38 préfectures.

Un comité consultatif (assemblée de délégués) se réunira périodiquement.

Les statuts du réseau préciseront le rôle et le mandat de chacun. Un règlement intérieur fixera le mode de fonctionnement du réseau.

5. Financement

Les charges de restructuration et de fonctionnement (timbres, téléphone, fax, médias, consommables, salaire secrétaire, etc.) seront prises en charge par le secrétariat technique du réseau international à Nogent pendant une période d'au moins trois ans. Les modalités et mécanismes de ce financement seront discutés avec le secrétariat.

Les activités d'envergure seront financées par les efforts propres du réseau national, l'appui apporté par le secrétariat technique de Nogent et par les subventions de tout autre bailleur de fonds.

Des accords peuvent être signés avec tout bailleur de fonds identifié par le réseau national ou par le secrétariat de Nogent.

6. Devenir membre du Réseau

Pour toute personne qui adhère à la charte, il suffit de faire une demande d'adhésion adressée à l'un des animateurs régionaux, pour les résidents en Guinée ou à l'animateur national pour les demandes extérieures au pays et de s'acquitter des cotisations si celles-ci sont prévues par les statuts.

ORIENTATIONS NATIONALES MALI

1. Le Réseau Arbres Tropicaux au Mali

Au Mali le réseau Arbres Tropicaux regroupe environ 300 membres. C'est un réseau d'échange d'expériences et de communication entre individus de diverses disciplines. Il regroupe tous les cadres du développement rural et de l'environnement (directions centrales, services rattachés et projets), les cadres de la santé, de la communication et de l'administration générale, les institutions de recherche (IER, ISFRA, CNRST, ORSTOM...), l'Université du Mali (École Normale Supérieure, École Nationale d'Agriculture, Institut Polytechnique Rural de Katibougou, Faculté de Médecine...), les établissements d'enseignement primaire et secondaire, la société civile (une dizaine d'ONG, APCAM, UICN) et des éléments des forces de sécurité.

2. Objectifs

Le réseau est un outil de collecte d'information (de savoir et de savoir-faire du monde rural).

Il doit être utilisé pour échanger des expériences de terrain, favoriser et améliorer les échanges d'information en vue de contribuer à une gestion rationnelle et un aménagement durable des écosystèmes tropicaux.

Il s'agit donc de :

La délégation malienne. Photo : V. APPORA.



- collecter des informations auprès des artisans du développement,
- rédiger et diffuser dans le bulletin "Le Flamboyant" des articles sur des expériences et des compétences nationales,
- informer et éduquer les acteurs concernés par l'arbre et la forêt (cas Walia-UICN),
- favoriser la communication entre les différents niveaux (national, sous-régional et international).

3. Outils

Actuellement, l'antenne du Mali ne dispose que du fichier national, du bulletin "Le Flamboyant", des documents et articles techniques produits par l'antenne.

Les revues "Sahel Vert" et "Kunafoni" sont des supports utiles pour diffuser de l'information.

4. Organisation

L'antenne nationale du Mali est dirigée par un représentant. Elle est aidée par huit antennes régionales dirigées par des représentants régionaux.

Les missions de l'antenne nationale consistent à tenir le fichier des membres, assurer la liaison entre l'antenne nationale et les antennes régionales et, d'une façon générale, entre les membres du réseau, diffuser le bulletin de liaison "Le Flamboyant" et échanger des informations entre le bulletin "Le Flamboyant" et la revue "Sahel Vert".

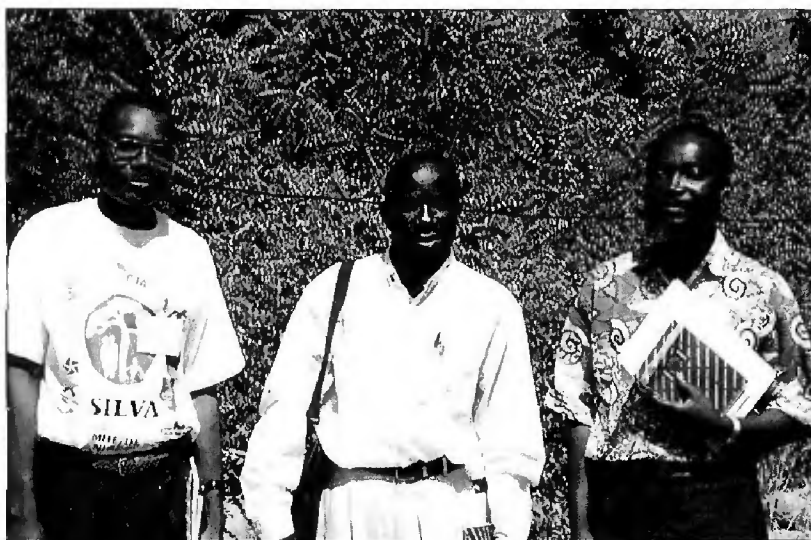
5. Financement

Depuis son adhésion au réseau international Arbres Tropicaux, l'antenne nationale du Mali a toujours fonctionné sur les dons propres du représentant national et des représentants régionaux.

Toutefois, le délégué national a bénéficié de trois voyages d'études du réseau international. Ceci étant notre antenne a sollicité un appui du secrétariat et d'autres institutions pour la réalisation des objectifs et l'achat de tous matériels indispensables.

6. Devenir membre du Réseau

Il suffit de remplir le bulletin d'abonnement et d'adhérer à la charte du réseau.



Les délégations congolaises. Photo : V. APPORA.

ORIENTATIONS NATIONALES MAURITANIE ET SÉNÉGAL

1. Le Réseau Arbres Tropicaux en Mauritanie et au Sénégal

Au Sénégal et en Mauritanie, le réseau compte environ 300 membres dans chaque pays.

C'est un cadre de concertation, d'échange et de communication élargi entre des personnes physiques et morales (décideurs, techniciens, ONG, services étatiques, élus locaux, producteurs...) soucieuses de gérer l'arbre et la forêt de manière durable.

2. Objectifs

Au niveau régional, l'arbre et la forêt jouent un rôle socio-économique majeur. Dès lors il devient nécessaire de se doter d'un outil d'expression et d'harmonisation des interventions dans les différents domaines.

Les objectifs tournent autour des points suivants :

- information, éducation, communication,
- échanges d'expériences,
- formation,
- contribution à la création d'antennes sous-régionales.

3. Outils

Différents outils sont retenus :

- création d'un bulletin de liaison interne (intégré dans *Senesylva* pour le Sénégal par exemple),
- diffusion du bulletin "Le Flamboyant",

- organisation de rencontres, d'échanges et de visites au niveau national et sous régional,

- animation d'une Journée nationale de l'arbre tropical sur un thème précis,

- impression de tee-shirts, d'affiches, de dépliants...

- diffusion d'émissions dans les médias radio-télévisés en privilégiant l'utilisation des langues nationales.

4. Organisation

Pour chacun des deux pays, l'antenne nationale est basée au niveau de la capitale. Elle comprendra un coordonnateur d'antenne et deux assistants, si cette proposition est acceptée par les organes régionaux qui seront mis en place.

À court terme, le réseau s'attellera à la restitution des résultats de l'atelier international de Torodi et à la consolidation du réseau national à travers des réunions d'information dans chacun des deux pays. En outre, des antennes régionales seront créées pour une coordination des activités plus proche des acteurs.

À moyen et long termes, les procédures de création d'une association seront enclenchées en vue d'obtenir une personnalité juridique.

5. Financement

Compte tenu de l'absence actuelle de personnalité juridique pour le réseau, le financement des activités devra provenir des sources suivantes :

- cotisation des membres,

- subvention de la Coopération française à partir des fonds alloués au secrétariat technique.

Après reconnaissance juridique et en plus des moyens cités ci-dessus, le réseau pourra fonctionner avec des ressources diverses (prestations de service par les membres du réseau, subventions de l'État et des collectivités locales, subventions des partenaires au développement, dons et legs).

6. Devenir membre du Réseau

Pour l'instant être membre équivaut à être abonné en remplissant le questionnaire d'abonnement ou à en faire la demande au niveau des animateurs nationaux ou du secrétariat technique du réseau international.

Toutefois, il convient d'ajouter à cette démarche, les conditions indicatives suivantes :

- être une personne ressource capable de faciliter l'organisation de rencontres, par exemple, et de soutenir financièrement ou matériellement le réseau ;

- être en mesure de rédiger des articles pour alimenter le bulletin de liaison interne et "Le Flamboyant",

- adhérer à la charte élaborée à Torodi.

ORIENTATIONS NATIONALES NIGER

1. Le Réseau Arbres Tropicaux au Niger

Le réseau Arbres Tropicaux regroupe environ 200 membres qui reçoivent le bulletin "Le Flamboyant" au Niger.

Les membres sont de profils divers (agents forestiers, agents et institutions du développement rural, institutions de formation, centres de documentation, institutions de recherche).

L'exploitation du *Flamboyant* se fait au niveau individuel mais aussi au niveau de groupes.

À l'heure actuelle, 10% des membres participent à la rédaction du *Flamboyant*. Une grande partie des lecteurs s'intéresse à la mise en application de certaines techniques et expériences découvertes dans le bulletin.

2. Objectifs

Pays sahélien, à écosystème fragile, à la recherche d'une gestion compatible avec les possibilités des ressources naturelles renouvelables, le Niger a besoin d'un Réseau Arbres Tropicaux bien structuré et dynamique pour assurer l'échange d'informations au niveau interne, sous régional et mondial.

L'accent sera mis sur le développement des échanges au niveau national et sous-régional autour des principes suivants : mieux connaître les ressources, disposer des modes de gestion conséquents et assurer une large diffusion des techniques.

Les objectifs sont :

- faire connaître le réseau,
- capitaliser et véhiculer les expériences de gestion des arbres et des forêts,
- promouvoir les innovations,
- éditer une revue à l'occasion de la fête nationale de l'arbre,
- accroître la participation des membres à la rédaction d'articles pour *Le Flamboyant*,
- organiser des rencontres périodiques sur la vie du réseau national,
- procéder à la formation des membres,
- organiser des voyages d'études et prendre part à des rencontres au niveau sous-régional.

3. Outils

Les outils pour atteindre ces objectifs sont :

- le fichier des membres,
- le *Flamboyant*,
- la revue Fête de l'Arbre,
- des fiches techniques,
- la formation continue.

4. Organisation

Une unité de coordination nationale regroupe les structures suivantes :

- l'Unité Technique d'Appui DE/Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement qui assure le rôle de coordonnateur national,
- l'Institut Pratique du Développement Rural (département forêt),
- l'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (département recherche),
- les associations ABC-Écologie et CDR,
- le Projet Énergie II.

Deux animateurs par département seront désignés.

5. Financement

Le réseau nigérien compte sur :

- l'appui du secrétariat de Nogent,
- des cotisations et cartes d'adhésion,
- l'appui d'ONG et d'institutions et dons.

6. Devenir membre du Réseau

Si l'on adhère à la charte du réseau, il suffit de disposer d'une carte d'adhésion et de verser la cotisation demandée.



Quelques membres du comité d'organisation nigérien. Photo : J.P. PROFIZI.

ORIENTATIONS NATIONALES TCHAD

I. Le Réseau Arbres Tropicaux au Tchad

Le réseau Arbres Tropicaux tchadien sera un réseau d'échange d'expériences et de communication entre individus. Il pourrait être un lieu où toutes les compétences oeuvrant pour le développement économique et social seront représentées.

2. Objectifs

Le Tchad étant un pays aux trois quarts désertique, le réseau jouera un rôle important dans la gestion rationnelle des ressources naturelles par des échanges d'expériences et d'information.

Les objectifs principaux seront :

- apporter de l'information à tous ceux qui oeuvrent dans le développement économique et social ;
- diffuser des informations issues des projets intervenant dans la gestion des ressources naturelles pour présenter les acquis et les problèmes réels liés à l'environnement ;
- faire connaître *Le Flamboyant* et les activités pratiques des institutions dans le cadre de la gestion des ressources naturelles.

Le Réseau peut également servir de lieu de formation pour les agents de terrain.

3. Outils

- Organiser des rencontres entre les membres.
- Diffuser des documents techniques des projets et autres institutions oeuvrant pour la promotion de l'arbre et de la forêt.
- Diffuser le bulletin de liaison "*Le Flamboyant*".
- Utiliser la radio rurale.

4. Organisation

Il n'existe pas encore de structures et il est nécessaire de rencontrer les autres membres du réseau national avant de prendre une décision sur l'organisation du réseau national.

Toutefois, il serait souhaitable que le réseau AT au Tchad fédère des projets et des ONG œuvrant dans le domaine de l'environnement.

À long terme, une structure avec une personnalité juridique au niveau national semble mieux indiquée. Compte tenu de l'étendue du pays, il est important que

cette structure nationale ait des antennes locales. L'antenne nationale servira de courroie de transmission entre les animateurs locaux et le secrétariat technique du réseau international.

5. Financement

- Auto financement partiel avec les cotisations des membres.
- Appui extérieur d'ONG et de projets en place au Tchad.
- Aide du secrétariat technique du réseau international pour le lancement des activités nationales.

6. Devenir membre du Réseau

Pour devenir membre du réseau, il faut s'engager à :

- participer à la vie du réseau (écrire des articles, diffuser l'information, etc.),
- respecter ses engagements vis-à-vis du réseau (cotisation, règlements intérieur, etc.).
- adhérer à la charte.



La délégation tchadienne.
Photo : V. APPORA.

ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES ÉTUDES DE CAS

Visite de terrain Groupe I : Madaoua

34

Trois réalisations ont été visitées du 20 au 21 novembre 1997 :

- Projet Énergie II : Forêt de Korop,
- Projet Basse Vallée de la Tarka : volet récupération et restauration des terres sur les bassins versants,
- Projet Basse Vallée de la Tarka : volet petite irrigation et protection de l'environnement dans la vallée.

1. Projet Énergie II

Forêt d'*Acacia nilotica* de bas-fonds, la forêt de Korop couvre 106 hectares et est gérée par six villages qui l'exploitent intensivement (bois de feu, pâturage pour les autochtones et les transhumants).

Dans le cadre de son volet "Offre", le Projet Énergie II a mis en œuvre un plan d'aménagement de la forêt qui divise celle-ci en six blocs. Pendant qu'un bloc est exploité, les cinq autres sont mis en défens pour la régénération. Celle-ci est d'ailleurs abondante.

Le bois extrait de cette forêt est vendu sur un marché rural de bois agréé par les autorités. Les revenus de la vente de bois sont répartis par le comité de gestion du marché entre l'administration forestière et les villageois.

2. Visite des sites de récupération des terres sur les bassins-versants

Initialement orienté vers la production agricole par la mise en valeur du potentiel d'irrigation du fleuve fossile qu'est la Tarka, le projet a eu au cours de sa seconde phase à prendre en compte les contraintes d'érosion hydrique observées sur la rive droite de la vallée. L'impact de ce phénomène érosif occasionne :

- une diminution du réapprovisionnement de la nappe phréatique par l'augmentation du ruissellement,
- des écoulements torrentiels destructeurs à l'occasion des pluies,
- la formation de cônes de déjection à la confluence des talwegs principaux et de la vallée avec pour

conséquence, la perte de terres et la formation de chapelets de mares défavorables à l'agriculture.

Ces effets constituent une menace pour le capital foncier productif de la vallée. Les terroirs situés sur la rive droite de la vallée ne sont toutefois pas occupés par les mêmes populations que celles de la vallée.

Un modèle technique de protection des bassins-versants a été mis en œuvre sur un principe de travaux à haute intensité de main d'œuvre. Il s'agit d'une part d'écrêter les crues par la mise en place d'ouvrages freinant le ruissellement (murets et seuils en pierres sèches) et d'ouvrages d'interception du ruissellement (tranchées forestières et demi-lune) favorisant la production de biomasse sur les faciès les plus dégradés. Ces aménagements sont réalisés par les populations, suivant la formule du «*Food for Work*». Le total des réalisations s'élève actuellement à environ 15 000 ha.

Les sites visités de Magaria Kochimawa et Janao ont été aménagés respectivement en 1993 et 1995. Le premier appartient à une communauté d'agriculteurs sédentaires (Hausa), la seconde à des nomades semi-sédentarisés (Touaregs). L'apprentissage des techniques se fait progressivement, terroir par terroir. Les populations participent aux travaux d'aménagement au cours des six mois de saison sèche. La main d'œuvre



Les villageois du Projet Énergie II nous accueillent et nous expliquent leurs travaux.
Photo : L. de FRAMOND.

provient aussi bien du terroir bénéficiaire que des villages avoisinants. L'aménagement d'un hectare nécessite de 150 à 180 journées de travail. Ceci permet de freiner l'exode saisonnier vers les pays voisins ou côtiers et d'assurer à court terme l'autosuffisance alimentaire des populations locales dans une zone chroniquement déficitaire. La récupération des terres à des fins agricole et pastorale permet d'envisager à plus long terme, une amélioration significative des conditions de vie des populations situées sur les bassins-versants.

Le reboisement se fait par plantation (pépinières villageoises) et semis direct à 75% d'espèces locales (*Acacia seyal*, *Acacia nilotica*, *Acacia senegal*, *Acacia raddiana*, *Bauhinia rufescens*, *Balanites aegyptiaca*, *Piliostigma reticulatum*, *Ziziphus mauritiana*), le reste en espèces exotiques (*Prosopis juliflora* et *Parkinsonia aculeata*).

Le transport des plants s'est fait en 1997 à travers l'utilisation de charrettes (478 000 plants) ou la location d'engins (550 000 plants). Des ensemencements en espèces herbacées sont également réalisés pour accélérer la revégétalisation ou améliorer la qualité de la biomasse produite. Après trois années de mise en défens, l'accès aux animaux est à nouveau autorisé.

Un comité de gestion est mis en place par terroir dès la première année d'intervention pour assurer la gestion des acquis (entretien des ouvrages et des plantations et exploitation de la biomasse produite).

Le projet met actuellement en oeuvre une stratégie de planification des aménagements à travers une méthode de recherche participative basée sur l'établissement préalable d'un diagnostic environnemental des terroirs. Des cartes thématiques sont élaborées à l'aide d'un système d'information géographique. Le coût de l'hectare aménagé se situe aux alentours de 150 000 F CFA toutes charges comprises.

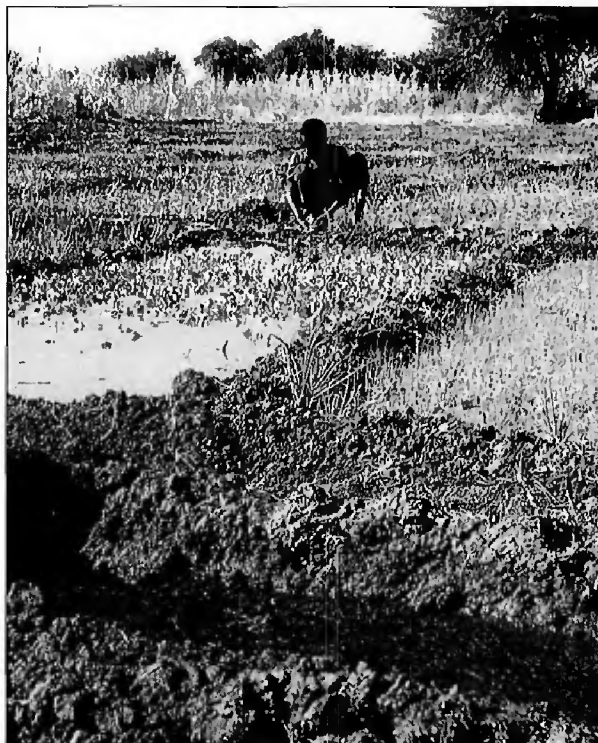
3. Réalisations du projet au niveau de la vallée

Les actions de protection de l'environnement rencontrées correspondent à :

1. la protection des berges de talwegs (site de Leyma) contre l'érosion latérale par la plantation de *Prosopis juliflora* en bandes épaisses entre des jetées de détournement en pilotes d'une dizaine de mètres de long, disposées suivant un angle de 45° par rapport à l'écoulement. Ces jetées en augmentant la rugosité des berges, freinent le courant et provoquent une sédimentation à leurs abords. En fin de période hivernale, quand le risque de crue importante est passé, des plantations sont réalisées sur les zones sédimentées. Ces plantations consolident les berges et permettent une production de bois non négligeable. Le site visité en est à sa deuxième année d'intervention ;

2. l'appui aux plantations individuelles autour des parcelles exploitées permet la constitution d'un maillage de haies-vives et

Culture irriguée d'oignons, poivrons. Photo : L. de FRAMOND.



brise-vent dans la vallée. Outre leur rôle écologique, ces plantations sécurisent les propriétaires fonciers et assurent une production appréciée de bois de service (*Prosopis juliflora*, *Azadirachta indica* et *Eucalyptus camaldulensis*). L'appui du projet consiste en petit matériel et intrants pour la production de plants (en pots et à racines nues) ;

3. le manque de ressources pastorales conduit les éleveurs à pratiquer un émondage violent au niveau des peuplements naturels d'*Acacia albida*. Dans la perspective de sauvegarder le couvert forestier et de profiter du potentiel de régénération naturel encore très présent, le projet met en oeuvre une action de vulgarisation des techniques d'élagage et de défrichage amélioré.

Les actions de production agricole (terroir de Kollé) sont axées sur le développement de l'irrigation individuelle et sur la diversification des productions dans une zone où la monoculture de l'oignon est très ancrée.

Un modèle de foration a été développé qui permet une exhaure mécanique à partir d'une motopompe portable qui pompe l'eau entre quatre et six mètres de profondeur. Ce système permet l'irrigation de 0,25 ha. Des équipes villageoises de foration sont formées pour permettre le travail à grande échelle. L'équipement d'environ 2 000 forages a été réalisé par le projet (crédit sur trois ans).

La diversification concerne la production de légumes (choux, laitues et carottes), de fruits, de blé, de coton et de fourrage en irrigué (luzerne et bourgou).

Le système de production est basé sur une culture pluviale (mil, sorgho, coton ou niébé) et une campagne de contre-saison en irrigué (oignon, blé, maraîchage).

Le groupe admire l'irrigation en fonctionnement. Photo : L. de FRAMOND.



36

La stratégie consiste à sécuriser les producteurs par la mise en place de structures paysannes du type coopérative. Les prix de l'oignon fluctuant fortement au cours de l'année, des crédits de vente différée sont octroyés. Afin de limiter la monoculture de l'oignon avec les risques phytosanitaires que cela engendre, la culture du blé est actuellement développée. Elle présente l'avantage d'être moins exigeante en main d'oeuvre et de ne pas connaître de fluctuation des cours. La mise en place d'une minorité est prévue à Madaoua en 1998.

Le crédit décentralisé

Après la visite de terrain, une séance de question-réponse s'est déroulée au projet, en présence du directeur du projet. L'intérêt des échanges s'est essentiellement porté sur le fonctionnement du système de crédit décentralisé développé par le projet dont le volume de prêts est conséquent : plus de 8 000 adhérents à l'épargne et au crédit regroupés en groupements solidaires, pour 600 millions d'encours et une injection de plus de 1,4 milliards F CFA. Le challenge de la présente phase est en effet la mise en place d'un système de crédit autonome et viable, seul à même de pérenniser les acquis des réalisations et permettre l'amélioration durable des conditions de vie des populations locales. ■



Peignes forçant la sédimentation et permettant de regagner du terrain. Photo : L. de FRAMOND.

Visite de terrain Groupe II : Gaya

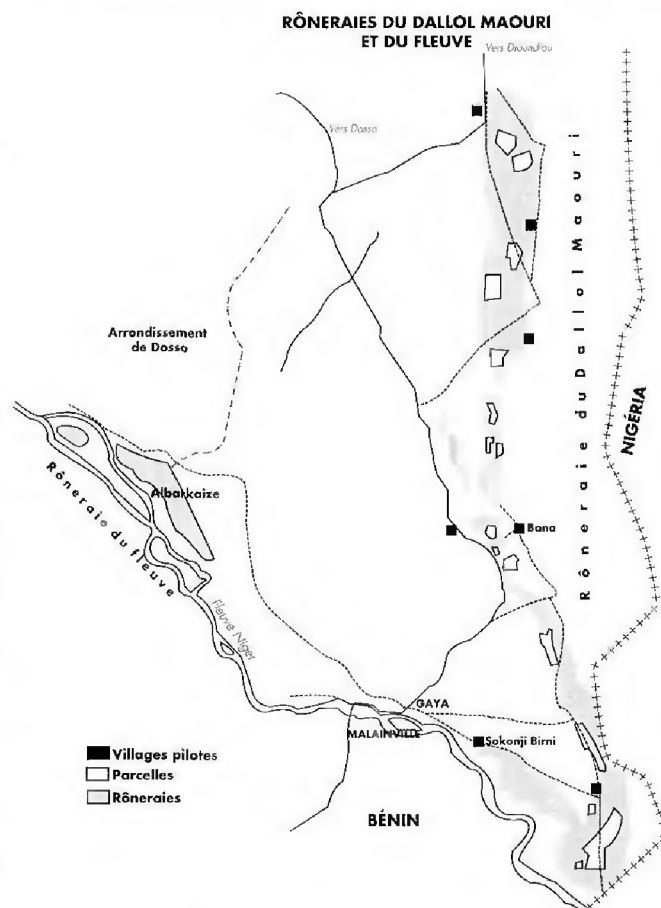
Étape I : accueil et présentation du projet à Gaya (ville)

Accueillie par M. El Hadji GAMBO, coordonnateur du Programme d'Appui aux Initiatives de Gestion Locale des Rôneraies (PAIGLR), la délégation a adopté le programme de visites élaboré par M. GAMBO, puis écouté une présentation du projet, suivie d'un débat.

L'arrondissement de Gaya compte environ 220 000 habitants. Il fait partie du département de Dosso.

Le programme d'appui aux Initiatives de gestion locales des rôneraies (PAIGLR) a été initié et lancé par le gouvernement nigérien en 1993 pour :

- d'une part, répondre aux appels de 64 336 personnes réparties dans 74 villages et hameaux quant à la coupe peu sélective de pieds vivants des rôniers par des commerçants munis de permis délivrés par l'Autorité de Niamey,
- et d'autre part, pallier les insuffisances constatées dans l'aménagement et la gestion des rôneraies du Dallol Maouri



Objectifs du PAIGLR

Le PAIGLR vise essentiellement à créer et à mettre en place les conditions nécessaires à la conservation, à la préservation et à la valorisation du milieu naturel par les populations sous rôneraies.

Les objectifs spécifiques sont :

- * promouvoir les initiatives locales et créer un cadre favorable au développement durable ;
- * mettre en place des structures villageoises et amener les populations sous rôneraies à gérer de façon durable leurs ressources naturelles ;
- * amener les populations à maîtriser et à utiliser les techniques améliorées de production et d'exploitation des ressources naturelles en particulier du rônier ;
- * contribuer à la mise en œuvre des principes d'orientation du code rural à travers la mise en place des dispositifs juridiques favorisant la gestion locale ;
- * renforcer les capacités d'encadrement des agents des services de l'État et du PAIGLR.

(Gaya) et du fleuve Niger (secteur de Sambéra, Ouna/Dosso) par des précédents projets d'aménagement et de reconstitution des rôneraies susmentionnées qui avaient démarré en 1978.

Ce programme place ainsi, depuis sa création, les communautés villageoises au centre de décisions et des actions relatives à leur propre développement.

Importance des rôneraies et des rôniers

Les rôneraies constituent des milieux par excellence pour une bonne pratique agro-pastorale. Elles sont aussi une source de combustible ligneux et de bois de service.

Le rônier constitue une source d'aliments variés pour l'alimentation humaine (fruits, racines,...) et animale (semences mâles). Il constitue aussi une source de revenus pour la personne et/ou la communauté qui l'exploite : les feuilles, les pétioles et les lattes sont vendus pour la construction et la fabrication des meubles tandis que les fruits et les semences vendus quant à eux pour l'alimentation de la population et du bétail et pour la régénération.

Les recettes générées provenant de la vente des troncs de rônier sous forme de lattes sont actuellement réparties comme suit : 50% pour le village, 40% pour la collectivité et 10% pour le Trésor Public.

Un débat a été ouvert en rapport avec la présentation du PAIGLR et les avantages de rôneraies et a porté essentiellement sur les questions concernant :

- * le taux de régénération du rônier (18 à 90%),
- * la durée de vie du rônier (80-120 ans),

- * l'agroforesterie,
- * les statuts des associations (communautés paysannes),
- * la durée de mise en défens,
- * le crédit octroyé,
- * la tenure de la terre (délégation du pouvoir foncier),
- * les statuts des plantations privées ou familiales,
- * les modalités d'attribution de permis de coupe.

Étape 2 : visite du terroir d'Albarkaize

Au cours de cette visite, la délégation a eu un bref entretien avec les notables et les membres de la structure de gestion du terroir portant sur :

- l'historique du projet ;
- la mise en place des structures locales de gestion comprenant :
 - * le sous-comité de l'agriculture,
 - * le sous-comité de l'environnement,
 - * le sous-comité de la pêche,
 - * le sous-comité de la santé ;
- l'appui en matériels agricoles et en embouche bovine ;
- l'organisation des couloirs de passage des animaux pour éviter des conflits entre agriculteurs et éleveurs ;
- la protection de la faune aviaire ;
- la lutte contre la jacinthe d'eau et l'organisation de la pêche continentale (périodes d'ouverture et de fermeture de la pêche).

Ce bref entretien a été immédiatement suivi de la visite de quelques réalisations de la communauté locale en matière de régénération de rôniers et de lutte contre la jacinthe d'eau.

Une parcelle plantée en rôniers a été ainsi visitée. Les jeunes plantules du rônier sont âgées de plus ou moins deux ans. L'écartement préconisé par les techniciens (10m x 10m) n'a pas été respecté. En outre les jeunes plantules de rônier ont été plantées à raison de deux à trois par poquet.



Les villageois accueillent la délégation. Photo : J. P. PROFIZI.

Les berges de plans d'eau aménagés par la communauté ont également été visitées. L'aménagement porte essentiellement sur la destruction des plants de jacinthe d'eau et la gestion de la bourgoutière. Le mécanisme d'ouverture et de fermeture de la période de la pêche a été une fois de plus porté à la connaissance de la délégation du Réseau AT.

L'ouverture de la période de pêche se fait plan d'eau par plan d'eau et les délégués du GTV et des autres communautés sont périodiquement invités à prendre part à la cérémonie d'ouverture de la période de la pêche.

38

Étape 3 : visite de la rôneraie de Dallol Maouri

1. Site de Sabon Birni (via Tounouga)

Forêt de Kosso. C'est une forêt naturelle dans laquelle l'homme n'intervient pas quant à son aménagement. Toutefois, elle subit une forte pression de la part, aussi bien de la population autochtone que de la population nigérienne. La régénération naturelle est quasi-impossible à cause de l'envahissement périodique de la rôneraie par le bétail élevé par les nomades peuls. Un inventaire est prévu pour une bonne connaissance de la matière végétale existante.

Parcelle de régénération. La régénération en régie a commencé dans cette parcelle en 1978. Environ 460 hectares ont été ainsi aménagés et mis en défens pendant dix ans.

Une brigade forestière a été constituée et chargée de protéger la parcelle.

La semence des arbres de rônier est plus ou moins uniforme dans cette parcelle tandis que la densité d'arbres par hectare est très élevée (très faible écartement par arbre).

Après dix ans de protection intégrale, les lopins de terre sous rônier ont été distribués aux paysans. Le problème de mise en valeur de ces lopins de terre densément occupés par les arbres de rônier se pose. Aussi, l'on a préconisé l'éclaircie de cette parcelle.

2. Site recherche appliquée de "Boutale" de Dan Dou Fou

Les fleurs étant très appréciées par le bétail, il est important de connaître l'impact de cette pratique sur la rôneraie.

Dans ce site, une parcelle de dix pieds femelles de rônier est isolée des arbres mâles dont le plus proche se trouve à environ 70 m de la parcelle dans la direction du vent. Les essais menés ont essentiellement pour but l'étude de l'impact du prélèvement des fleurs mâles sur la fécondation des pieds femelles.

Outre l'éloignement de la parcelle isolée des pieds mâles, il est aussi mené des essais de prélèvement systématique et régulier des fleurs mâles afin d'estimer la vitesse de fructification de ces pieds.

Aucune réponse n'est actuellement apportée à ces deux questions.

3. Forêt classée de Bana

La délégation a terminé sa tournée par la visite de la forêt classée de Bana. Située dans la partie nord-est de Gaya et d'une superficie égale à 752 ha, la forêt de Bana a été classée par arrêté 3110/SE/F Dakar du 25 avril 1955. Toutefois, la chasse, la pâture, la cueillette et la culture étaient autorisées conformément à l'esprit de cet arrêté. Cette forêt représente la partie centrale de la rôneraie du Dallol Maouri.

La forêt de Bana est une association d'arbres, et d'arbustes divers (68 espèces selon l'inventaire 1997). Le rônier est l'espèce dominante. Il est suivi de *Myrtagyna inermis*, *Hyphaena theberica* et *Guiera senegalensis*.

La forêt a subi des dégradations liées aux conditions climatiques et socio-économiques. Parmi les facteurs qui sont à la base de sa dégradation, on note :

- la pression démographique croissante et le souci de certains d'étendre leurs champs vivriers ; actuellement plus de 95% de la forêt sont utilisés à des fins agricoles de production (on recense près de 421 champs) ;
- l'agriculture itinérante sur brûlis ;
- l'élevage qui s'exerce sur les reliques de la forêt et les jachères ;
- la pêche dans les mares d'eau ;
- l'extraction du sel qui nécessite beaucoup de bois de feu ;
- l'apiculture ;
- l'exploitation des produits forestiers : production des *miritchi*, cueillette des fruits, gomme, bois de feu et d'œuvre, exploitation des palmes et des bourgeons terminaux. ■



Bétail transhumant dans la forêt de Kosso. Photo I. S. N'DIAYE.

Visite Terrain Groupe III : Marché Rural de Kankani

I Introduction

Au cours de ces dernières années, le Niger s'est engagé dans des réformes politiques et macro-économiques. C'est ainsi qu'il a élaboré au cours de la période 1986/1997, une Stratégie Énergie Domestique (SED) qui constitue actuellement un élément des politiques en matière d'énergie et de gestion des forêts naturelles. Cette stratégie s'est concrètement développée à partir de 1989 dans le cadre spécifique du Projet Énergie II Énergie Domestique, grâce à un don de l'Agence danoise de coopération internationale (DANIDA) administré par la Banque Mondiale. Le projet qui a aussi bénéficié de l'appui d'une assistance technique à travers un contrat avec le Groupement SEED/CIRAD-Forêt, comprend deux composantes majeures :

- une composante pour la promotion des énergies de substitution au bois et des équipements d'économie de bois composante dite "volet de gestion de la demande" ;
- une composante pour la gestion rationnelle et décentralisée à travers les aménagements forestiers villageois composante dite "volet de gestion de l'offre".

Dans ce cadre, le "volet offre" est plus spécialement chargé des activités liées à l'organisation de l'approvisionnement durable en bois-énergie des principaux centres urbains à travers les marchés ruraux de bois. Pour ce faire, il est fait appel à une méthodologie globale qui privilégie l'approche économique de préférence à l'approche biologique jusqu'alors développée notamment par tous les projets de reboisement.

C'est dans cette optique qu'une trentaine de marchés ruraux orientés ont été créés entre 1992 et 1996 dans le poste administratif de Torodi (60 km au sud de Niamey) ; zone qui en 1996 assurait 53% de l'approvisionnement de la ville de Niamey en bois-énergie.

II Le village de Kankani

Situation géographique et population

Le village de Kankani est situé à 50 km au sud de Torodi, chef lieu de canton, et à 110 km de la capitale, sur la route nationale reliant Niamey et Ouagadougou.

Le village a été fondé en 1724 par les Gourmanchés, l'ethnie majoritaire, auxquels sont venus s'ajouter les Peulhs nomades. Le recensement de 1988 a estimé la population à 324 habitants dont 128 chefs de ménage imposables, la densité moyenne est de six habitants au km² avec un accroissement de 4,5% par an.

Le activités économiques du village

Les principales activités sont :

- l'agriculture avec 40 exploitants agricoles : la taille moyenne par exploitation familiale est de cinq hectares au maximum ; le temps de jachère est de deux à trois ans ; la durée de mise en culture sur une même parcelle est de dix à quinze ans ;
- l'élevage : le cheptel est estimé à 2 850 têtes toutes espèces confondues (selon le service élevage de Torodi).

En dehors de ces activités, les villageois se livrent à d'autres activités secondaires comme le petit commerce (céréales, volaille, bétail, miel, gomme arabique, bière locale et produits artisanaux).

III Le marché rural de bois-énergie de Kankani

Le marché rural de Kankani a été créé en 1995 en application de l'Ordonnance 92-037 du 21 août 1992 portant organisation de la commercialisation et du transport de bois dans les grandes agglomérations, et la fiscalité qui lui est applicable. La superficie du terroir de Kankani est de 3 103 ha dont 3 921 ha pour le terroir forestier et 1 182 ha pour le terroir agricole.

La structure locale de gestion (ou bureau du marché rural)

La structure locale de gestion est l'organe de coordination de toutes les activités relatives à l'exploitation, à la commercialisation du bois et aux travaux de restauration et de surveillance de la forêt. Elle s'occupe aussi de la gestion et du réinvestissement des fonds villageois de développement et d'aménagement constitués à partir des ressources financières issues de l'exploitation du bois.

La structure locale de gestion comprend huit membres élus démocratiquement au cours d'une assemblée générale dont : un président d'honneur (le chef du village), un président, un gestionnaire, un trésorier, un représentant des bûcherons, un représentant des éleveurs, un représentant des agriculteurs et un représentant des femmes.

L'exploitation et la commercialisation du bois

Le marché rural de Kankani compte seize bûcherons dont l'âge varie de 20 à 45 ans.

Le bois ramassé est enstéré au site de vente, où le gestionnaire assure la vente. Pour cela il dispose de quatre documents comptables de gestion :

- le cahier de stock : pour enregistrer les entrées et les sorties du bois ;
- le coupon de taxe qu'il délivre au transporteur ;
- le cahier de trésorerie : pour enregistrer les dépenses ;
- le cahier de crédit : pour comptabiliser les crédits accordés aux villageois.

Le stère de bois est vendu à 1800 Fcfa dont 1 500 Fcfa hors taxes et 300 Fcfa de taxe. Le gestionnaire est rétribué à raison de 100 Fcfa par stère vendu. Une autre retenue de 50 Fcfa par stère vendu est effectuée sur le prix de vente hors taxe pour alimenter la caisse villageoise pour constituer le fond communautaire de développement. Les bûcherons paient également une carte dite "carte de bûcheron" à 6 000 Fcfa par campagne d'exploitation. Cette somme est aussi destinée à renflouer les fonds communautaires de développement. La caisse villageoise

reçoit aussi la part de la taxe forestière rétrocédée par l'État aux communautés rurales.

Le gestionnaire est tenu de faire une situation mensuelle des activités de la structure locale de gestion ; celle-ci doit présenter un bilan de fin de campagne au cours d'une assemblée générale qui regroupe tout le village.

Les actions de développement communautaire

C'est au cours des assemblées générales que les villageois discutent des différentes actions de développement à financer dans la caisse villageoise à travers des fiches d'opération. Parmi les actions financées on peut citer la création d'une banque céréalière, la création d'une mini-pépinière villageoise, une pharmacie vétérinaire et l'entretien du puits du village.

Bilan financier du marché rural de Kankani, de 1995 à 1997

Année	Nbe de bûcherons	Quantité exposé	Quantité vendue	Chiffres d'affaire HT	Gestionnaire	Caisse villageoise y compris par des taxes	Toute taxe perçue	Taxe SLG		
								Total	SLG Année	Autres années
1995	15	5 181	5 066	7 599 000	506 000	435 676	1 519 800	455 940	273 564	182 376
1996	16	6 467	6 398	9 597 000	639 800	870 128	1 919 400	575 820	345 492	230 328
1997	16	5 810	5 356	8 211 750	535 600	699 416	1 606 800	482 040	289 224	192 816
Total		17 458	16 820	25 407 750	1 682 000	2 005 220	5 046 000	1 513 800	908 280	605 520

Il ressort de ce bilan que :

- les ressources financières générées par le marché rural au village de Kankani sont de 26 921 550 Fcfa dont 25 407 750 Fcfa de chiffre d'affaires HT et 1 513 800 Fcfa de taxe rétrocédée par l'État ;

- le village a disposé de 2 005 220 Fcfa au titre des fonds communautaires de développement et de 908 280 Fcfa de fonds d'aménagement forestier ;
- le gestionnaire villageois a perçu 1 682 000 Fcfa de revenus en trois ans. ■

Visite de terrain Groupe III : "Parc W"

Dans le cadre des visites de terrain, onze participants ont pu visiter le Parc National "W" du Niger les 20 et 21 novembre 1997. Cette visite a permis aux différents participants non seulement d'apprécier l'importance de la richesse en ressources fauniques et floristiques du Parc National W, mais aussi de découvrir les potentialités socio-économiques qu'il offre.

Généralités

Le Parc du W, situé au sud du Niger, doit sa dénomination aux méandres du fleuve Niger le long de la frontière est du Parc qui forment un W. Il fait frontière avec le Burkina Faso et le Bénin. Sa superficie actuelle est de 220 000 ha, au Niger. Il a la particularité de s'étendre sur le territoire de trois pays : Niger, Bénin et Burkina Faso. Chaque pays gère de façon autonome sa zone, mais une étude pour une gestion commune est en cours.

En 1926, l'emplacement constituait une zone refuge pour les animaux. En 1973, la zone prend le nom de W. Devenue réserve intégrale pour la protection de la faune en 1953, elle est érigée en Parc National (l'unique au Niger) en 1954.

Grâce à la richesse de sa faune et la diversité de ses habitats boisés le Parc National W a été classé site de la convention Ramsar en 1987, site du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1996 et réserve de la biosphère en 1996.

Richesse biologique

Le Parc National du W est le seul biotope soudanien du pays où l'on peut trouver des écosystèmes en équilibre. Il constitue également le seul parc du pays et renferme près de 80% de la diversité biologique du pays.

Sa végétation est constituée de savane boisée à arbustive avec des îlots de galeries forestières le long de cours d'eau. Les principales essences sont :

- le baobab : *Adansonia digitata*,
- le kapokier : *Bombax costatum*,
- dans les galeries : *Azelia zygia* et *A. grandifolia*,
- *Anogeissus leiocarpus*,
- le savonnier : *Balanites aegyptiaca*.

La faune est également variée. On compte 484 espèces végétales y compris celles disparues et ou en voie de disparition dans les autres parties du pays :

- 70 grands espèces de grands mammifères soudano-sahéliens dont l'éléphant d'Afrique, le buffle d'Afrique, l'hypotrague, l'hypopotame, le bubale, le damalisque, le lion, le guépard, etc. ;

- 314 espèces d'oiseaux dont la grands outarde d'Afrique, le grand calao, les charognards, les aigles et beaucoup d'oiseaux migrateurs ;

- 112 espèces de poissons ;

- 150 espèces de reptiles dont le python de Sebha, le crocodile du Nil, le varan du sable, les vipères et plusieurs tortues (tortues des roches et la tortue d'eau douce).

La pédo-faune et les insectes sont très abondants mais non encore étudiés.

Nous dressons une liste avec l'estimation des effectifs rencontrés :

- parmi les mammifères : cob de buffon (30), cob defassa (10), guib hamaché (2), damalisque (6), hippotrague (2), ourébi (2), céphalophe de Grimm (1), buffle d'Afrique (un troupeau d'une trentaine), éléphant d'Afrique (1), lion (1), babouin (10) et singes rouges (6) ;

- pour les oiseaux : héron cendré (2), martin pêcheur géant (2), ombrette (1), aigle pêcheur (1), vanneau à tête noire (1), pintades sauvages (50) et petit calao à bec rouge (1) ;

- au niveau des reptiles : tortue terrestre (1).

Atouts socio-économiques

Le Parc National du W constitue également un lieu privilégié pour l'éducation, la recherche scientifique, les études, la culture, l'esthétique et le développement du tourisme de vision.

Le développement du tourisme de vision induit un écodéveloppement local et constitue sur le plan national une source de rentrée de devises (1 200 visiteurs par an).

La saison touristique s'étale sur six mois allant du 1er décembre au 30 mai. Les infrastructures d'accueil se composent d'un excellent hôtel "relais Tapoa" avec un personnel compétent et accueillant ; d'un gîte Niger-Car excellent lieu de campement dans le Parc ; d'un important réseau de 26 pistes totalisant 586 km. Une vingtaine de guides est à tout moment à la disposition des visiteurs pour leur faire découvrir les potentialités fauniques du Parc.

Le conservateur a souligné quelques difficultés de gestion qui sont communes aux parcs de la sous-région ouest africaine : les feux de brousse accidentels, qui causent d'énormes dégâts, et le braconnage. ■

AMÉNAGEMENT DES FORÊTS CLASSÉES DU BÉNIN

I.- Historique

Pendant la période pré coloniale, les forêts du Bénin étaient gérées de manière plus ou moins durable sous l'emprise du pouvoir traditionnel.

42

Néanmoins, avec le développement de l'économie de change, la pratique de techniques culturales non appropriées et la nécessité de satisfaire davantage les besoins vitaux, les populations ont commencé à exploiter les forêts, souvent de façon anarchique, pour satisfaire l'essentiel de leurs besoins.

Face à cette situation, l'administration coloniale a pris la décision de constituer des domaines classés au profit de l'État. La constitution du domaine classé de l'État s'est faite au Bénin entre les années quarante et cinquante. Les principaux objectifs à cette époque étaient de constituer des réserves de ressources naturelles et de terres et de protéger les bassins versants de certains cours d'eau. Le rôle dévolu aux forêts classées était donc beaucoup plus écologique que socio-économique. Au total, 46 massifs avaient été constitués en Forêts Classées sur une superficie de 1 303 043 hectares, les aires protégées non comprises. Les droits d'usage reconnus aux populations riveraines étaient limités au ramassage du bois et à la cueillette des fruits.

Les actions de protection et d'aménagement n'ont pas suivi les décisions de classement des forêts. L'État n'avait en effet pas les moyens de sa politique. Les rares plantations domaniales (principalement des plantations de teck) qui ont été réalisées n'ont pas reçu les traitements requis. Aucune des plantations domaniales n'a été dotée de plan d'aménagement jusqu'à l'intervention en 1980 de la Mission forestière allemande qui a appuyé financièrement et techniquement l'Office national du bois (ONAB) pour l'élaboration des plans d'aménagement de certaines plantations de teck. Ainsi, une superficie d'environ 7 000 hectares de teckeraie a été dotée de plan d'aménagement.

Dépourvues de protection réelle, ces forêts classées ont été soumises à une pression humaine et animale plus forte que celle des forêts appartenant aux collectivités locales et aux particuliers. La couverture forestière nationale est en effet passée de 2 700 000 hectares en 1957 à 1 500 000 hectares en 1980 (Projet FAO-PNUD "Surveillance Continue de la Couverture Forestière Tropicale").

Par ailleurs des études ont montré que les défrichements, tous domaines confondus (protégé et classé), avoisinent 100 000 hectares par an par rapport à un effort de reboisement moyen de 3 000 hectares par an.

Ces constats ont fort heureusement aiguisé la conscience des décideurs pour la préservation et/ou pour une meilleure

gestion et utilisation des ressources naturelles en général et forestières en particulier.

En 1989, à la faveur d'une nouvelle orientation de la politique économique du pays, le gouvernement béninois a insisté sur une réduction du rôle de l'État dans l'économie, la promotion des activités du secteur privé et la protection de l'environnement. Cette volonté politique de garantir la pérennité du patrimoine écologique national s'est traduite par :

- l'élaboration et l'adoption du Plan d'Actions Environnemental (PAE) en juin 1993 ;
- la promulgation de la loi 93-009 portant Régime des forêts en République du Bénin en juillet 1993 ;
- l'adoption d'une nouvelle politique forestière en novembre 1994.

La loi portant régime des forêts constitue une base juridique de toute activité de l'homme à l'intérieur des forêts classées. Ainsi, elle précise dans son chapitre 4 que l'Administration forestière accepte la participation des populations à l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'aménagement du domaine forestier de l'État.

2.- Le Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées

Il ressort des études de cartographie effectuée que les forêts sont moyennement dégradées avec un taux d'occupation de 15 à 20% de cultures et de jachères. La formation végétale est ainsi passée de l'état de forêt dense sèche à celle d'une forêt claire ou d'une savane arborée. Cette dégradation est due à l'intervention de l'homme.



L'apiculture moderne représente un attrait économique supplémentaire pour la forêt. Photo : C. P. DJOGBENOU.



Faut-il alors laisser faire au risque de voir disparaître ces massifs forestiers ou intervenir pour limiter les dégâts ?

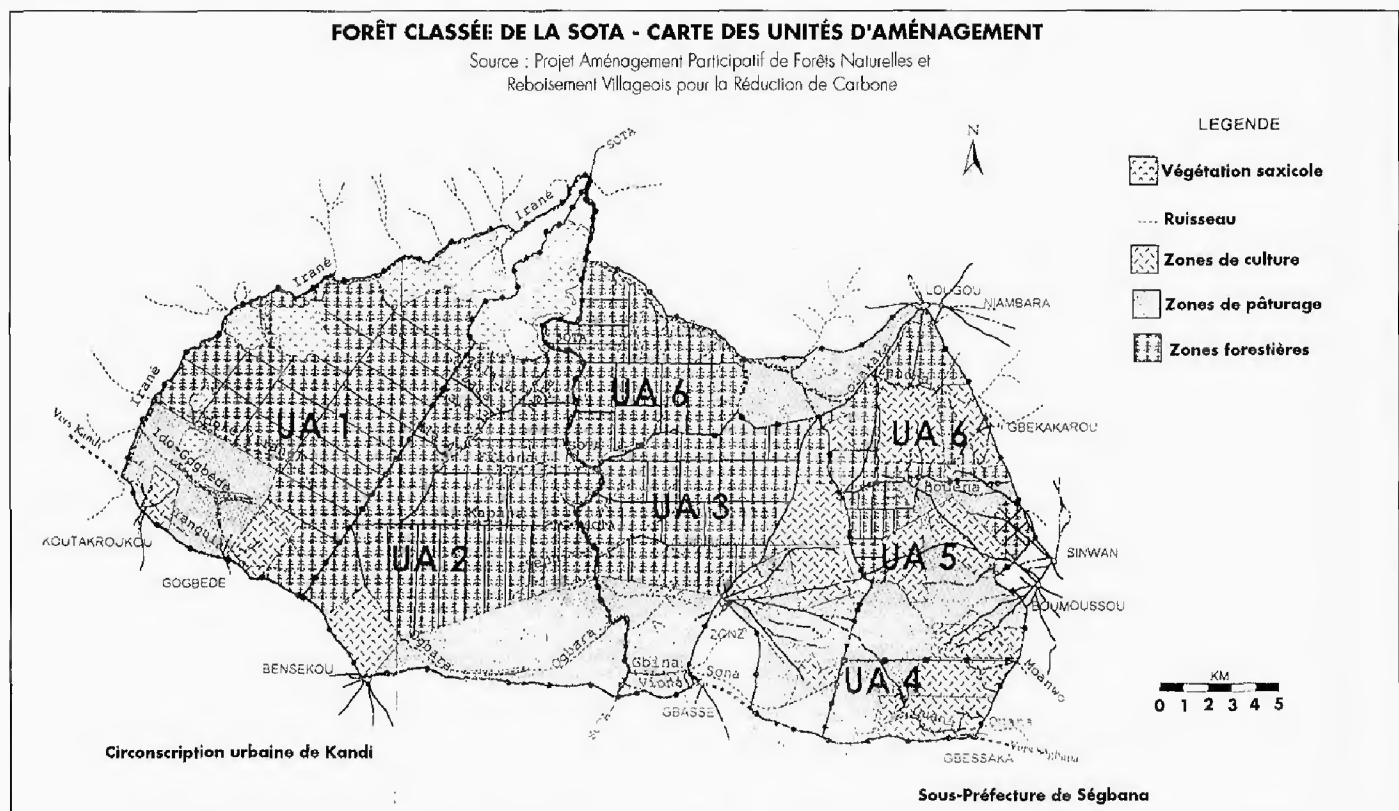
La seconde alternative semble la plus judicieuse et c'est ce qui amène aujourd'hui le Bénin à adopter le Plan d'Aménagement Participatif des forêts classées.

L'objectif de ce plan est d'inverser le processus de dégradation des ressources, c'est-à-dire d'assurer un développement harmonieux des activités liées à l'exploitation de ces forêts sans épuiser leurs potentialités.

Aussi, pour atteindre cet objectif, certaines activités ont-elles été retenues :

- créer des Unités d'Aménagement (UA) qui seront gérées par des structures villageoises en partenariat avec l'administration forestière ;
- contrôler le défrichement en créant des zones de cultures à l'intérieur des forêts classées : l'approche participative adoptée ne permettant pas d'effectuer un déguerpissement, des zones ont été délimitées pour permettre aux paysans qui s'y sont installés illégalement de poursuivre leurs activités agricoles ;
- contrôler la chasse afin de restaurer la faune qui a presque disparu du milieu ;
- contrôler la pêche au niveau des cours d'eau ;
- maîtriser les feux de brousse en mettant en oeuvre un programme de feux précoces ;
- délimiter des zones de pâturage ;

- assurer l'entretien des pistes ;
- délimiter des parcelles d'exploitation forestière afin de produire du bois d'oeuvre, du charbon et du bois de feu ;
- enrichir la forêt en essences de valeur autochtones sur les parcelles exploitées et peu fournies ;
- aménager les teckeraies et les anacarderaies existantes ;
- assurer une exploitation rationnelle des produits non ligneux (fruits et plantes médicinales) ;
- promouvoir l'apiculture moderne ;
- délimiter des zones tampons de la forêt ;
- promouvoir l'élevage non conventionnel.



Aujourd'hui, ce sont les forêts classées de Toui-Kilibo (49 000 ha, de la Sota (53 000 ha) et de Goungoun (73 000 ha) qui bénéficient d'un plan d'aménagement participatif.

Les forêts classées d'Agoua, Wari-Marou, Monts Kouffé, Ouémé Supérieur et les trois Rivières seront dotées prochainement de leur plan d'aménagement.

3.- Les approches d'élaboration du plan

Si aménager une forêt, c'est **décider** de ce que l'on veut en faire, compte tenu de ce que l'on **peut** y faire et en déduire ce qu'on **doit** y faire, l'implication des populations riveraines dans l'élaboration du plan d'aménagement a beaucoup évolué. De l'approche participative qui consiste à faire participer les populations à tous les processus d'élaboration du plan d'aménagement forestier et à responsabiliser ces populations par la mise en oeuvre dudit plan, on est arrivé à l'approche gestion des terroirs qui garantit une utilisation durable des ressources encore disponibles au niveau des terroirs des villages riverains des forêts. L'avenir des arbres dans la forêt dépend de celui des arbres sans forêt. C'est pourquoi les différents projets développent en plus des actions d'accompagnement prenant en compte, dans la mesure du possible, les besoins prioritaires des populations. Cette dernière approche est une amélioration de l'approche de développement rural intégré qui permet d'agir simultanément sur tous les secteurs (agricole, élevage et forêt) et de tirer profit de leur complémentarité.

Tout ceci permet aux projets d'avoir des impacts positifs sur les changements climatiques tant au niveau local qu'au niveau planétaire.

4.- Processus d'élaboration du plan d'aménagement

Le plan a été élaboré à travers plusieurs phases.

4.1. Phases préparatoires

a) La phase d'information réciproque

Les autorités politico-administratives et religieuses, les associations de développement et les sages ont été informés sur la loi 93-009 du 02 juillet 1993 notamment en ce qui concerne les possibilités qu'elle offre aux populations riveraines des forêts de gérer entièrement (sous contrat), pour leur propre compte, le domaine classé de l'État. Cette séance d'information a fait l'objet d'un séminaire.

Les animateurs ont profité de la tenue de ce séminaire pour s'informer à travers une reconnaissance exploratoire de la situation globale des forêts (limites, état, utilisation, etc.) par le biais de causeries et de discussions avec les populations.

De 25 à 40 arbres sont épargnés par hectare cultivé, dans le cadre du défrichement contrôlé. Photo : C. P. DJOGBENOU.



b) La phase des études de base

Cette phase se réalise en plusieurs étapes à savoir :

- les enquêtes socio-économiques,
- le diagnostic rural basé sur la cartographie participative (délimitations des forêts classées avec les populations riveraines),
- l'inventaire forestier dont les résultats ont permis aux populations riveraines de mieux apprécier les potentialités réelles desdites forêts aux fins des décisions d'aménagement à travers les réponses aux questions ci-après.

* Que contient la forêt en termes de terres fertiles, de produits forestiers divers (végétaux et animaux) ?

* À quelles utilisations se prêtent-ils le mieux ?

* Quelles mesures doit-on prendre pour une utilisation durable ?

c) La phase d'organisation des populations

Cette phase a pour objectif de préparer les populations à mettre en oeuvre le plan d'aménagement, une fois son élaboration achevée.

Les animateurs appuyés par les agents des CARDER* (dont des agents forestiers) ont pour mission d'amener les populations à travers des séances d'animation et de sensibilisation à s'organiser autour des activités qui se mènent en forêts et surtout à prendre conscience du rôle qu'elles doivent jouer pour faire respecter les prescriptions du plan d'aménagement.

Les animateurs ont par ailleurs organisé des séances de concertation avec les populations sur l'un des principes fondamentaux de l'aménagement forestier participatif à savoir *qu'une partie des ressources financières générées par les activités en forêt financent les travaux d'aménagement.*

* Centre d'Action Régionale du Développement Rural

Le parcage nocturne peut réduire la pression sur les ressources naturelles à travers une productivité accrue. Photo : C. P. DJOGBENOU.

Au cours des séances de concertation qui ont été organisées sous forme de séminaires, les discussions ont porté sur les différentes contributions à payer par activité en forêt et sur la gestion desdites contributions.

4.2. Phase des tests

Pour mesurer la faisabilité de certaines actions qui seront proposées dans le Plan d'Aménagement Forestier Participatif ainsi que la disponibilité et la capacité des populations à les mettre en oeuvre, une série d'actions tests a été mise en route :

- la production des plants ;
- l'enrichissement de forêt dans les zones où les populations sont obligées d'assurer la protection des plants contre la divagation des animaux domestiques et contre les feux ;
- essais sylvicoles et observations effectuées par les populations au niveau de parcelles qu'elles ont délimitées à ces fins sous l'encadrement technique ;
- essais d'amélioration des pratiques culturales.

4.3. Phase d'élaboration proprement dite du Plan d'Aménagement

Cette phase a nécessité la participation active des populations, des responsables du Centre d'Action Régionale du Développement Rural (CARDER) et des ONG. Elle s'est faite de façon progressive par consensus autour des points abordés.

Chacun des différents points énumérés ci-dessus a fait l'objet de travaux en commissions où tous les contours liés à l'activité ont été examinés minutieusement par une équipe composée de paysans évoluant dans le domaine et des personnes-ressources constituées par des cadres du développement rural et des collectivités. L'élaboration de ce plan a enregistré la participation des représentants de tous les utilisateurs de la



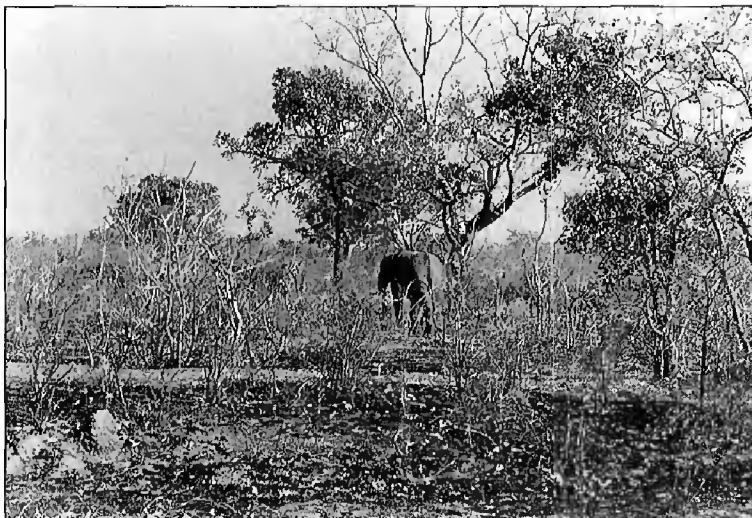
forêt, de l'agriculteur à l'éleveur en passant par l'exploitant forestier, l'acheteur des produits forestiers (perche, bois feu, fruits, feuilles, etc.), l'herboriste, etc.

À la fin des travaux, un premier jet du plan est rédigé et présenté aux populations pour recueillir leurs amendements, étant donné que leur participation n'a été effective qu'à travers des représentants. Ce premier jet est amélioré et soumis à l'appréciation des cadres de l'administration forestière. Des améliorations ont été également apportées. Le produit final est alors intitulé : Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées.

5.- Conclusion

Dans les conditions socio-économiques et écologiques du Bénin, il ne saurait y avoir de gestion durable des ressources naturelles séparée d'une agriculture durable. Les interventions sectorielles classiques doivent être évitées. Pour ce faire, seule une approche qui se veut holistique, permettrait à la fois d'associer les populations cibles et d'intégrer les différentes interventions. Plutôt qu'une mode, ce choix est une exigence. Et les résultats obtenus avec l'apiviviculture au niveau de la forêt classée d'Agoua, (Centre Apicole de Tobé), ainsi que ceux qui sont en cours au niveau des forêts de Toui-Kilibo et de la Sota sont révélateurs, et témoignent de la capacité des populations à gérer rationnellement les ressources naturelles de leur terroir pour peu qu'elles en comprennent le bien-fondé. N'est-ce pas là un signe qui démontre l'impérieuse nécessité de les responsabiliser ? L'essentiel est finalement de bien définir au départ les objectifs d'aménagement prenant en compte les centres d'intérêts et les préoccupations majeures desdites populations.

Cependant, l'aménagement participatif des forêts classées peut réserver bien des surprises désagréables si l'on ne se donne pas le recul nécessaire pour prendre la mesure des choses, pour s'assurer que les populations partenaires ont acquis la conscience et la technicité suffisantes qui leur permettent de savoir désormais tabler sur le moyen et le long termes. C'est-à-dire que si l'expérience n'est pas menée dans un délai minimum raisonnable, tout peut basculer et verser dans le



Éléphants vers Alfakoara à l'entrée de la forêt classée de Goungoun.
Photo : C. P. DJOGBENOU.

chaos. L'aménagement participatif n'est donc pas à essayer dans le cadre d'un projet classique (cinq-six ans).

Dans le cadre d'un projet, l'adoption du plan d'aménagement peut n'avoir lieu que vers quatre à cinq ans (soit le cycle normal d'un projet classique). Or, il faut envisager d'encadrer les populations encore pendant une durée plus ou moins égale pour la mise en oeuvre du plan.

C'est une première dans l'histoire des Eaux et Forêts au Bénin. Ceci ne constitue qu'un premier pas, car l'essentiel réside dans l'exécution fidèle du contenu de ces plans.

46

Toutefois, il ne faut pas oublier que le Bénin a la réputation de rédiger les meilleurs textes mais qu'il passe aussi maître dans le non respect de ces documents. Si cela se vérifiait dans ce cas, alors adieu la forêt ! Sans oublier que nous sommes déjà en deça du minimum en matière de couvert végétal.

Ce sont les populations riveraines qui doivent mettre en oeuvre les plans d'aménagement forestier. L'organisation des populations constitue donc un préalable. Fort heureusement, il existe au niveau de chaque village riverain une organisation villageoise de développement (OVD). Dans le cadre de l'aménagement des forêts, les structures spécialisées créées par les OVD pour s'occuper de la gestion des ressources naturelles sont : le Comité de Gestion des Ressources Naturelles (C.G.R.N), les Conseils de Supervision des Actions d'Aménagement (CSAM) et les groupements d'intérêts économiques.

L'Administration forestière a les attributions suivantes :

- veiller à l'application des procédures et prescriptions contenues dans le plan ;
- assurer, en collaboration avec les services techniques compétents, la formation des populations dans la mise en oeuvre du plan ;
- conseiller et appuyer les populations dans l'exécution du plan ;
- assurer la collecte des redevances et taxes forestières liées à l'exploitation ;

- assister les structures villageoises dans l'élaboration et la mise en oeuvre des plans annuels de gestion (PAG) ;

L'Administration forestière, représentée par le Chef de Poste Forestier, n'est en aucun cas impliquée dans la gestion du fonds d'aménagement constitué pour l'aménagement des forêts.

Ainsi, invitons-nous les structures pérennes du Développement Rural à cesser de considérer ces plans comme l'affaire des Eaux et Forêts, mais à les prendre pour une oeuvre commune. Car la réussite de ces plans traduira pour le Bénin en général et le secteur forestier en particulier, une victoire sur la fatalité de la dégradation des ressources naturelles.

DJOGBENOU C. Paul
06 BP 1269
Abomey-Calavi
BÉNIN

ZOHOUN Apollinaire
ACFD
BP 1865 Porto-Novo
BÉNIN

BIBLIOGRAPHIE

DFRN, 1993. Loi n°93-009 du 02 juillet 1993 portant Régime des Forêts en République du BENIN.

DFRN, 1996. Plan d'Aménagement Participatif des Forêts Classées de TCHAUROU - TOUI - KILIBO.

DFRN, 1997. Plan d'Aménagement Participatif des forêts classées de la SOTA de GOUNGOUN et de la Rôneraie de COROMBI.

VEHOUNKPE S., 1997. Un plan d'aménagement participatif pourquoi faire ? Nature Info n°008.

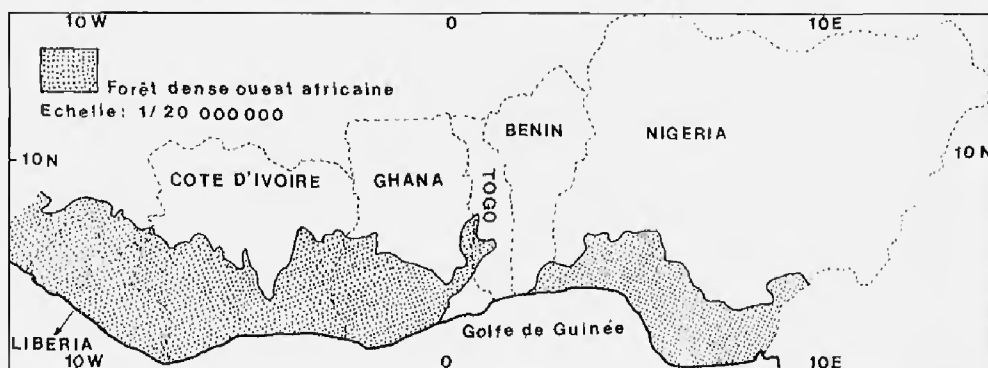
ANONYME, 1997. Projet Aménagement Participatif des Forêts Naturelles et Reboisement Villageois. Nouvelles des terroirs n°004 .

GESTION D'ÎLOTS DE FORÊTS NATURELLES PAR LES COLLECTIVITÉS VILLAGEOISES AU TOGO

Figure 1 - Forêt dense ouest africaine (Swaine, 1992)

I - Introduction

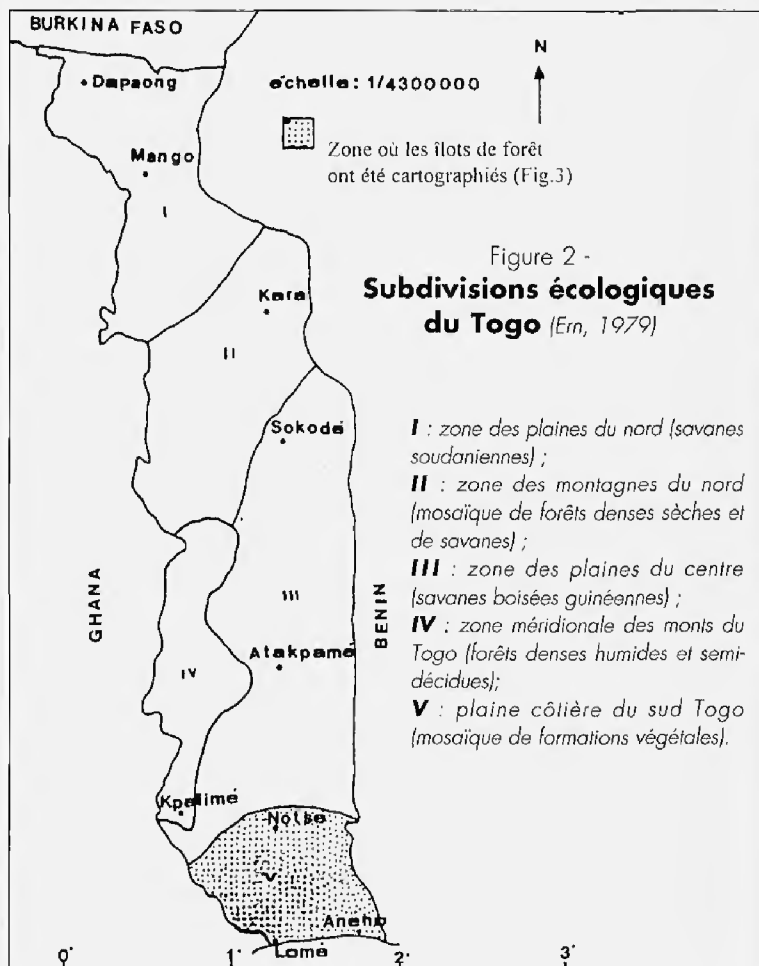
Le Togo n'est pas un pays forestier comme le Ghana, la Côte d'Ivoire ou le Nigeria. Il forme avec le Bénin et une partie du Ghana, en Afrique de l'Ouest, le couloir du Dahomey (White, 1983) qui constitue une interruption de la forêt tropicale humide (Fig. 1).

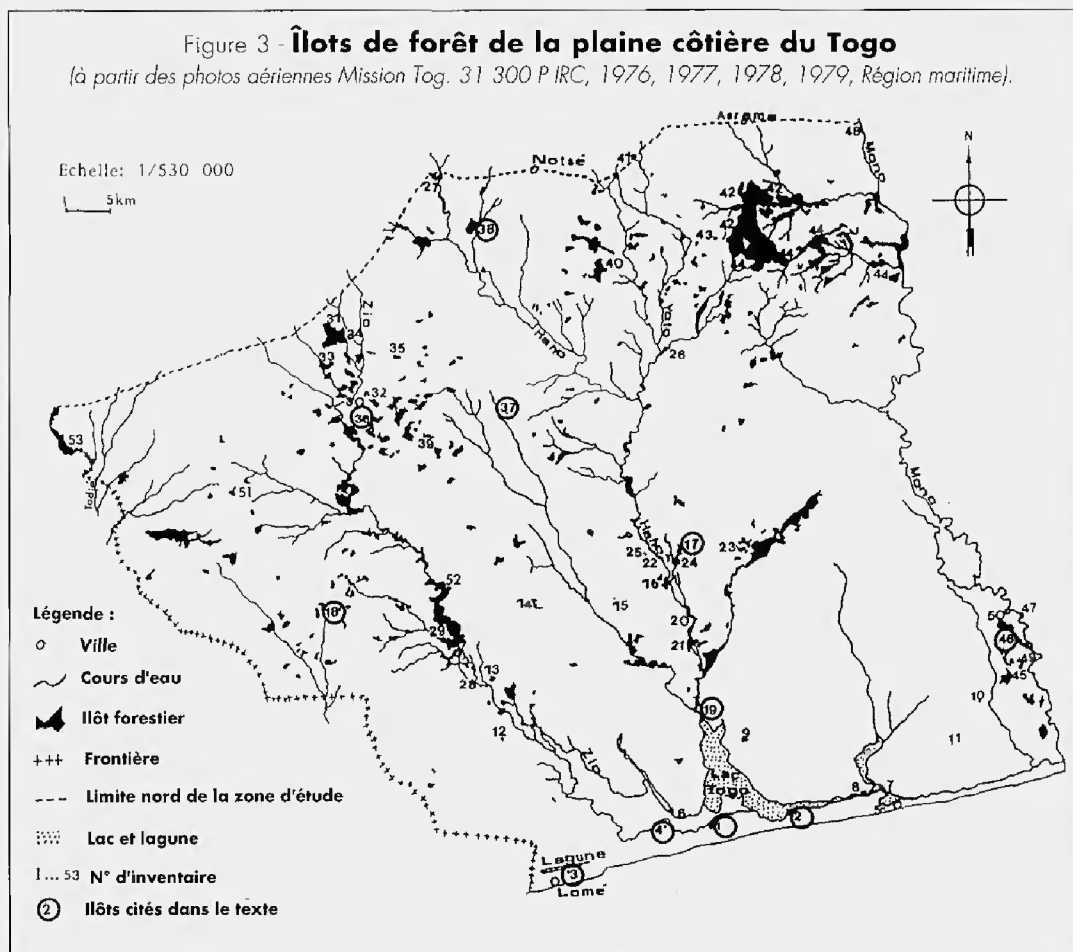


Situé entre 6° et 11° de latitude nord et à 1° à l'est de Greenwich, le Togo est un petit pays de 56 600 km². Sa longueur est de 600 km, de la côte atlantique au sud jusqu'au Burkina Faso au nord. Des frontières du Ghana à l'ouest à celles du Bénin à l'est, le Togo atteint 50 à 150 km. Cette extension géographique singulière entraîne une hétérogénéité marquée des climats, des sols et de la végétation dans le sens nord-sud. Par la prise en compte de ces diversités écologiques, floristiques et physiologiques, la subdivision phytogéographique proposée par Ern (1979) est celle que présente la figure 2. Toutes ces grandes zones phytogéographiques sont dominées par les savanes, les jachères et les cultures. Seules les forêts denses humides (Akpagana, 1992) de la partie méridionale des monts du Togo (Zone IV de la fig. 2) témoignent de l'existence de forêts proprement dites au Togo. Malheureusement leur rythme de dégradation est trop élevé - 15 000 ha/ an (Tengué, 1994) - à cause des cultures du cacao et du café.

En dehors de ce massif, on trouve dans tout le pays, de nombreux îlots de forêts semi-décidues auxquels nous consacrons cet article. Sur les plaines côtière et centrale, presque tous les villages ont leur forêt (Fig. 3). Autour de Blita au centre du Togo, tous les espaces sont cultivés mais des lambeaux de forêts naturelles sont conservés sur des buttes et plateaux cuirassés. Dans la partie septentrionale autour de la ville de Kara, on est surpris de voir de toutes petites forêts naturelles non loin des maisons dans un environnement caillouteux de collines. En pays Loso, à 20 km de Kara, chaque village possède une forêt dans laquelle l'on n'a pas le droit de rentrer, surtout si l'on est étranger du milieu. Signalés depuis longtemps (Chevalier, 1933 ; Aubréville, 1937), ces îlots forestiers sont précieusement préservés par les populations riveraines qui pourtant manquent quotidiennement de bois. À côté, les plantations industrielles à grande échelle initiées par le service forestier, les réserves et parcs naturels sont de plus en plus coupés et envahis.

Comment ces îlots de forêt se présentent-ils ? Quelles sont leur histoire, leurs fonctions et leur importance écologique ? Comment leur conservation est-elle possible jusqu'à nos jours ? Quelles sont les stratégies de conservation ? Ce sont les questions auxquelles nous nous sommes intéressés à travers une étude essentiellement basée sur des prospections dans les îlots de forêt et des enquêtes auprès des populations qui les gèrent.





- les forêts sacrées : se présentent sous forme de bosquets à proximité des villages ou sont en relation avec le réseau hydrographique. Leur superficie est souvent très modeste (1 à 10 ha). Certaines peuvent être assez vastes, c'est le cas des forêts sacrées de Amédéhoévé (n°1, Fig. 3 ; 40,5 ha) et celle de Togoville (n°2, Fig. 3 ; 22,5 ha) sur la côte ;

- les forêts "pare-feu" : ne sont généralement pas en relation avec les cours d'eau. Elles épousent la forme des villages pour assurer la défense des habitations contre les feux et les vents forts ;

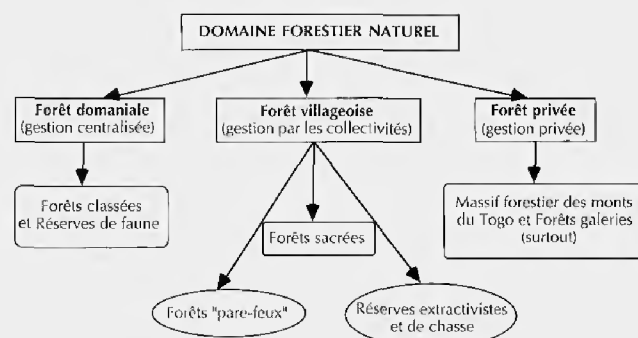
- les réserves extractivistes et de chasse : ces forêts sont généralement éloignées des villages. La plus importante que nous avons connue est Bédové (n°38, Fig. 3) située à 10 km au sud-ouest de Notsé ; elle couvre 166 ha.

2 - Spatialisation et typologie des forêts concernées

L'organisation du secteur forestier togolais est régie par le décret du 5 février 1938 de l'administration française mis à jour par la Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore. Ce décret stipule que les forêts domaniales sont des terrains dont les fruits exclusifs ou principaux sont les bois d'ébénisterie, d'industrie ou de service, les bois de chauffe et à charbon et des bois accessoires. Soumises à un régime spécial restrictif concernant l'exercice des droits d'usage et d'exploitation par les populations, celles-ci peuvent seulement y ramasser du bois mort et y récolter des fruits, des plantes alimentaires et médicinales. Les forêts domaniales sont gérées par le service forestier. Les agents forestiers assermentés recherchent et constatent par procès-verbaux, les infractions aux règlements forestiers. Ils ont le droit de requérir la force publique pour la répression des infractions en matière forestière ainsi que pour la recherche et la saisie des produits forestiers exploités en délit, vendus en fraude ou circulant en contravention. Ces mesures restrictives sont à l'origine de grands conflits entre l'administration forestière et les populations. Elles ont toute une autre conception de la forêt comme on peut le voir à travers les types de forêts villageoises étudiés. Nous allons juste les énumérer ici, leur fonction sera détaillée aux chapitres suivants :

En terme d'effectif, les petits îlots (de 1 à 10 ha) sont les plus nombreux, ceux qu'on voit le plus souvent dans le paysage togolais. Nous reprenons, sur la figure 4, la typologie de ces forêts villageoises ou forêts communales. D'autres forêts qui sont très peu abordées dans ce travail y sont aussi présentées. Il s'agit des forêts classées et des réserves de faune (forêts domaniales) qui sont sous l'autorité directe de l'État et des forêts privées. L'État n'intervient pas dans la gestion de ces dernières mais peut contrôler les prélèvements de bois d'oeuvre.

Figure 4 - **Classification sommaire du domaine forestier naturel togolais**



3 - Historique des forêts protégées par les collectivités villageoises

Les informations reçues sur l'histoire de ces forêts font toujours allusion à la création de villages à proximité. Sur la basse côte, les forêts d'Amédéhoèvé (n°1, Fig.3), de Togoville (n°2, Fig. 3), de Bè (n°3, Fig. 3) et de Dévègo (n°4, Fig. 3) constituent un chapelet d'anciennes forêts où le peuple Ewé¹ de ces localités faisait des pèlerinages lors des fêtes annuelles de Djawouwou². Elles abritent la même divinité, protectrice du quotidien des Ewé. Son grand prêtre se trouve à Togoville. Au moment de ces pèlerinages, le trajet se faisait de nuit entre Togoville et Bè avec des escales le jour dans les forêts de Amédéhoèvé et Dévègo.

Certains cas de figures témoignent de la création de ces forêts, notamment à Vakpo (n°18, Fig.3) où nous avons appris que les ancêtres étaient venus s'installer en pleine savane. Le vent soufflait le toit des maisons et les feux de brousse brûlaient les maisons pendant qu'ils étaient au champ. Pour protéger le village contre ces aléas, un bout de savane préservé autour des maisons s'est progressivement transformé en l'actuelle forêt.

D'autres villages, au contraire, étaient installés en forêt ; c'est le cas de Akpakpédomé (n°36, Fig.3). La mise en culture de cette forêt l'a transformée progressivement en palmeraies spontanées entourant la forêt relictuelle qui ceinture le village. C'est aussi le cas d'Atiho (n°37, Fig.3), village situé sur un plateau. Les grands arbres (ce que veut dire le nom du village) qui surplombaient le plateau avaient attiré l'attention du fondateur qui s'était d'abord installé dans un village voisin dans la plaine. Il se rendait régulièrement dans la forêt pour chasser, puis finit par s'y installer. Il fit une place aux dieux protecteurs dans la forêt. L'informateur, un octogénaire, affirme que la forêt originelle existait encore jusqu'à la guerre franco-allemande de 1914. L'agrandissement du village a énormément réduit sa taille.

4 - Fonctions et représentations culturelles des îlots de forêt, perception et gestion par les populations

4.1 - Les forêts sacrées

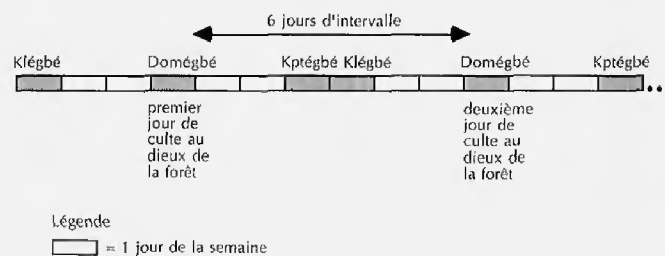
La forêt sacrée est une forêt dans laquelle les villageois font des cérémonies pour entrer en contact avec les dieux et les ancêtres défunts. Au moment des guerres, ils allaient là pour demander la victoire. La plupart abrite les dieux de l'abondance et de la fécondité. C'est donc là où ils allaient demander la pluie au moment des longues sécheresses. "La forêt donne la pluie" ; c'est la réponse qui revient chaque fois qu'on leur demande l'importance de la forêt dans leur terroir. Les prêtres affirment que par imploration des dieux, ils font tomber la pluie et proté-

gent le village des épidémies et des accidents. En fonction de leur statut social, on peut distinguer deux groupes de forêts sacrées : celles des vaudou et celles des ancêtres.

4.1.1 - Les forêts des vaudou

Elles abritent le panthéon des dieux protecteurs du village. Leurs totems et représentations matérielles sont variés : la panthère, le python royal, les espèces végétales (*Milicia excelsa*, *Antiaris africana*, *Ceiba pentandra*, etc.). Les animaux et les plantes totems deviennent sacrés et vénérés au même titre que la forêt. Par exemple à Togoville, un adepte qui tue le python royal tombe malade et succombe à sa maladie s'il ne va pas avouer son forfait au prêtre vaudou. Au cours des anomalies climatiques, la population saisit le prêtre qui va faire des offrandes propitiatoires. Il semble que, le jour même des cérémonies, il pleuve abondamment. À la fin de la saison agricole, les mêmes populations devraient saisir à nouveau le prêtre pour des cérémonies expiatoires ; c'est le sens qu'on donne à la plupart des fêtes traditionnelles au Togo.

Il existe des jours précis pour se rendre dans la forêt. Ces jours sont assez variables : hebdomadaire (chaque samedi ou chaque dimanche par exemple), mensuel (premier ou dernier dimanche du mois), annuel (premier ou dernier dimanche de l'an). Dans certains cas, la durée est plus longue (trois ans). On aménage alors un lieu près de la lisière où l'on rend régulièrement les cultes. Il existe parfois non pas un jour fixe dans la semaine pour les cultes, mais un calendrier. Un calendrier type a été rencontré dans le village d'Anagali qui porte le nom de la forêt (n°17, Fig. 3) ayant abrité les premiers occupants. Dans ce village, kpétégbé signifie le jour où il ne reste plus rien à manger à la maison et où il faut aller faire des provisions. C'est la veille de klégbé, jour où il ne faut pas sarcler la terre, jour du repos du dieu de la terre et du cultivateur. Domégbé, c'est-à-dire le troisième jour après Klégbé, il faut rendre hommage au dieu de la forêt.



Chez les Ewé de la côte, c'est dans les forêts sacrées que les chefs traditionnels de Togoville et de Bè sont intronisés. Les cérémonies commencent dans la forêt de Togoville et se terminent dans celles de Amédéhoèvé et de Bè. Les terres sur lesquelles se trouvent les forêts sacrées n'appartiennent à personne. C'est l'endroit où les ancêtres avaient installé les dieux protecteurs quand ils ont choisi la terre d'accueil. Nul ne peut donc revendiquer la paternité de la terre, de la forêt ni du vaudou

¹ Groupe ethnique majoritaire au sud Togo. Les noms vernaculaires de ce texte sont en langue Ewé.

² Grande fête annuelle des Ewé au cours de laquelle on offre les prémices des nouvelles récoltes aux dieux.

Sanctuaire d'un dieu au milieu d'une forêt sacrée. Photo : K. KOKOU.



qu'elle abrite. Les prêtres des vaudou sont les seuls responsables de ces forêts. Ils sont désignés par le conseil des anciens du village, à qui ils doivent rendre compte. Nous avons vu un cas où la même forêt (n°19, Fig.3) est vénérée par deux villages différents. Les deux communautés avaient évidemment des liens de parentés et allaient faire les cérémonies ensemble. Aujourd'hui chaque village a son responsable et y va de son côté.

Les prêtres sont garants des interdits qui protègent ces espaces : notamment ne pas y chasser, ne pas y allumer le feu, ne pas les mettre en culture, ne pas y couper les arbres pour le bois d'oeuvre ni le bois énergie, bref ne pas y pénétrer sans leur autorisation. Sauf le jour du culte du vaudou, les adeptes du village et des localités voisines sont autorisés à prélever le bois de service, les lianes et le miel. En dehors de ces jours, seuls les guérisseurs peuvent aller prélever des plantes à usage médicinal. Les grands arbres sont strictement protégés. Aux temps anciens, on n'y prélevait rien du tout ; on ne pouvait même pas passer à côté à cause de la présence de fauves. Les prêtres abordés racontent que le non respect de ces interdits peut avoir parfois des conséquences graves : la prolifération anormale de moustiques dans les villages, la stérilité chez les jeunes, la folie, voire la mort de ceux qui profanent ces endroits. En cas de violation des interdits (ramassage de fagots, mise en culture d'une partie de la lisière ou propagation de feu à partir d'un champ voisin), les coupables sont verbalisés. Dans certains cas, ils doivent demander publiquement pardon ou aller se faire purifier dans la forêt. Cette cérémonie de purification consiste souvent en des offrandes aux vaudou (mouton, volaille, alcool, somme d'argent). Les prêtres sont aussi chargés du plan d'aménagement des forêts : nettoyer les sentiers qui mènent au sanctuaire, aménager le sanctuaire, faire la refection de l'autel du dieu (photo ci-dessus).

4.1.2 - Les forêts des ancêtres

Au même titre que les dieux protecteurs, un culte est rendu aux ancêtres défunts. Ces forêts abritent les ancêtres qui en mourant deviennent des dieux. On n'y trouve pas l'autel d'un

vaudou. Dans la plupart des cas, on y a enterré le premier occupant du village. Certaines, notamment à Batonou (n°46, Fig. 3), servent encore de cimetière pour les dignitaires du village (les chefs traditionnels et quelques descendants de la famille du fondateur du village). C'est un privilège d'être enterré à cet endroit. Chaque tombe est indiquée par un *Dracaena arborea*. Celui du fondateur est très grand. Il n'y a pas de culte particulier à leur rendre. Mais de temps en temps, les fils du village, restés ou expatriés, se consultent pour venir leur rendre hommage. Il peut arriver que le caractère sacré d'une forêt des ancêtres soit renforcé par l'installation spontanée d'une espèce végétale sacrée. Cet exemple est illustré par la même forêt (n°46, Fig. 3) dans laquelle a poussé un *Milicia excelsa*, conférant une autre sacralité à la forêt. D'ailleurs, les villageois ne disent pas eux-mêmes que cet

arbre a poussé mais disent simplement que l'arbre est "né". Ainsi, bien que cette forêt soit au départ une forêt des ancêtres, elle est devenue aussi une forêt de vaudou. Généralement, ces forêts des ancêtres n'ont pas un prêtre comme dans le cas des forêts de vaudou. Elles sont sous l'autorité du chef coutumier qui à son tour peut désigner un responsable.

4.2 - Les forêts "pare-feu"

Le rôle principal de ces forêts est de protéger les villages situés en pleine savane contre les incendies provoqués par les feux de brousses et contre les coups de vent violents. Mais certaines peuvent acquérir secondairement une sacralisation à la suite de l'installation d'un vaudou. À Vakpo (n°18, Fig. 3), cette forêt a été créée à la suite de la protection de la savane avant que les anciens du village ne décident d'y mettre le "dieu de la foudre" en 1948. Cette divinité possède son autel à l'entrée du village et est supposée lutter contre les esprits maléfiques et les maladies redoutables. Elles n'ont généralement pas une fonction religieuse rigoureuse. Elles sont sous l'autorité des descendants du premier occupant du village. C'est parmi eux qu'on choisit généralement le chef coutumier ou le chef de terre qui de ce fait s'occupe de la gestion de la forêt. C'est à lui qu'il faut demander la permission avant tout prélèvement de produits ligneux. Il instaure une réglementation interdisant l'abatage des grands arbres sauf pour des usages publics : constructions d'écoles et de dispensaires... Un arbre qui meurt et devient du fagot est une propriété du chef de terre. Il est chargé de remplacer les espèces qui périssent par un reboisement, souvent et malheureusement avec des espèces exotiques : *Cassia siamea*.

Dans certains villages, la forêt est plutôt considérée comme une réserve foncière pour les générations futures. On la défriche de sa limite la plus éloignée vers le village afin que la forêt continue de jouer son rôle de protection le plus longtemps possible.

Impact de feu de brousse se propageant à partir des jachères environnantes.
Photo : K. KOKOU.

4.3 - Les réserves extractivistes et de chasse

Ces forêts ne sont ni classées ni sacrées. Bédové (n°38, Fig.3) est un bon exemple. La gestion de cette forêt ressort du pouvoir du chef du village de Didomé (village le plus proche de la forêt) qui dépend lui même du grand chef des Ewé qui réside à Notsé. C'est à ce dernier qu'il faut demander la permission d'aller tronçonner les arbres. C'est à lui que revient le droit de vendre les planches aux enchères. Par contre, il n'a pas de droit sur les autres ressources de la forêt. Les habitants de Didomé ont le droit de chasser, d'extraire régulièrement le miel et de couper le bois de service. Bien que le village se trouve dans un blocage foncier, le défrichage de la forêt n'est pas envisageable, disent les villageois. Aucun rite ne s'y déroule, il n'y a pas de vaudou. Cependant, les villageois procèdent à des sacrifices de poulet au début de chaque campagne de chasse pour demander au dieu protecteur de la forêt de libérer les animaux afin qu'ils en tuent en abondance. Ces campagnes de chasse collective se déroulent en saison sèche. Les animaux les plus chassés sont le buffle, le phacochère, les céphalophes, le pangolin, l'aulacode, le lièvre et les écureuils.

Conformément à la réglementation forestière en vigueur au Togo, le service forestier intervient dans la gestion des forêts communales en tant que site protégé. Les agents des eaux et forêts répriment alors la collecte de produits ligneux et de chasse. Suite à l'une de ces répressions en 1989, un jeune poseur de piège s'est noyé en fuyant. Depuis cette époque, les villageois sont devenus très méfiants vis à vis de tous ceux qui leur parlent de cette forêt. Le jour où ils devaient accompagner notre équipe pour la première fois, personne ne voulait. Et lorsqu'ils ont fini par accepter, nous avons marché près d'une demi-journée au lieu de 3 Km par le chemin direct.

4.4 - Autres types de forêts très peu protégées : les galeries forestières

La bande de terre qui longe les rivières et la galerie forestière qu'elle porte appartient à un individu ou à un lignage qui a des droits sur elles. Dans le cas où la galerie forestière appartient à un lignage, il y a un représentant qui s'occupe de la gestion. La mise en valeur revêt un caractère particulier : il s'agit d'un bien commun (famille, lignage, collectivité, quartier) puis privé (une autre famille, lignage, collectivité, quartier n'a pas le droit d'exploiter la forêt galerie des autres). Chaque propriété collective est délimitée par des rangées de *Dracaena arborea*. Les membres sont autorisés à installer une parcelle agricole mais ne doivent pas couper les essences précieuses sans l'accord du chef de famille. Les parcelles agricoles se reconnaissent par des rangées plantées en *Ananas* spp. Une personne étrangère ne peut pas abattre un arbre quelconque sans obtenir une autorisation. Certaines espèces végétales sont d'usage public et peuvent être coupées sans la permission du propriétaire terrien. C'est le cas des fourrés de bambou chinois (*Bambusa vulgaris*) qu'on qualifie d'espèces envahissantes.



51

Les populations reconnaissent le bien fondé de la conservation des arbres le long des cours d'eau ; car ils refroidissent localement l'eau et constituent un refuge pour les poissons. À part les cultures de sous-bois de cacao, il est rare qu'un paysan installe son champ jusqu'aux abords immédiats de la rivière.

Une forme de gestion collective de galerie a été notée en zone de culture de cacao. Les membres de la famille se partagent les ressources. Ils procèdent aussi à une vente collective des produits pour régler les problèmes directement liés à la famille ou mettent l'argent de côté pour prévoir les éventualités (maladies, règlement des rivalités inter-familles ou des conflits de terre entre deux familles, des cérémonies funèbres, achat de cercueil...). Il y a eu un cas où l'argent provenant de la vente de cacao a servi à acheter un moulin au nom de la famille ; un autre cas où on a construit une maison de location au nom de la famille.

5 - Biodiversité, menaces et mesures de protection

La biodiversité de ces forêts est sans commune mesure avec celle des autres formations végétales du Togo. Nos travaux de relevés floristiques ont couvert 17, 2 ha dans 53 îlots. Ils ont débouché sur 650 taxons dont 9,1% n'ont jamais été signalés auparavant dans la flore du Togo.

Malgré l'influence du culte vaudou ou des autres formes de protection, on note la présence permanente de l'homme dans certaines forêts. Sur la côte, suite à la destruction des cocoteraies par la maladie de kangni kopé (Kokou, 1994), les femmes n'ont plus suffisamment de palmes sèches de cocotiers qu'elles utilisaient comme combustibles. Elles se sont tournées vers certaines forêts sacrées qu'elles coupent pour le bois de chauffe et même pour la vente. Les responsables nous ont affirmé que les femmes qui se livrent à de telles pratiques attirent toutes les malédictions des divinités sur elles. Il faut remarquer qu'à l'approche des cérémonies rituelles, l'accès à toutes ces forêts est rigoureusement interdit aux femmes.

Situées au milieu de végétations plus ouvertes, ce sont les feux de brousse qui les rongent progressivement. Les populations engagent une lutte contre l'effet néfaste des feux en installant des cultures en auréole autour de la forêt. Mais dès que les champs sont laissés en jachère, les graminées qui les envahissent donnent une puissance beaucoup plus destructive aux feux (Photo p 51). D'autres facteurs qui contribuent à la restriction permanente de leur superficie sont les mises en culture autour qui les grignotent au fil des ans et la divagation des animaux domestiques.

Des cas d'enrichissement ont été observés mais avec des espèces comme *Cassia siamea*, *Delonix regia*, *Hura crepitans* et *Azadirachta indica*. Toutes ces espèces sont exotiques et ont une croissance rapide. Elles ont ainsi tendance à supplanter la flore autochtone et sont donc nuisibles à la conservation de la diversité floristique de ces forêts. Nous avons vu aussi un cas où une haie vive de *Thevetia neruifolia* est plantée autour de la forêt. En outre, le service forestier s'intéresse à certaines forêts sacrées de taille importante, les agents opèrent des contrôles sporadiques. Ce qui limite aussi leur dégradation.

6 - Conclusion

Le message que contient cet article est loin d'être une invitation de l'administration forestière à se livrer à des pratiques animistes rétrogrades, créant partout des forêts sacrées. D'ailleurs elles n'auraient aucun sens. Il s'agit de s'inspirer de leur mode de gestion par les villageois (protéger soi-même et pour tous) de manière à sauver notre environnement mis à rude épreuve par son climat particulièrement sec et une population sans cesse croissante qui a besoin de produits ligneux. Cette administration forestière compte cinq directions (des centaines d'agents) qui n'arrivent pas à contrôler l'assaut des populations contre nos aires protégées. Lors des troubles socio-politiques qu'a connus le pays, toutes ont été saccagées et envahies. Les forêts villageoises n'ont pas été touchées. Celles-ci n'ont qu'un seul responsable pour les gérer. Son rôle religieux, ou protecteur, est reconnu par la majorité des villageois. Son influence dans le village mais surtout **la participation de tous** à la gestion contribuent à la sauvegarde de ces espaces. Pour la plupart d'entre eux, les forêts sont des sites écologiques mystérieux et impénétrables. Elles ont des contraintes coutumières et ancestrales que les populations subissent, acceptent souvent et parfois légitiment.

Ce mode de foresterie rurale n'est pas connu au Togo seulement, il est répandu dans bien d'autres pays africains. Nous croyons qu'il faut absolument en tirer des leçons, prôner le dialogue avec les populations riveraines des domaines classés, les associer à la gestion, oublier la méthode répressive qui n'a fait que trop de mal à notre environnement.

BIBLIOGRAPHIE

- AKPAGANA K., 1992. Les forêts denses humides des monts du Togo et Agou, République du Togo. Bull. Mus. Nat. Nat. Paris 4^e sér., 14, section Adansonia, 1: 109-172.
- AUBREVILLE A., 1937. Les forêts du Dahomey et du Togo. Bulletin du Comité d'Etudes Historiques, 29 (1) : 1-113.
- CHEVALIER A., 1933. Les bois sacrés des Noirs de l'Afrique tropicale comme sanctuaires de la nature. C.R. Soc. Biogéogr. 37 p.
- ERN H., 1979. Die Vegetation Togos. Gliederrung, Gefährdung, Erhaltung. Willdenowia 9: 295-312.
- KOKOU K., 1994. Le cocotier (*Cocos nucifera* L.) utilisations et place dans l'économie domestique au Togo méridional. Flamboyant n°31 : 7-12.
- SWAINE M.D., 1992. Characteristics of dry forest in west Africa and the influence of fire. Journal of vegetation sciences 3: 365-374.
- TENGUE K.M., 1994. Programme d'Action Forestier National, Togo - Version 2, 75 p + annexes.
- WHITE F., 1983. La végétation de l'Afrique. Carte de végétation de l'Afrique. UNESCO/AETFAT/UNSO : 356 p.

Kouami KOKOU
Faculté des Sciences
BP 1515 Lomé
TOGO

Remerciements à la Fondation Internationale pour la Science qui a financé mes recherches sur les îlots de forêt au Togo.



Forêt sacrée sur la basse côte togolaise. Photo : K. KOKOU.

Échange d'information et d'expériences

Un atelier international du «Réseau Arbres Tropicaux» s'est ouvert hier matin au Centre forestier de Torodi. Il regroupe une cinquantaine de participants venus d'une quinzaine de pays africains. Outre les exposés théoriques, les participants effectueront des visites à Madaoua et au Parc du W.

S'adressant aux participants, le Ministre de la justice et des Droits de l'homme, Garde des sceaux, assurant l'intérim du Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement, M. Boubey Omarou a dit que c'est avec un réel plaisir que le Niger a accepté d'accueillir le présent atelier et ce, pour plusieurs raisons. Au nombre de celles-ci, celle liée aux nobles objectifs poursuivis parle réseau SILVA ; objectifs qui s'articulent autour de la promotion de l'arbre et de la forêt dans la zone tropicale à travers des échanges d'expériences et d'informations scientifiques et techniques entre professionnels du domaine de la forêt. Une autre raison, a-t-il indiqué, c'est qu'au regard des conventions internationales de Rio et post Rio et du mandat du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) auxquels il a souscrit, le Niger s'est résolument engagé pour un partenariat tous azimuts et fécond en vue de la mise en œuvre de ces instruments au grand bénéfice des populations.

M. BOUBEY OUMAROU a rappelé le ferme engagement pour la promotion de l'arbre et de la forêt, fondé sur les réalités écologiques et socio-économiques du Niger. Quand bien même le Niger, avec trois quarts de sa superficie en zone désertique n'est pas un pays de forêts. Car seuls 7% du territoire national, soit environ 9 millions d'hectares sont encore couverts par des formations végétales exploitables. Cependant, a précisé le Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement par intérim, ces ressources forestières limitées jouent un rôle stratégique au plan du maintien du potentiel de production alimentaire, de la satisfaction des besoins en énergie domestique, et de préservation

de l'environnement d'une manière générale.

Ce rôle stratégique est bien réel, selon M. Boubey Omarou qui estime que 80% de la population nigérienne est occupée par l'agriculture et l'élevage ; le secteur de développement rural contribue à concurrence d'environ 40% du produit intérieur brut (PIB) ; autres chiffres qui confirment l'importance des ressources forestières, 86% de la consommation énergétique du pays sont issus des ressources forestières. A ce titre, la ville de Niamey consomme annuellement à elle seule, 150 000 tonnes de bois de chauffe, soit l'équivalent de la production annuelle de plus d'un million d'hectares de forêts.

Face à cette situation, le Niger a pris un certain nombre d'initiatives et engagé plusieurs actions au nombre desquelles : l'institutionnalisation depuis plus de deux décennies d'une fête nationale de l'arbre qui coïncide avec le jour de l'anniversaire de l'indépendance du Niger ; l'organisation, au mois de mai 1984, d'un débat national sur la lutte contre la désertification ; l'adoption de nouveaux textes législatifs etc. parallèlement des actions concrètes sont menées sur le terrain a souligné le ministre de l'hydraulique et de l'environnement par intérim. Ainsi, depuis 1984 à ce jour, on estime à 70 millions de plants forestiers produits et plantés dans le cadre des campagnes successives de reboisement.

Parlant de la stratégie future du Réseau, M. Boubey Omarou estime qu'une attention particulière doit être accordée au système de communication tant au niveau des Réseaux nationaux qu'à celui du Réseau SILVA et sa viabilité passent nécessairement par l'ouverture sur d'autres réseaux similaires.

Le représentant de la FAO a quant à lui souligné l'importance de l'atelier. Il a indiqué que ce Réseau qui fête son dixième anniversaire est le point d'aboutissement d'une histoire. Aujourd'hui ce Réseau

compte 4 500 membres. C'est pourquoi il a souhaité qu'une autonomie soit accordée à chaque Réseau national, tout en donnant l'importance au réseau International.

L'importance de ce Réseau n'a pas également échappé au chef de la mission de coopération de l'Ambassade de France au Niger. Celui-ci a rappelé que le Réseau a été créé en 1987 à l'initiative de la coopération française, essentiellement pour réunir les hommes de terrain. Il a émis un souhait, celui de voir les Réseau nationaux s'organiser et accorder la priorité au développement durable.

Tout en les appelant à faire participer la population à la construction à travers les sphères locales (ONG, société civile, administration), le chef de la mission de coopération a cependant attiré l'attention de ces Réseaux pour qu'ils soient vigilants afin de ne pas affaiblir l'État sans lequel rien de durable ne peut être fait. Il a enfin demandé aux participants à l'atelier de Torodi une ouverture du réseau sur le monde non francophone.

Quant au sous-préfet de Say dont dépend le poste administratif de Torodi M. Amadou Kounou, il a souligné l'importance des ressources forestières de son arrondissement, et dont certaines font l'objet d'un test de gestion communautaire à travers le Projet Énergie II -Volet Offre-. Cette nouvelle politique forestière a déjà donné des résultats positifs en matière de transfert de compétence de gestion des ressources naturelles en milieu rural a ajouté le sous-préfet de Say, qui a par ailleurs insisté sur la stratégie mise en place. Celle-ci a permis de responsabiliser non seulement les populations dans l'exploitation des ressources ligneuses mais aussi leur a créé des revenus permettant de subvenir à leurs besoins.

Abdou Saïdou

Source «Le Sahel» du 18 novembre 1997, p. 5



LE SAHIEL

QUOTIDIEN NIGÉRIEN D'INFORMATION

23ème année n° 5460 du Mardi 18 novembre 1997 - Prix : 100 Francs

Économie

Réseaux Arbres Tropicaux

Les liens entre les membres consolidés

L'atelier international sur les réseaux de communication pour les forêts et les arbres tropicaux a pris fin samedi dernier à Torodi. Pendant trois jours, les participants, venus de 14 pays francophones d'Afrique ont discuté et débattu du fonctionnement du Réseau général, des réseaux nationaux, arbres tropicaux en particulier. Ainsi les exposés ont porté d'une part sur le fonctionnement de ces réseaux, d'autre part sur les expériences originales des différents pays.

Cet atelier qui a coïncidé avec le 10ème anniversaire de la création du Réseau Arbres Tropicaux a été aussi l'occasion de redynamiser certains réseaux nationaux qui n'existent que de nom. Selon les initiateurs, ce réseau compte 4 500 membres actuellement. Il a contribué et contribuera encore à l'aménagement des forêts. Point d'aboutissement d'une histoire, le réseau arbres tropicaux, même s'il ne regroupe que des hommes de terrain, est appelé à s'ouvrir à d'autres partenaires. Pour cela, les réseaux nationaux doivent s'organiser d'abord pour ensuite accorder une priorité au développement durable.

A cet effet, des visites de terrain ont été programmées. Les participants, répartis en trois groupes ont visité respectivement les marchés ruraux de la région de Torodi, le Parc national du WV, la Rôneraie de Gaya et les réalisations du Projet Basse Vallée de la Tarka à Madaoua. Si ces visites ont été courtes, il n'en reste pas moins qu'elles ont été pleines d'enseignements pour les participants. C'est du moins ce qui est ressorti des différentes notes de synthèses présentées par les trois groupes. Chacun d'eux a insisté sur l'importance de ces visites de terrain.

Le groupe de Madaoua a aussi visité la forêt de Korap, essentiellement peuplée d'*Acacia nilotica*, située à 12 km de Bimi Konni. Sa superficie est de 106 ha (estimation 1996). Dans le cadre de la stratégie domestique, le projet Énergie II intervient depuis 1992 dans cette forêt qui est partagée entre six villages riverains. Elle est également convoitée par les éleveurs. Cela n'a pas échappé aux responsables du projet qui ont su concier

lier les deux aspects c'est-à-dire tenir compte des intérêts entre éleveurs et sédentaires. Ce qui a abouti à la mise en place d'un comité de pilotage regroupant les deux communautés. Du reste, en cinq ans d'aménagement, les résultats ont été concluants.

Certes, pour l'heure les populations ne bénéficient pas encore des retombées économiques de la forêt de Korap mais elles espèrent qu'un jour elle leur reviendrait. Le seul problème sérieux qui se posera sera sans doute celui du falcier. Si les arbres sont gérés de façon communautaire, la taxe elle, appartient à un village.

Toutefois, les exploitants se veulent sereins. Ils connaissent les limites de leurs terres et ne comptent pas empiéter sur celles des autres.

La deuxième visite a conduit les participants à l'atelier international réseaux arbres tropicaux sur le site de Magaria Koshimawa dans l'arrondissement de Madaoua. Là, ils ont visité un site de récupération des terres (1013 ha en 5 ans). Il s'agit d'ouvrages mécaniques (tranchées et demi-lunes). Dans ce domaine depuis l'installation du projet en 1988, 15 000 ha ont été récupérés dans les arrondissements de Madaoua et Bouza.

A première vue, on se demande ce que peuvent faire les populations -en grande majorité des femmes- dans cet environnement hostile. En effet, le paysage rocailleux de la zone n'encourage guère une quelconque culture. Mais rassurez-vous ! il s'agit de terres fertiles, très fertiles même. Cette assurance est donnée par les agents du projet Basse Vallée de la Tarka. Cette fertilité des sols est prouvée par la présence d'espèces locales adaptées au céréalier et dont la croissance se déroule normalement. En améliorant le bilan en eau, on obtient de bons résultats, indique-t-on.

La troisième visite du groupe a été consacrée à la Basse Vallée de la Tarka où le projet a développé un système d'irrigation privée très performant. A la date d'aujourd'hui quelques 2 000 forages ont été forés et font la fierté des paysans. Cette irrigation privée a été rendue possible

après l'échec des périmètres collectifs. Elle est le principal revenu des paysans qui produisent de l'oignon en deux campagnes. L'irrigation est aussi rendue possible grâce à la nappe phréatique peu profonde dans cette région (entre 3 et 4 mètres).

Visitant pour la première fois le Niger et surtout des réalisations d'un projet local, la surprise des participants à l'atelier international sur le réseau Arbres tropicaux a été grande. Le Niger n'est certainement pas un pays de forêts comme le Cameroun, le Congo ou le Gabon, mais il a salué les efforts fournis par la population l'aide du Projet Basse Vallée de la Tarka pour sortir de l'ornière de la subsistance. Ils ont été tout simplement édifiés par ce qu'ils ont vu. Les échos qui leur parviennent par média interposé sur la situation du Niger ont été démentis.

Les autres visites effectuées par les deux autres groupes à Gaya et dans les différents marchés ruraux de bois et du parc du WV ont été édifiantes. Au delà des réalisations visitées, elles ont permis de consolider les liens entre les membres du réseau. Mieux, l'image sombre du Niger qui leur était diffusée a été balayée d'un revers de main. En effet, il est de coutume qu'au Niger qu'on ne travaille pas. Cela n'est valable que pour une infime minorité de Nigériens. La majorité -qui n'a pas accès aux médias nationaux et internationaux, qui ne vocifère pas- elle, travaille en silence. En deux ans, 15 000 ha de terres ont été récupérés par les populations de Madaoua et Bouza, par la seule force de leurs mains, de pelles et de pioches.

Après tout, ce sont elles qui vivent les réalités de leurs régions. Ce sont elles qui affrontent les hostilités de la nature. Ah ! si le Projet Basse Vallée de la Tarka pouvait se transformer en programme ?

Abdou Saïdou

Source «Le Sahel» du 26 novembre 1997, p.5

Programme de l'atelier

LUNDI 17 NOVEMBRE

8h30 - 9h15

Accueil et enregistrement des participants

9h15 - 10h00

Cérémonie d'ouverture sous la présidence de M. le Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement

Allocutions :

- M. le coordinateur du comité d'organisation, Gamatie Boubacar
- M. le Sous Préfet de Say
- M. le Représentant de la FAO
- M. le Chef de la mission de coopération et d'action culturelle
- Mme la représentante du CTA
- M. le Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement

10h00 - 10h30

Exposés des représentants de :

- Réseau Arbres Tropicaux
- AFVP
- CIRAD
- Office National des Forêts
- SILVA

10h45 - 13h00

• Exposés des réseaux nationaux : Niger, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Congo démocratique, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal, Tchad, Togo.

15h00 - 15h30

• Exposé de la représentante de l'organisation *Rural Development Forestry Network*

15h30 - 19h00

• Exposés des délégués sur les expériences originales (études de cas)

19h00 - 19h30

- Constitution des groupes de travail
- Election du bureau

MARDI 19 NOVEMBRE

08h30 - 12h30

- Discussion par groupes de réflexion sur les quatre thèmes
- Objectifs d'un réseau
- Être membre d'un réseau

- Financement et structuration d'un réseau
- Communication au sein et à l'extérieur d'un réseau

14h30 - 15h00

- Exposés :
- La gestion des ressources naturelles au Niger. M. Watta.
- Le projet Aménagement des rônneraies de Gaya. M. Magha.

15h00 - 16h30

- Élaboration des synthèses par groupe

16h45 - 18h45

- Présentation des synthèses de chaque groupe en plénière
- Discussion

20h30 - 22h00

- Soirée culturelle

MERCREDI 20 NOVEMBRE

08h30 - 10h30

- Discussion par groupes de réflexion sur les quatre thèmes
- Prise en compte des remarques, réflexions et commentaires exprimés en séance plénière du mardi 19

10h45 - 12h30

- Élaboration des synthèses finales par groupe
- Remise des textes manuscrits

14h30 - 15h00

- Exposé :
- Projet cuvettes oasiennes Goudoumaria. AFVP.

15h00 - 16h30

- Discussion sur les implications pratiques des réflexions menées sur les quatre thèmes, pour chaque réseau national

16h45 - 18h30

- Synthèse et rédaction des recommandations et engagements nationaux
- Remise des textes manuscrits

JEUDI 21, VENDREDI 22 NOVEMBRE

VISITES DE TERRAIN

- Groupe 1 : Madaoua
- Visite du projet Basse Vallée de la Tarka (volet récupération et restauration des sols sur les bassins versants, volet petite irrigation avec plantation de *Prosopis juliflora* sur les berges)

- Visite du projet Énergie II (forêt d'*Acacia nilotica* de bas-fond de Korop : gestion et aménagement de la forêt et mise en place d'un marché rural de bois)

- Groupe 2 : Gaya
- Visite du projet d'aménagement des rônneraies de Gaya (programme d'Appui aux Initiatives de Gestion Locales des Rônneraies "PAIGLR" du Dallol Maouri et du Fleuve Niger).

- Groupe 3 : Tapoa
- Visite du projet Énergie II (marchés ruraux de bois de Kankani)
- Visite du Parc du W (aménagement et gestion de la faune sauvage)

SAMEDI 22 NOVEMBRE

08h00 - 9h00

- Rédaction du texte final. Chefs de groupes, comité d'organisation et comité de pilotage (pour les membres présents)

- Préparation des compte-rendus de tournées pour les quatre thèmes de visite : Madaoua, Gaya, Kankani, Parc W

09h00 - 9h45

- Présentation des compte-rendus de tournées pour les quatre thèmes de visite

09h45 - 10h45

Formulation et approbation des conclusions et recommandations.

10h45 - 11h00

- Discours de clôture
- M. le Président du Réseau Arbres Tropicaux
- Mme la secrétaire exécutive de SILVA
- M. le Secrétaire Général

14h30 • Départ pour Niamey

